

Préfecture de la région Languedoc- Roussillon

Evaluation du dispositif Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région en matière d'innovation et de transfert de technologie vers les entreprises du territoire

Rapport final

 **ERNST & YOUNG**
La Qualité par principe™



Préambule

Cette évaluation de l'innovation et du transfert de technologie vers les entreprises du territoire a été réalisée d'octobre à décembre 2005 dans le cadre du programme d'évaluation de l'action de l'Etat au titre du Contrat de Plan Etat Région Languedoc-Roussillon 2000-2006, avec des crédits de l'Etat.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement de l'évaluation finale menée en 2005 en Languedoc-Roussillon du programme Objectif 2 2000-2006 qui avait été confiée au bureau d'études Ernst & Young après appel d'offres et sélection.

Elle a pour objet d'approfondir un des thèmes déjà étudié, l'innovation et le transfert de technologie.

Sommaire

1	PREAMBULE.....	6
1.1	Objectifs de l'évaluation.....	6
1.2	Démarche et travaux réalisés.....	7
1.3	Contenu du présent rapport	8
2	SYNTHESE DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	9
2.1	Synthèse des conclusions	9
2.2	Recommandations.....	13
3	INTRODUCTION	17
3.1	L'innovation et le transfert de technologie : des acteurs nombreux et des processus complexes.....	17
3.2	Résultats de l'enquête par questionnaire.....	18
4	CARACTERISTIQUES REGIONALES ET POTENTIEL EN MATIERE D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE.....	19
4.1	Potentiel régional de la recherche en matière de transfert de technologie	19
4.1.1	Poids économique du secteur de la recherche	19
4.1.2	Des domaines d'excellence	22
4.1.3	Des initiatives récentes autour de la valorisation de la recherche	23
4.1.4	Des cellules de valorisation encore peu structurées	25
4.1.5	Base de données de l'offre de recherche	27
4.2	Besoins et appétence des entreprises en matière d'innovation et de transfert de technologie ...	30
4.2.1	Caractéristiques du tissu économique régional.....	30
4.2.2	Dynamisme de création d'entreprises innovantes	32
4.2.3	Appétence des entreprises en matière d'innovation	33
4.2.4	Expériences récentes de projets innovants	35
4.2.5	Besoins et freins à l'innovation	36
4.2.6	Connaissance des structures d'accompagnement	39
5	ETAT DES LIEUX ET EFFICACITE DU DISPOSITIF CPER.....	40
5.1	Stratégie, objectifs et moyens prévus par le CPER.....	40
5.1.1	Une stratégie peu lisible	40
5.1.2	Des activités peu cohérentes avec les objectifs spécifiques définis.....	41
5.1.3	Panorama général des bénéficiaires du CPER.....	44
5.1.4	Moyens prévus par le CPER	45
5.1.5	Des objectifs clairs par structures financées mais peu connus des acteurs.....	46
5.2	Bilan financier des mesures du CPER	47
5.2.1	Une absence de données de suivi	47
5.2.2	Bilan financier	48

5.3	Bilan physique du financement des structures d'accompagnement à l'innovation	49
5.3.1	Bilan transversal	49
5.3.2	Dispositif CLAT (mesure I.1)	52
5.3.3	Dispositif PFT (mesure VII.1).....	54
5.3.4	Les huit pôles devenus Transferts-LR (mesure I.1).....	55
5.3.5	Synersud (mesure I.2).....	56
5.3.6	Incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) (mesure I.2).....	56
5.4	Bilan physique des projets d'investissement	57
5.4.1	Minea (mesure I.1)	57
5.4.2	LBE Narbonne (mesure I.1)	57
5.5	Bilan physique du financement de projets (mesures I.1 et I.2).....	58
5.6	Résultats et effets du dispositif actuel pour les entreprises	59
5.6.1	Valeur ajoutée de l'accompagnement.....	60
5.6.2	Niveau de satisfaction et caractère reproductible	62
6	COMPLEMENTARITE ET COORDINATION ENTRE LES ACTEURS.....	63
6.1	Complémentarité entre les structures (CPER et hors CPER)	63
6.1.1	Des acteurs non financés par le CPER	63
6.1.2	Une complémentarité des compétences.....	64
6.1.3	Des initiatives partenariales récentes pour inciter les entreprises à innover.....	66
6.2	Coordination entre les acteurs.....	67
6.2.1	Des coopérations de terrain et essentiellement locales	67
6.2.2	Mais pas de coordination d'ensemble	67
6.3	Une réflexion stratégique d'ensemble engagée dans la cadre de la préparation du programme opérationnel des fonds structurels.....	68
6.3.1	L'innovation et la politique de la connaissance, pilier de l'objectif « compétitivité et emploi » de la programmation 2007-2013 des fonds structurels.....	68
6.3.2	Une coordination nécessaire entre les futurs documents stratégiques	69
6.4	Eléments de benchmark	69
6.4.1	De l'absence de RDT	69
6.4.2	De l'absence de CRITT.....	70
7	ANNEXES	73
7.1	Analyses détaillées des dispositifs.....	74
7.1.1	Dispositif CLAT.....	74
7.1.2	Dispositif PFT	86
7.1.3	Les huit Pôles devenus Transferts-LR.....	94
7.1.4	Incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA)	107
7.1.5	Synersud.....	109
7.1.6	Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement LBE Narbonne	111
7.1.7	Minea.....	112
7.2	Liste des organismes rencontrés.....	115
7.3	Modalités de l'enquête auprès des entreprises	116
7.3.1	Présentation de l'échantillon retenu et des répondants.....	116
7.3.2	Outil – calendrier.....	118
7.3.3	Taux de retour et structure des répondants.....	118

7.4	Base de données de l'offre.....	122
7.5	Bibliographie.....	123
7.6	Glossaire	123

1 Préambule

1.1 Objectifs de l'évaluation

Afin d'améliorer la performance de l'action de l'Etat en matière d'innovation et de transfert de technologie, les services du SGAR souhaitent disposer d'une évaluation de l'action de l'Etat dans le cadre du CPER et de sa pertinence au regard aux caractéristiques du tissu économique et scientifique régional.

Plus précisément, il s'agit de :

- identifier les caractéristiques du tissu régional en matière de transferts de technologie : offre de la part des laboratoires et organismes de recherche de la région et demande de la part des entreprises,
- disposer d'une évaluation du dispositif Etat mis en place (modalités d'intervention, fonds injectés, types d'actions réalisées),
- évaluer l'efficacité globale du dispositif actuel et son adéquation aux besoins en matière de soutien à l'innovation et aux transferts de technologie,
- identifier les réorientations possibles.

Le champ d'intervention concerné par l'évaluation couvre les mesures I.1. et I.2. (y compris les pôles regroupés dans Transferts Languedoc-Roussillon, les cellules locales d'animation technologique et les plates-formes technologiques notamment) du Contrat de Plan Etat-Région. Les autres dispositifs sont rapidement examinés aux seules fins de l'étude, mais il ne s'agit pas d'une évaluation de l'ensemble des aides et dispositifs d'innovation et de transfert de technologie en Languedoc-Roussillon.

Cette commande répond à plusieurs problématiques et spécificités languedociennes mises en évidence par des études et statistiques nationales et reprises dans le cahier des charges.

1.2 Démarche et travaux réalisés

Plus concrètement, les travaux suivants ont été réalisés :

Etapes	Principaux travaux	Livrables	Soumission et réunions du comité de pilotage
Phase 1 Lancement	Réunion de lancement et cadrage définitif de la méthodologie	Note de cadrage	Mi octobre 2005
Phase 2 Collecte de données	Première analyse documentaire Entretiens clés : - DRIRE, DRRT, - Conseil régional, - OSEO-ANVAR, - Président de Transferts-LR Constitution d'une base de données de l'offre en matière de recherche : recensement des laboratoires et des correspondants valorisation Construction d'un questionnaire à destination des entreprises : recensement des pratiques et des besoins en matière d'innovation	Point d'étape	25 novembre 2005
Phase 3 Collecte de données Evaluation de l'efficacité et de la performance	Entretiens : - CLAT Hérault, Pyrénées-Orientales et Gard - PFT Gard et Pyrénées Orientales - Transferts-LR - Cemagref, Agropolis, UMII (VARRI), INRA, CEA Valhro, CNRS, INSERM - LRI, EMA, CEEI Nîmes, CEEI Rivesaltes - CCI Perpignan Analyse documentaire approfondie : - Rapports d'activité des structures financées - Bilan CPER 2000-2004 - Documents régionaux et extra régionaux Recomposition des données de suivi financières et physiques Exploitation de l'enquête par questionnaires et des entretiens Formalisation des analyses	Point CLAT / PFT Projet de rapport final	8 décembre 2005 20/23 décembre 2005
Phase 4 Conclusions et recommandations	Restitution au comité de pilotage Synthèse des analyses, conclusions et recommandations Restitution aux acteurs concernés	Rapport final	13 janvier 2006 7 février 2006

1.3 Contenu du présent rapport

Ce rapport final présente les conclusions de l'évaluation :

- Synthèse des principales conclusions et recommandations
- Introduction
- Analyse du potentiel régional de la recherche et des entreprises de la région en matière d'innovation et de transfert de technologie (cette partie comprend la présentation de la base de données de l'offre et l'analyse de la demande des entreprises et de leur appétence en la matière)
- Etat des lieux et efficacité du dispositif Etat financé dans le cadre du CPER
- Analyse de la complémentarité et de la coordination entre les structures et éléments de benchmark

Les annexes comprennent :

- l'analyse détaillée par bénéficiaire du CPER,
- la liste des personnes rencontrées et le guide d'entretien utilisé,
- les modalités de constitution de l'échantillon d'entreprises interrogées, le questionnaire et l'analyse de la structure des répondants,
- la base de données de l'offre,
- la bibliographie,
- un glossaire.

2 Synthèse des conclusions et recommandations

2.1 Synthèse des conclusions

■ Un potentiel régional en termes de valorisation de la recherche

La région Languedoc-Roussillon se positionne dans les premières régions françaises par le poids économique de la recherche : 7^{ème} rang pour les dépenses publiques et privées, 2^{ème} pour la part des dépenses de la recherche publique dans le PIB régional et 6^{ème} pour les effectifs de chercheurs.

La recherche publique concentre 75% des effectifs des chercheurs au sein de cinq universités et neuf organismes de recherche. Certains domaines sont plus particulièrement représentés : agroalimentaire, énergie, santé et télécommunication.

Cependant, les activités de valorisation de la recherche sont encore peu structurées et l'offre des plateaux technologiques au sein des universités apparaissent peu connues et sous-utilisées. Les cellules de valorisation sont peu dotées en termes d'effectifs ; seule exception : celle de l'Université de Montpellier II, la plus structurée, est connue des autres acteurs de l'innovation et du transfert de technologie.

En outre, aucun outil ne répertorie les compétences et le matériel de la recherche disponibles pour les entreprises. Un premier recensement de 194 laboratoires de recherche et de leur correspondant valorisation a été effectué dans le cadre de cette étude.

■ Un potentiel d'innovation réservé à une faible proportion d'entreprises, mais un dynamisme de création d'entreprises innovantes

Le tissu économique languedocien est a priori peu enclin à l'innovation et au transfert de technologie : il est à 95% composé de TPE et les trois quarts de la population active relèvent du secteur tertiaire. Cependant, la région apparaît relativement plus dynamique que d'autres en nombre de projets innovants (3 ou 4^{ème} place selon les années en nombre de candidatures au concours du Ministère de la recherche) et la qualité des projets se situe au dessus de la moyenne nationale (les lauréats de la région génèrent autant de création d'entreprises, mais davantage de levées de fonds que sur l'ensemble de la France).

Les dépôts de brevets sont plutôt le fait des grands groupes technologiques implantés dans la région (IBM, CEA), mais une importante majorité des entreprises interrogées accordent une place importante voire centrale à l'innovation, et notamment les entreprises de moins de 10 salariés.

La plupart estime nécessaire le recours à une aide externe, essentiellement pour la formation et l'amorçage du projet (information sur les compétences disponibles au sein des laboratoires et écoles, conduite d'étude d'opportunité et de faisabilité). Une majorité souligne que le manque de ressources humaines et financières est le principal obstacle à l'innovation et 20% d'entre elles déplorent le manque de structures spécialisées dans leur domaine et l'inadéquation entre les prestations proposées et leurs besoins.

Notons que d'après l'enquête, l'ANVAR, l'association Transferts-LR nouvellement créée et les cellules locales d'animation technologique (CLAT) bénéficient de la notoriété la plus importante parmi les structures d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie présentes dans la région.

■ Une stratégie du CPER peu lisible

Dans ce contexte, le CPER poursuit deux objectifs généraux pour encourager l'innovation et le transfert de technologie autour de :

- la création d'activités, via la valorisation des ressources régionales,
- l'encouragement à l'innovation au sein des PME/PMI.

La stratégie est cependant perçue comme peu lisible par l'ensemble des acteurs rencontrés :

- la cohérence interne du document est faible, les objectifs n'étant pas déclinés de façon logique en actions,
- ces derniers ne sont général pas connus des acteurs,
- le CPER ne mentionne pas d'objectif explicite en matière de coordination des acteurs et des initiatives sur le territoire.

Ainsi, le CPER est davantage considéré comme un cadre de financement que comme un document stratégique de politique générale partenariale.

Les actions prévues dans les deux mesures concernées par l'innovation et le transfert de technologies (mesures I.1 et I.2) prévoient :

- le soutien de structures d'accompagnement et d'interface entre recherche et entreprises (Pôles et Cellules locales d'animation technologique – CLAT),
- le financement d'investissement (deux projets portés respectivement par l'INRA et le Cemagref),
- le financement de projets portés directement par les entreprises (mais les dispositifs concernés ne sont pas mentionnés et leurs règles en matière d'éligibilité peu explicites).

Elles n'intègrent en revanche pas la mobilisation et l'organisation des compétences en matière de valorisation de la recherche, ni le financement d'activités de coordination et de sensibilisation.

■ 19 millions engagés au cours des 5 dernières années dans des structures et dispositifs individuellement relativement efficaces

La constitution du bilan financier s'est heurtée à l'absence, au sein des services de l'Etat, d'outil de suivi des engagements financiers du CPER ainsi que des réalisations physiques. Aucun état ne présente les montants engagés et mandatés par bénéficiaire ou type de bénéficiaire au cours de la période 2000-2004. **Cette absence de données explique la méconnaissance, par les acteurs et les décideurs, des activités de chacune des structures et nuit de fait à la lisibilité de l'ensemble et à la complémentarité opérationnelle entre les dispositifs.**

19 millions d'euros ont été engagés au titre du CPER (financements Etat et Région) en faveur de l'innovation et du transfert de technologie, dont 16,5 millions au titre des mesures I.1 et I.2. Le volet Etat représente 48% des dépenses engagées :

- la mesure I.1 gérée par la DRRT pour son volet Etat a été engagée à hauteur de 72% des crédits contractualisés.
- la mesure I.2 gérée par la DRIRE affiche un taux d'engagement faible de 17% qui s'explique, d'après les financeurs, par la carence en termes de projets de création d'entreprises ainsi que la disponibilité de crédits hors CPER.

Les financements se sont répartis de la façon suivante :

Mesures concernées	Bénéficiaires	Engagé 2000-2004 Etat	Engagé 2000-2004 Région	Total
I.1	CLAT	550	1 032	1 582
I.1	Pôles	2 053	4 069	6 122
I.1	PFT	222	-	222
I.1	Financements de projet	1 506	1 158	2 664
I.1	Total soutien au transfert de technologie	4 331	6 259	10 590
I.1	Minea (Cemagref)	1 102	914	2 016
I.1	Cortechs, Post doc, SLD	1 599	na	1 599
I.1	LBE Narbonne (INRA)	304	304	608
I.1	Total mesure I.1	7 336	7 477	14 813
I.2	Ecole des mines d'Alès	125	258	383
I.2	Synersud	131	278	409
I.2	ARCE	-	1 049	1 049
I.2	Total mesure I.2	256	1 585	1 841
I.3	CLAT	324	-	324
VII.1	PFT	1 128	894	2 022
Total		9 044	9 956	19 000

Source : total : bilan 2000-2004 CPER ; détail par bénéficiaire : DRRT (mesure I.1-Etat), DRIRE (mesure I.2-Etat), Conseil régional)

Sept Cellules locales d'animation technologiques (CLAT), huit pôles, devenus depuis 2005 l'association Transferts-LR et cinq plateformes technologiques¹ sont les principales structures d'accompagnement financées. Chaque année, environ 1000 entreprises bénéficient ainsi de leur service de conseil et d'information. Elles sont de plus en plus directement sollicitées par les entreprises et répondent à deux types de demande :

- par secteur d'activité : les compétences et l'expérience des animateurs CLAT, ingénieurs pour la plupart, et des conseillers des huit Pôles, chacun spécialisé dans un domaine d'activité, couvrent une large palette de secteurs ;
- en termes de conseil : les CLAT fournissent un conseil de premier niveau, les pôles accompagnent des projets de développement plus technologique et affichent une spécialisation par domaine.

La création de Transferts-LR en 2005 (regroupement des huit pôles) a pour objectif de rationaliser le dispositif, de lui donner une meilleure visibilité et d'homogénéiser les services proposés.

Compte tenu du niveau d'activité des structures d'accompagnement et des effets de cet accompagnement sur les entreprises, le dispositif CLAT / pôles financés par le CPER semble répondre de façon efficace aux entreprises qui les sollicitent.

En effet, les entreprises bénéficiaires des dispositifs CLAT et pôles sont en général satisfaites de l'accompagnement reçu ; elles soulignent le caractère déterminant de cet accompagnement dans plusieurs résultats de leur projet :

- la mise en place de partenariats, entre deux entreprises ou avec un laboratoire public,
- le dépôt éventuel de brevets,
- l'aboutissement de leurs projets avec minimisation des obstacles de tout type rencontrés (22% des entreprises) ainsi que des obstacles financiers (58%) et techniques (9%).

¹ PFT - dispositif légal créé depuis 2000

L'accompagnement a ainsi constitué un facteur accélérateur et déterminant dans le développement de leur entreprise pour 93% des bénéficiaires. 85,5% des entreprises feraient de nouveau appel à la structure qui les a accompagnées.

D'autres effets sont plus discutés :

- les CLAT influencent finalement rarement le développement technologique de l'entreprise ;
- les retombées sur l'Education nationale sont difficilement mesurables.

En outre, le fonctionnement montre certaines limites qui empêchent une optimisation à long terme du dispositif et de ses effets : le nombre d'instances de pilotage semble nuire à la lisibilité du pilotage du réseau et les CLAT sont très fortement dépendantes de l'engagement personnel des hommes.

L'efficacité des PFT semble plus variable d'une PFT à l'autre : les acteurs rencontrés soulignent certains obstacles qui empêchent les PFT d'afficher un avantage comparatif en environnement concurrentiel, tels que la lourdeur de la gestion administrative des conventions avec les entreprises, le manque de spécialisation des équipements et de formation des enseignants à leur utilisation, la difficulté de gérer le partage des équipements entre cours et prestations.

Les dispositifs CLAT et PFT disposent d'un outil de suivi de leur activité², alimenté quotidiennement par les conseillers qui permet d'établir des rapports d'activité par antenne et consolidés. Les Pôles avaient en revanche chacun leurs propres pratiques en termes de suivi d'activités.

Par ailleurs, au titre de la mesure I.2 dédiée à la création d'activité, le CPER finance deux structures d'accompagnement à la création d'entreprises :

- l'Ecole des mines d'Alès qui accompagnent à la création d'entreprises et organise des formations,
- le réseau Synersud qui fédère 17 acteurs (CEEI, incubateurs, pépinières).

Un projet d'investissement Minea, porté par le Cemagref a été financé par l'intermédiaire du CPER et a permis la construction d'un bâtiment attenant au Cemagref à Montpellier, qui offre à la fois les services d'un incubateur et d'une pépinière. Le deuxième projet d'investissement prévu au CPER (une nouvelle halle technologique attenante au Laboratoire biotechnologie environnement de Narbonne pour renforcer les activités de transfert du LBE, en particulier l'accueil des PME-PMI et des grands groupes industriels désirant réaliser des travaux d'expérimentation et de transposition au stade industriel en traitement des eaux et des déchets) a été retardé : seules des études ont été financées, les travaux devraient commencer courant 2006.

Enfin, le CPER accorde 5,3 M€ (soit un quart des financements CPER) au financement de projets individuels :

- d'innovation et de transfert de technologie :
 - ✓ 80 Cortechs (financement de l'embauche par des PME/PMI de technicien supérieur pour un an) ont été financés entre 2000 et 2004,
 - ✓ le fond régional de technologie (fonds Etat) et le dispositif PRAT du Conseil régional ont permis de financer les projets identifiés par les Pôles et expertisés par leur comité scientifique ;
- de création d'entreprises via le dispositif d'aide régionale à la création d'entreprises (ARCE) du Conseil régional.

² Logiciel développé par un conseiller CLAT

■ Une complémentarité des missions, mais un manque de coordination et d'actions conjointes de sensibilisation à l'innovation et au transfert de technologie

De nombreux autres acteurs publics financés hors CPER accompagnent les entreprises dans des projets d'innovation et de transfert de technologie ou des projets de création d'entreprises innovantes : OSEO-ANVAR, les CCEI et les pépinières, l'incubateur LRI, les cellules de valorisation des universités, etc.

L'évaluation a montré une certaine complémentarité des missions entre les structures. En revanche, les entreprises interrogées ont exprimé des besoins qui ne sont aujourd'hui pas couverts par les missions et tâches de ces structures : la formation, l'accompagnement à la recherche de financements (notamment hors Etat et Région) et surtout l'information sur les possibilités d'accompagnement.

L'évaluation souligne le haut niveau d'intégration du réseau informel des accompagnateurs au développement de l'innovation (les CLAT approvisionnent par exemple les Pôles et les PFT en porteurs de projet) et de celui des accompagnateurs à la création d'entreprises (au sein de Synersud), mais déplore :

- une faible organisation du côté recherche sur les activités de valorisation de la recherche et par conséquent une relative méconnaissance réciproque entre ces acteurs et les acteurs de l'accompagnement,
- une faible coordination entre les financeurs et décideurs politiques et les gestionnaires de ces structures,
- une faible intégration à des réseaux interrégionaux ou internationaux.

Finalement, aucune responsabilité n'est identifiée en termes de coordination, d'animation du territoire et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs à l'innovation et au transfert de technologie. Labelliser une de ces structures comme RDT peut être une solution, si des moyens lui sont affectés dans cette mission d'animation et d'optimisation du potentiel du territoire languedocien.

Une réflexion partenariale sur la politique des acteurs régionaux en matière d'innovation et de transfert de technologie a été engagée dans le cadre de la préparation du programme opérationnel communautaire 2007-2013. La politique de cohésion accorde une place stratégique à l'innovation et en fait un élément clé de la compétitivité des territoires. Une cohérence doit être trouvée entre ce programme opérationnel, le nouveau schéma régional de développement économique (SRDE) du Conseil régional et l'éventuel futur CPER.

2.2 Recommandations

■ Préliminaire. Transférer les technologies ou les hommes : une réalité d'abord chaotique

Le transfert de technologies (et la valorisation de la recherche) est régulièrement appréhendé à travers une dichotomie simple : tout se passe comme s'il existait, d'un côté, une offre de technologies à transférer (ou à valoriser) issue généralement du domaine public (les laboratoires universitaires ou académiques) et, de l'autre, une demande de technologies issue généralement du domaine privé (les PME et les grandes entreprises). A partir de cette représentation, améliorer le transfert de technologies revient à établir un catalogue des offres, une liste d'entreprises cibles, diffuser largement le catalogue des offres auprès des entreprises en suscitant les échanges, voir participer au financement du transfert. Or cette vision est régulièrement mise en défaut et la difficulté de mettre en place un dispositif efficace de transferts ou de valorisation vient souvent à bout des bonnes volontés individuelles au motif d'un mauvais prétexte à savoir qu'il est difficile de faire travailler ensemble le public et le privé.

Le cahier des charges de la présente mission d'évaluation procédait pour partie de cette vision en élaborant une liste des offres et en évaluant la pertinence du dispositif pour faire se rencontrer l'offre et la demande de technologies.

Or il peut être suggéré que le transfert n'est pas réductible à une vision unique ou homogène.

En effet, l'expérience aurait plutôt tendance à souligner que ce ne sont pas les technologies qui sont transférées mais les hommes qui détiennent les savoir-faire qui les accompagnent. Si on accepte l'idée que la réussite d'un transfert de technologies est d'abord le fait de la mobilité des hommes (et en particulier du public vers le privé) alors on comprend plus facilement pourquoi la valorisation est un sujet complexe et pourquoi l'évaluation des dispositifs de soutien aux transferts ou à la valorisation ne se résout pas à l'évaluation des outils, des aides ou à la qualité d'une liste des offres. En revanche, il devient possible de mesurer l'ampleur de la tâche et la difficulté à mettre en place un dispositif efficace qui favorisera la mobilité des hommes (et en particulier du public vers le privé).

En outre, le transfert de technologies n'est pas un élément homogène. Les secteurs technologiques ou les domaines applicatifs sont d'abord constitués de cas particuliers et ne sont pas homogènes ni entre eux ni à l'intérieur d'un même domaine ou secteur. Ensuite, l'intensité technologique constitue également un facteur d'hétérogénéité ; l'innovation ne s'intègre pas de la même manière selon qu'il s'agit d'une innovation dans les services ou d'une innovation produit ; d'une innovation de rupture ou d'une innovation d'amélioration, dans le domaine des logiciels, ou de la biotechnologie, etc.

Soulignons en outre la largeur du spectre des prestations liées au transfert de technologies. Ces dernières peuvent prendre la forme de :

- prestations de service et de conseils totalement intégrées, typiquement : vente d'une prestation de service d'utilisation d'une plateforme avec le conseil associé à une TPE (95% des entreprises de la région)
- dépôt de brevet et d'élaboration d'un contrat de licence entre l'unité mixte de recherche et une moyenne ou grande entreprise.

Ainsi, le transfert de technologies concerne l'ensemble de ces prestations et ne se réduit pas à une seule vision. Il apparaît ainsi nécessaire de segmenter les besoins et les prestations qui s'y rapportent, en particulier par groupe d'entreprises bénéficiaires.

Aussi, sans renoncer à un effort de structuration d'une politique en faveur du transfert et de la valorisation de technologies, il convient de souligner l'importance du facteur humain, à la fois comme vecteur du transfert mais également comme élément clé de l'animation de cellules de valorisation ; cellules qui incitent les laboratoires à s'engager dans une démarche d'échange avec les entreprises (aussi en amont que possible) et les autres laboratoires en envisageant la mobilité comme un élément normal d'un transfert réussi.

De manière très pragmatique, nous formulons quatre recommandations principales, stratégiques et opérationnelles, pour optimiser le dispositif actuel.

■ Organiser l'animation du réseau et, le cas échéant, par la labellisation RDT d'une structure existante

L'évaluation a souligné d'une part la force du réseau informel des acteurs de l'accompagnement et d'autre part le manque de lisibilité de leurs offres aux entreprises ou de leur capacité d'accompagnement. La complémentarité des acteurs est réelle mais les échanges ne sont pas structurés.

Il apparaît nécessaire d'affecter une responsabilité explicite en termes de coordination, d'animation du territoire et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs à l'innovation et au transfert de

technologie. C'est la fonction d'animation d'un réseau d'acteurs déjà existant qui est soulignée ici et non la nécessité de constituer une nouvelle structure. Mettre en œuvre cette démarche d'animation du réseau dans le cadre d'un label RDT connu par ailleurs, peut favoriser ce rôle et cette fonction, mais créer une structure supplémentaire pour remplir cette mission n'apparaît pas le plus pertinent compte tenu des expériences constatées dans d'autres régions.

Labelliser Réseau de Diffusion Technologique une structure existante constitue une solution, sous deux réserves :

- que les moyens nécessaires lui soient affectés pour remplir cette mission d'animation et d'optimisation du potentiel du territoire languedocien,
- que le ou les responsables disposent de l'expérience de ce type de missions et aient démontré leur capacité à « réseauter » : une recherche structurée d'un profil haut de gamme peut être envisagée.

Transferts-LR pourrait constituer cette structure sous réserve que l'association conserve ou démontre l'indépendance exigée dans ce type de mission vis-à-vis de tel ou tel acteur : il ne s'agit pas d'une structure militante mais de l'animation d'un réseau d'acteurs convergeant dans leur volonté de favoriser le transfert et la valorisation.

■ Optimiser le fonctionnement des plateformes technologiques au sein des universités et des lycées

L'évaluation a d'une part souligné la faible utilisation et la méconnaissance des plateaux et plateformes technologiques des laboratoires universitaires et des lycées (PFT) par le secteur privé et le secteur public et a, d'autre part, mis en évidence la complexité de leur fonctionnement (spécialisation des compétences, tarification, disponibilité du matériel et des hommes, etc.). Pour garantir une utilisation optimale, il apparaît nécessaire d'organiser leur fonctionnement et d'améliorer leur lisibilité. Il s'agit :

- de déterminer un prix de revient et un prix de vente des prestations en reconnaissant d'emblée que ces sujets sont complexes et relèvent au moins autant de choix de politiques que de calculs comptables. Un groupe de travail ad hoc pourrait être constitué pour avancer sur cette question ardue de la détermination d'un prix de revient et de vente de l'utilisation des plateformes,
- d'affecter à ces plateformes du personnel dédié permettant de vendre une prestation intégrée (la réalisation d'un essai par exemple) et non pas seulement la mise à disposition d'un équipement sans explication. La présence d'un personnel dédié devrait également permettre de traiter les objections qui étaient apparues en provenance des industriels qui trouvaient difficile de joindre un interlocuteur désigné pour envisager l'utilisation de la plateforme (et y renonçait faute de contacts...).
- de proposer aussi des prestations de services pour accompagner l'utilisation des plateformes, notamment pour les TPE ou les entreprises peu habituées à l'utilisation d'équipements.
- de développer une démarche commerciale éventuellement commune à l'ensemble des plateformes et de communiquer conjointement sur les ressources disponibles (pour éviter les doubles plateformes et garantir la disponibilité de ressources adaptées au tissu économique, pour lequel l'hyperspécialisation du matériel n'est par exemple pas adaptée).

■ Favoriser le recrutement et la mobilité des hommes

Enfin, sur un plan plus stratégique et dans un objectif de développement de l'innovation et du transfert de technologie, il est essentiel de développer les dispositifs de soutien au recrutement des hommes et à l'intégration de compétences spécialisées au sein des PME et des TPE, compétences

acquises certes dans le cadre de la formation, mais surtout liées à un savoir-faire et une expérience. Ce soutien doit s'étaler au minimum sur deux ans, délai à partir duquel les premiers effets d'un projet innovant sont perceptibles. Il est envisageable qu'une collaboration soit identifiée entre une entreprise et un laboratoire générant le recrutement, avec une aide de type bourse Ciffre ou Cortechs, dans un laboratoire, puis le transfert de cette ressource dans l'entreprise concernée en cas de réussite des travaux de collaboration.

L'expérience a montré que partager des compétences entre plusieurs entreprises (et notamment des PME) ne constituait pas une solution efficace. En revanche, la mise à disposition de compétences, sous forme de prestations de services (par les PFT par exemple, comme envisagé précédemment) peut constituer une alternative moins coûteuse à l'embauche et efficace du point de vue de l'entreprise.

■ **Faire vivre la base de données de l'offre et créer un observatoire du comportement des entreprises vis-à-vis de l'innovation et du transfert de technologies**

La présentation évaluation a permis de recenser l'offre disponible en matière de recherche dans la région Languedoc-Roussillon. Pour constituer une source d'information pour les acteurs de l'innovation et du transfert de technologies, la base de données des laboratoires de la région ainsi constituée devra être mise à jour de façon régulière.

En outre, une enquête a été lancée auprès d'un échantillon de 2 700 entreprises de la région afin de recenser les besoins en matière d'innovation et de recueillir leur perception des dispositifs d'accompagnement existants. Cet échantillon peut constituer un observatoire, interrogé sur une fréquence régulière, pour recueillir l'évolution du comportement des entreprises vis-à-vis des problématiques liées à l'innovation et au transfert de technologies.

■ **Développer les outils de suivi et de pilotage**

L'évaluation s'est heurtée à l'absence de données de suivi du CPER dans son ensemble et a constaté l'hétérogénéité des données disponibles au sein des structures financées.

Il apparaît ainsi indispensable :

- de suivre les engagements financiers par bénéficiaire et par dispositif via un tableau de bord : un outil tel que le logiciel Présage utilisé pour le suivi des engagements du DOCUP permet de suivre par bénéficiaire et par année les dépenses engagées et mandatées ;
- de suivre davantage les réalisations de chaque bénéficiaire : les cofinanceurs publics pourraient être plus exigeant en termes de reporting et imposer notamment des rapports d'activité plus détaillés. Développer cette remontée d'information nécessite, pour certaines structures, de mettre en place un suivi plus complet de leur activité par le renseignement régulier d'indicateurs d'activité. Ces indicateurs permettront de suivre non seulement les activités de chaque structure vis-à-vis des entreprises (nombre d'entreprises rencontrées, type de prestations dispensées), mais aussi, après consolidation, le volume d'activité de l'ensemble du réseau des acteurs de l'accompagnement à l'innovation et à la création d'activité (exemple : nombre de mise en relation d'une entreprise avec une autre structure d'accompagnement, etc.).

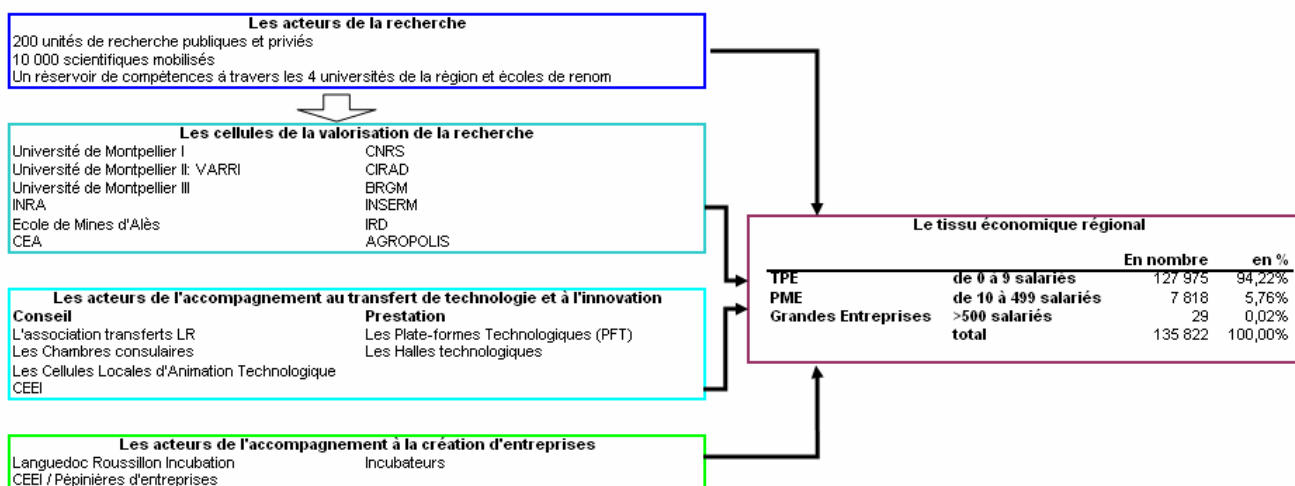
3 Introduction

3.1 L'innovation et le transfert de technologie : des acteurs nombreux et des processus complexes

L'innovation et le transfert de technologie peuvent être suscités par trois leviers d'action :

- ✓ le transfert d'une technologie innovante du monde de la recherche dans l'entreprise,
- ✓ le développement d'une innovation dans l'entreprise,
- ✓ la création d'une entreprise innovante.

Plusieurs types d'acteurs sont susceptibles d'intervenir dans un processus d'innovation et de transfert de technologie : entreprises, chercheurs, structures d'accompagnement, investisseurs privés, etc. Le schéma ci-dessous présente l'ensemble des acteurs publics en région Languedoc-Roussillon qui jouent un rôle dans le transfert de technologie et le développement de l'innovation.



Une opération de transfert de technologie ou d'innovation nécessite en théorie :

- une technologie issue de la recherche ou de l'entreprise,
- une entreprise réceptrice,
- des moyens technologiques et financiers,
- du temps pour gérer la complexité du processus,
- éventuellement, un intermédiaire, facilitateur du transfert, financeur ou conseiller.

Mais, comme souligné précédemment, la notion de transfert de technologie a, en réalité, un spectre plus large. Elle peut aussi prendre la forme de prestations intégrées de conseil technologique.

Or, en région Languedoc-Roussillon, la recherche publique est particulièrement développée (la région se place dans les cinq premières régions françaises en termes d'investissements liés à la recherche publique et de nombre de chercheurs par exemple) et, potentiellement fortement émettrice d'innovation. En revanche, le tissu économique régional est faiblement constitué de grands groupes industriels mais essentiellement de TPE, plutôt peu enclines à investir du temps et des moyens en innovation et transfert de technologie.

En réalité, des pré requis pour rapprocher monde de la recherche et entreprises apparaissent indispensables : caractère transférable des produits et des compétences de la recherche, valorisation

de ces derniers, besoins et appétences technologiques des entreprises, absence de frein à l'innovation, connaissance des possibilités offertes par la recherche, financements, etc.

L'analyse contextuelle qui suit mesure précisément le potentiel régional en matière d'innovation et de transfert de technologie :

- du côté du monde de la recherche : quel poids économique ? quelles compétences ? quelle organisation en matière de recherche et de transfert de technologie ?
- du côté du monde des entreprises : quel positionnement des entreprises vis-à-vis de l'innovation ? quel potentiel de création d'entreprises innovantes ? quels obstacles rencontrés ?

Les structures d'accompagnement et d'animation de l'innovation et du transfert de technologie de la région, financées notamment par le CPER, doivent se positionner au regard de ce potentiel régional. La deuxième partie de ce rapport fait l'état des lieux de chacun de ces dispositifs et en évalue l'efficacité.

Mais l'efficacité n'est complète que si l'ensemble des dispositifs (CPER et hors CPER) sont complémentaires et coordonnés. Cette coordination et complémentarité apparaissent indispensables pour garantir l'optimisation des moyens et la valeur ajoutée de l'accompagnement. L'évaluation de la complémentarité et de la coordination entre les structures fait l'objet de la dernière partie de ce rapport.

3.2 Résultats de l'enquête par questionnaire

Une enquête a été réalisée pour identifier les besoins des entreprises régionales en matière d'innovation et de transfert de technologies et recueillir l'appréciation des entreprises ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement et/ou de financement prévu par le CPER dans le cadre d'un projet innovant.

2 800 entreprises de la région ont été interrogées via un questionnaire mis en ligne. Le taux de retour est de 7%.

La structure des entreprises ayant répondu se différencie de celle des entreprises interrogées sur deux points:

- le secteur industriel est surreprésenté dans l'échantillon des répondants,
- les entreprises de moins de 10 salariés sont sous-représentées.

Ces deux biais montrent que les répondants sont des entreprises ayant un intérêt pour l'innovation

4 Caractéristiques régionales et potentiel en matière d'innovation et de transfert de technologie

4.1 Potentiel régional de la recherche en matière de transfert de technologie³

La région Languedoc-Roussillon se positionne dans les premières régions françaises par le poids économique de la recherche : 7^{ème} rang pour les dépenses publiques et privées, 2^{ème} pour la part des dépenses de la recherche publique dans le PIB régional et 6^{ème} pour les effectifs de chercheurs.

La recherche publique concentre 75% des effectifs des chercheurs au sein de cinq universités et neuf organismes de recherche. Certains domaines sont plus particulièrement représentés : agroalimentaire, santé, télécommunication et énergie.

Cependant, les activités de valorisation de la recherche semblent encore peu structurées. Les cellules de valorisation sont peu dotées en termes d'effectifs. Seule l'exception : celle de l'UM II, la plus structurée, est connue des autres acteurs de l'innovation et du transfert de technologique.

Enfin, aucun outil ne répertorie les compétences et le matériel de la recherche disponibles aux entreprises. Un premier recensement de 194 laboratoires de recherche et de leur correspondant valorisation a été effectué dans le cadre de cette étude.

4.1.1 Poids économique du secteur de la recherche

La région Languedoc-Roussillon représente 3,9% de la population nationale (onzième région française), mais ne concentre que 3,1% des dépenses nationales de recherche et développement publiques et privées, avec un milliard d'euros de dépenses intérieures de R&D (DIRD) (7^{ème} rang au niveau national). Cependant, la progression de la DIRD entre 1998 et 2001 a été plus forte en Languedoc-Roussillon qu'au niveau national (19,3% contre 16,5% au niveau national).

Les dépenses en faveur du financement public de la recherche correspondent à 12,1% du produit intérieur brut régional, plaçant cette région au 2^{ème} rang national après la région Midi-Pyrénées et avant la région Ile-de-France⁴. En montant investi dans la recherche publique, elle occupe le 5^{ème} rang.

³ Source : données OST - 2001

⁴ Source : dossier économique régional, Préfecture de la région Languedoc-Roussillon. 2002

■ Septième région en termes d'investissement dans la recherche publique et privée (chiffres 2001)

La région Languedoc-Roussillon représente 3,9% de la population nationale (onzième région française), mais ne concentre que 3,1% des dépenses nationales de recherche et développement publiques et privées; ce qui la positionne au 7^{ème} rang au niveau national.

Cependant, la progression de la DIRD entre 1998 et 2001 a été plus forte en Languedoc-Roussillon qu'au niveau national (19,3% contre 16,5% au niveau national).

Total recherche privé et publique	Budget (DIRD 2001 en millions d'euros)	Classement Budget	DIRD, Part en France
Ile-de-France	14 132	1	44,5%
Rhône-Alpes	3 647	2	11,5%
PACA	1 958	3	6,2%
Midi-Pyrénées	1 841	4	5,8%
Aquitaine	1 050	5	3,3%
Bretagne	1 017	6	3,2%
Languedoc-Roussillon	953	7	3,0%
Centre	865	8	2,7%
Pays de la Loire	741	9	2,3%
Auvergne	659	10	2,1%
Picardie	604	11	1,9%
Alsace	594	12	1,9%
Haute-Normandie	551	13	1,7%
Nord - Pas-de-Calais	539	14	1,7%
Lorraine	537	15	1,7%
Franche-Comté	486	16	1,5%
Régions d'outre-mer	356	17	1,1%
Bourgogne	356	18	1,1%
Basse-Normandie	277	19	0,9%
Poitou-Charentes	266	20	0,8%
Champagne-Ardenne	179	21	0,6%
Limousin	105	22	0,3%
Corse	15	23	0,0%
Total	31 736		100,0%

Source : retraitement de données source OST 2001

■ Une forte concentration de chercheurs, essentiellement dans le public

La région Languedoc-Roussillon occupe le 6^{ème} rang en termes d'effectifs de chercheurs. Le ratio des effectifs de chercheurs rapporté au PIB est favorable à la région (21,7 pour 1000, 5^{ème} rang national), mais s'explique par le très faible PIB régional.

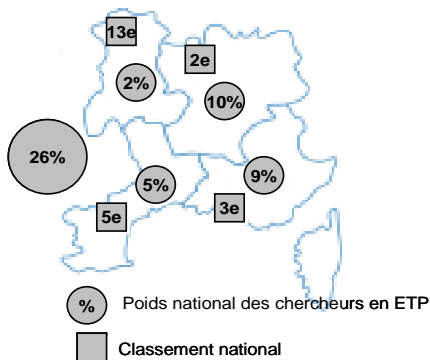
La région compte environ 3 700 chercheurs dans la recherche publique⁵ et 1150 chercheurs dans le secteur privé. Elle est ainsi la 3^{ème} région française pour la densité de la population de la recherche (12,8 chercheurs pour 10 000 habitants)⁶.

Les neuf organismes de recherche publique présents dans la région (CNRS, CEA, INRA, CIRAD, IRD, INSERM, CEMAGREF, IFREMER et le BRGM) représentent 8% du potentiel national⁷.

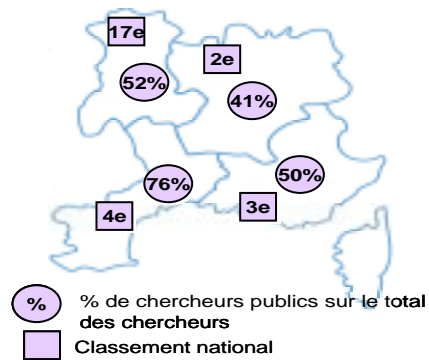
⁵ En 2001, en etp – source : retraitement de données source OST

⁶ Source : dossier économique régional, Préfecture de la région Languedoc-Roussillon. 2002

⁷ idem



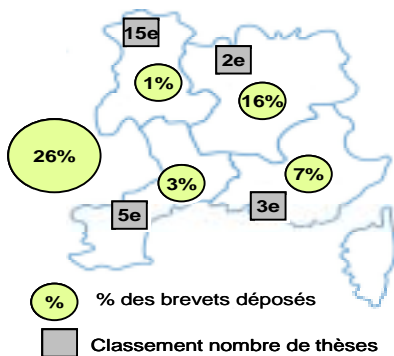
Source : retraitement de données source OST



Source : retraitement de données source OST

■ Des dépôts de brevets moins nombreux

Avec 337 brevets déposés dans la région en 2002, la région occupe la 10^{ème} place des régions françaises. Autant le dynamisme est réel pour les publications scientifiques et s'explique par la présence de nombreux organismes publics de recherche, autant les dépôts de brevets sont moins nombreux.



Source : retraitement de données source OST

En 2002, le CNRS Languedoc Roussillon, comptabilisait 35 demandes de brevets pour 1000 chercheurs contre une moyenne nationale de 20, dont la majorité concerne la chimie⁸.

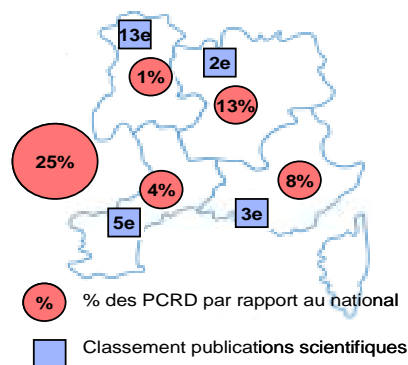
Le Grand Sud Est représente un quart des brevets déposés en France.

Cela ne préjuge cependant pas du potentiel en termes de dépôts de brevets : le faible nombre de dépôts de brevets peut aussi traduire une faible sensibilisation à la valorisation des chercheurs et directeurs de laboratoires au sein des universités.

■ Le 5^{ème} rang pour les publications scientifiques, les thèses soutenues et la participation au PCRD en 2001

La région Languedoc-roussillon mobilise 4% des fonds nationaux du programme cadre européen de recherche et développement. Notons que la zone Grand Sud Est mobilise un quart de crédits mobilisés en France.

Elle se place au 5^{ème} rang pour les publications scientifiques et pour le nombre de thèses soutenues.



⁸ Source : CNRS. Bilan 2000-2004. Coopération industrielle et valorisation technologique impliquant le CNRS

■ Une forte concentration de la recherche à Montpellier

Le poids économique régional de la science est concentré à hauteur de 80% à Montpellier. Première ville de la région et pôle universitaire agronomique et agroalimentaire de renommée internationale, Montpellier renforce sensiblement le potentiel technologique régional.

4.1.2 Des domaines d'excellence

■ Des investissements prépondérants dans les secteurs agriculture/environnement et santé, énergie et télécom

Les dépenses de recherche publique, en Languedoc-Roussillon se concentrent sur les volets

- agriculture-environnement (en deuxième position des efforts de ce secteur en France),
- santé, énergie, télécommunication/informatique (à chaque fois en quatrième position des efforts en France).

	Agriculture-Environnement			Santé / parapharmacie, chimie			Télécommunications / informatique			Energie		
	Poids national dans le secteur	Rang	Poids régional toutes activités	Poids dans le secteur national	Rang	Poids régional toutes activités	Poids dans le secteur national	Rang	Poids régional toutes activités	Poids dans le secteur national	Rang	Poids régional toutes activités
Nb de chercheurs publics	20,6%	2ème	64%	4,3%	4ème	9,80%	4,70%	5ème	6%	6,40%	4ème	20%
budgets publics	15%	2ème	39%	3,7%	4ème	6%	12%	4ème	13%	13%	4ème	41%

Source : retraitement de données source OST-2001

■ L'agriculture et l'environnement concentrent 64% des chercheurs de la région.

	Nombre de chercheurs par secteur d'activité									
	Santé	Société	Agriculture Environnement	Energie	Transport	Telecom/ Info	Equipement	Aero-spatial	Total	
Languedoc-Roussillon	158	0	1 028	321	0	99	0	0	1 607	
% / territoire	9,8%	0,0%	64,0%	20,0%	0,0%	6,2%	0,0%	0,0%	100,0%	
Classement	5		2	4		5			5	
France	3 676	482	4 992	5 017	186	2 116	574	2 840	19 883	
	18,5%	2,4%	25,1%	25,2%	0,9%	10,6%	2,9%	14,3%	100,0%	

Source : retraitement de données source OST-2001

La recherche en **agriculture et en agro-alimentaire** est une activité centrale : près de 2000 chercheurs, enseignants et techniciens sont répartis dans les 200 unités de recherche de la région⁹. Elle connaît une croissance soutenue notamment avec la montée en puissance des domaines de recherche tels que la biotechnologie, les sciences de l'environnement et la génomique humaine et végétale montent en puissance.

Ces activités sont portées par plus de la moitié des laboratoires et organismes de recherche recensés dans la région. Ce recensement a été effectué au cours de la constitution d'une base de données de

⁹ Source : Dossier d'Agropolis : Alimentation, Nutrition, Santé, septembre 2005

l'offre en matière de recherche de la région Languedoc-Roussillon identifiant les laboratoires et organismes de recherche et leurs correspondants valorisation/transfert de technologie¹⁰.

Domaine de recherche	Nbre de laboratoires identifiés
Sciences cognitives	9
Sciences de la matière	39
Sciences du vivant	89
Sciences humaines et sociales	53
Total	190

Ces laboratoires regroupent des chercheurs universitaires et des organismes de recherche. L'Université de Montpellier II est ainsi présente dans 51 des laboratoires répertoriés, l'UM1 dans 41, le CNRS dans 81, l'INSERM dans 12 et l'INRA dans 13.

■ Un potentiel moindre de la recherche privée

La recherche privée reste en retrait par rapport à la recherche publique : elle regroupe 24% des effectifs des chercheurs seulement. La région occupe le 14^{ème} rang national pour le nombre de chercheurs en entreprise et le 15^{ème} rang pour les budgets de recherche privée. Notons cependant que la plus forte progression du nombre de chercheurs privés est observé en région Languedoc-Roussillon (serait-ce un phénomène de rattrapage lié à la faiblesse du potentiel de recherche privé ?). En revanche, les budgets R&D privés progressent moins vite.

Plus spécifiquement, la région se positionne à la 7^{ème} place nationale pour la recherche privée du secteur pharmacie-chimie. En Languedoc-Roussillon, la recherche privée se concentre essentiellement au sein de grandes entreprises comme IBM, SANOFI, CHAUVET.

4.1.3 Des initiatives récentes autour de la valorisation de la recherche

Quelques initiatives récentes aux niveaux national et communautaire ouvrent de nouvelles opportunités pour encourager encore davantage la structuration de la valorisation de la recherche en Languedoc-Roussillon

4.1.3.1 Les pôles de compétitivité

■ Une démarche partenariale recherche / entreprises

Les pôles de compétitivité se définissent comme suit :

- la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche,
- engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant,
- et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale.

Ces projets de pôles de compétitivité, initiés par l'Etat, sont destinés à relancer la politique industrielle française depuis les régions.

■ Trois pôles labellisés en Languedoc-Roussillon

La région Languedoc-Roussillon a porté 9 candidatures, dont certaines interrégionales.

¹⁰ Cf. annexe : modalités de constitution de la base de données et présentation de son contenu

Trois pôles ont été labellisés :

- Pôle TRIMATEC, porté par le CEA et AREVA – Pierrelatte dans le secteur du nucléaire. Il a pour objectif de valoriser les technologies innovantes, les procédés et les savoir-faire issus de la filière nucléaire au service d'applications industrielles dans d'autres secteurs. Il se propose de développer 18 projets de coopération en ciblant une production industrielle à un horizon de 3 à 5 ans pour la plupart d'entre eux.
- Pôle Derbi autour du développement des Energies Renouvelables porté par l'université de Perpignan avec Via Domitia. Il vise à généraliser des constructions capables de présenter un bilan énergétique global positif, à développer les capacités régionales de production d'énergie en privilégiant les filières renouvelables et à favoriser les économies d'énergies.
- Pôle Q@LIMED, porté par Agropolis – Montpellier, dans le secteur de l'agroalimentaire. Il met en avant une approche intégrée des systèmes agroalimentaires durables, intégrant des notions de qualité et d'identité dans toute la chaîne qui va de la conception à la consommation en passant par la production. Son ambition est de devenir le fer de lance de la valorisation du « bien manger méditerranéen ».

Un dernier est encore en cours d'instruction : le Pôle Orphem autour des maladies orphelines et émergentes, candidature interrégionale.

Par ailleurs, quatre projets portés par d'autres régions mais impliquant quelques acteurs régionaux sont labellisés :

- Pôles « Gestion des risques et vulnérabilité des territoires » et « Pôle européen d'innovation fruits et légumes » portés par PACA, et
- Pôles « Viaméca » et « Viandes et produits carnés » portés par l'Auvergne.

■ Un potentiel en termes d'essaimage ?

La constitution des dossiers puis la labellisation des Pôles devraient permettre :

- d'établir ou de renforcer des partenariats entre la recherche et les entreprises : les pôles leur donneront l'occasion de travailler ensemble sur des problématiques communes,
- au pôle TRIMATEC d'augmenter les possibilités de transferts pour le CEA (au niveau interrégional : ouverture sur Rhône-Alpes et PACA), d'après les responsables rencontrés au CEA,
- de faciliter, grâce aux financements accordés, le développement de technologies transférables notamment en améliorant leur maturité.

Cependant, la plupart des acteurs rencontrés soulignent qu'il est difficile à ce stade d'envisager des impacts en termes d'attractivité pour le territoire.

4.1.3.2 Le Label « Carnot »

Le Ministère délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur a lancé au deuxième semestre 2005 un appel à candidatures pour l'attribution du label « Carnot » à des laboratoires, instituts ou établissements de recherche qui disposent d'une solide expérience dans la conduite d'activités de recherche en partenariat, notamment avec des entreprises.

Ce label est destiné à favoriser la conduite de travaux de recherche publique en partenariat avec des acteurs socio-économiques, notamment avec des entreprises, compte tenu de leur effet de levier sur l'effort national de recherche.

Les structures labellisées Carnot recevront un abondement financier de l'État calculé en fonction du volume et de l'accroissement des contrats conclus avec leurs partenaires socio-économiques. Dès 2006, une enveloppe financière de 40 M € sera consacrée à ces abondements, qui seront accordés

par l'Agence nationale de la recherche. Les structures labellisées conserveront leur statut et leur autonomie de gestion mais pourront bénéficier de certaines fonctions mutualisées au sein d'une structure fédératrice, appelée Fédération Carnot.

En région Languedoc-Roussillon, aucun dossier n'a été déposé.

4.1.3.3 Appel d'offre Valorisation de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche a lancé un appel d'offres pour encourager la coopération et la regroupement des structures autour de la valorisation au niveau régional.

En région Languedoc-Roussillon, un pré-projet a été déposé sous forme de lettre d'intention par l'Université de Montpellier II et un unique projet IRD/CIRAD a été soumis. Les acteurs rencontrés au sein de la recherche ont déploré un manque d'anticipation sur le sujet, révélateur du défaut de coordination entre les acteurs.

4.1.4 Des cellules de valorisation encore peu structurées

En dépit de ces initiatives qui ouvrent des opportunités pour la région Languedoc-Roussillon, la diffusion et valorisation de la recherche ne font pas l'objet d'une organisation et une coordination transversales. Les moyens dédiés semblent encore restreints, même si les initiatives en matière d'information se multiplient.

■ Montpellier II : une structure de valorisation qui monte en puissance

L'Université de Montpellier II a créé en 1990 la structure VARRI « Valorisation de la Recherche et Relations avec l'Industrie ». Elle compte quatre personnes dont deux ingénieurs à temps plein et poursuit différentes missions¹¹ :

- suivre l'activité des laboratoires pour faire émerger des projets de transfert et les encourager à la phase pré-industrielle ;
- informer et sensibiliser les étudiants ;
- suivre les porteurs de projets, notamment sur les problématiques de propriété intellectuelle : la multipropriété d'un brevet du côté de la recherche constitue un obstacle réel dans le processus de contractualisation avec les entreprises. L'université s'attache actuellement à limiter la propriété à un porteur principal ;
- gérer le portefeuille de brevets déposés parfois en copropriété avec le CNRS (depuis 2 ans, l'université a une meilleure lisibilité de l'offre de technologie). En cas d'exploitation, les éventuelles royalties servent à financer la cellule de valorisation ;
- assurer la transition avec l'incubateur régional LRI (installé dans les mêmes locaux) et les CEEI, en cas de projets de création d'entreprises ;
- développer les relations avec le monde économique pour placer des stagiaires, contribuer à « démystifier » l'université :
 - avec de grands groupes industriels via des contacts personnels des chercheurs,
 - avec les PME-PMI, via les étudiants, le réseau des CLAT, des pôles, des pépinières, l'ANVAR et dans une moindre mesure les Chambres consulaires.

VARRI souligne les résultats : depuis 1996, 87 entreprises industrielles innovantes ont été créées (issues de laboratoires, accompagnées par des laboratoires, ou créées par des anciens élèves) ; 26 d'entre elles sortent de l'UM II.

¹¹ Source : entretiens VARRI

VARRI a créé cette année le concours de la créativité qui cible les doctorants et les docteurs et a pour objectif d'identifier les projets dormants au sein des laboratoires. VARRI souligne ainsi les progrès réalisés en termes d'organisation en interne et la multiplication des initiatives et des projets émanant de l'université.

En revanche, la communication externe reste à développer. Montpellier 1,2,3¹² est un site qui répertorie les compétences au sein des universités montpelliéraines. VARRI est présente à des salons spécialisés en dehors de la région, mais peu de ressources étaient jusque là dédiées à la communication externe. Une actualisation du site internet et, plus globalement **la promotion des services proposés par l'université en matière de valorisation et de transfert de technologie sont aujourd'hui nécessaires ; ainsi que sa plus forte intégration dans le réseau des structures d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie.**

VARRI souligne les besoins actuels en interface avec le monde socio-économique, les besoins en hébergement, en visibilité et en professionnalisation. Un projet de création d'une « Maison des industriels » sur le campus est en cours de définition.

VARRI est connue des autres acteurs de l'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie, et plus particulièrement des Pôles. Elle est en revanche peu connue des entreprises¹³.

■ Le CEA : une implication régionale forte, mais peu de projets de transfert de technologie

Depuis 2005, le CEA a arrêté son action de diffusion technologique vers les TPE au profit de transferts de technologies à forte probabilité de retour financier (start-up technologiques, transferts lourds auprès de grands groupes...), lesquels ne trouvent pas systématiquement d'application au niveau local. Il n'y a ainsi par exemple plus d'ingénieurs CEA détachés à l'ANVAR ; ces derniers assuraient une fonction de « commerciaux » pour le CEA : leur suppression réduit l'activité de diffusion du CEA.

Bien qu'il n'aurait été impliqué dans un projet innovant au niveau local au cours des cinq dernières années, le CEA est actuellement impliqué dans un grand nombre d'organismes attenants à l'innovation et au transfert de technologie en région Languedoc-Roussillon : il est membre de Transferts-LR, participe au conseil d'administration de LRI et aux comités de sélection des projets.

■ Dans les autres structures, peu de ressources affectées à la valorisation

- Les cellules de valorisation des universités de Montpellier I et Montpellier III sont moins dotées en effectifs que celle de Montpellier II.
- Agropolis est une association Loi 1901 qui regroupe 20 établissements, 4 universités et 7 écoles d'ingénieurs, 9 organismes de recherche autour de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Un chargé de mission est chargé plus particulièrement de la valorisation de la recherche. Agropolis a ainsi porté la candidature du Pôle C@LIMED.

Notons qu'en 1990, aucune structure n'avait de cellule de valorisation. En 2005, tous les établissements ont au moins un interlocuteur valorisation ou au minimum un responsable de la gestion des contrats.

En 1995, un projet de Charte régionale de la valorisation avait constitué une tentative d'association des offres pour offrir un service complet aux entreprises. Le projet n'a pas abouti.

¹² Montpellier I : Droit, Médecine, Pharmacie, Administration, Sciences Economiques, Odontologie, Sport staps, Faculté de gestion. Montpellier II : Sciences, Sciences de la vie, IUT de Montpellier et de Nîmes ; Montpellier III : Lettres, arts, langues, sciences humaines, économie, sciences, formation continue, formation à distance

¹³ Elle arrive en 18^{ème} position des structures d'accompagnement citées par les entreprises interrogées.

■ Des plateaux technologiques au sein des universités et des laboratoires de recherche méconnus et sous-utilisés

Les acteurs rencontrés déplorent :

- la faible lisibilité de l'offre en matière de plateaux technologiques disponibles au sein des universités
- les obstacles rencontrés dans certains cas par les entreprises dans la contractualisation avec les universités (problèmes de délai, convention-cadre peu adaptées aux start-up, longueur des circuits de décision, pas de système d'assurance, etc.).

Ils soulignent le potentiel d'amélioration possible compte tenu des ressources disponibles, le réel besoin de ces plateaux pour les jeunes entreprises et la nécessité pour les universités de gagner en flexibilité et réactivité vis-à-vis de la demande des entreprises.

■ Finalement, pas de coordination au niveau transversal, sauf sur les projets européens

En dépit de quelques initiatives, notamment au sein de Montpellier II, les acteurs déplorent encore un manque de coordination entre les acteurs de la valorisation au sein de la recherche. Aucune réponse n'a par exemple été faite à l'appel d'offres de l'Agence nationale de la Recherche, notamment par manque de coordination entre les structures compétentes.

Les problématiques européennes semblent davantage fédérer les acteurs au niveau régional : les critères d'éligibilité et la complexité des appels d'offre européens obligent au regroupement des partenaires pour pouvoir y répondre. Notons cependant que, d'après les responsables rencontrés, les crédits européens disponibles pour les TPE/PME sont encore très peu exploités.

4.1.5 Base de données de l'offre de recherche

■ Une absence de lisibilité de l'offre en matière de recherche

Comme souligné précédemment, les ressources technologiques disponibles au sein de la recherche sont peu lisibles pour les éventuels utilisateurs.

Il n'existe effectivement pas de base de données recensant l'ensemble des ressources disponibles au sein des universités et des organismes de recherche de la région Languedoc-Roussillon et les chargés / responsables de valorisation et de transfert de technologie.

Le site Internet Montpellier 1,2,3 recense les laboratoires et UMR des universités montpelliéraines. Il n'est actuellement pas à jour et connaît des problèmes de fonctionnement. Un projet est en cours pour l'actualiser et étendre son périmètre aux autres universités de la région.

Dans le cadre de cette évaluation ont été répertoriés l'ensemble des laboratoires et organismes de recherche de la région. Les correspondants valorisation / transfert de technologie ont été identifiés. Une base de données a ainsi été constituée sur Excel.

■ Objectifs d'une base de données de l'offre de recherche

Un recensement de l'offre de recherche en région Languedoc-Roussillon poursuit deux objectifs principaux :

- identifier les « émetteurs » potentiels d'innovation et leurs domaines de compétences,
- disposer d'un outil opérationnel d'information pour l'ensemble des parties prenantes au transfert de technologies et à l'innovation.

Cette base constitue ainsi un état des lieux à un instant t. Pour être utile, elle doit être mise à disposition de l'ensemble des acteurs de la recherche, de l'accompagnement à l'innovation et

**au transfert de technologies ainsi que des entreprises. Elle doit en outre être actualisée
régulièrement.**

■ Contenu de la base

La base de données est présentée dans un fichier excel. Chaque ligne reprend les éléments suivants :

Nom du laboratoire	Détails des travaux	Fonction
Structure de tutelle	Adresse postale	Mail
Domaine de recherches	Tel	Site Internet
Discipline	Fax	Effectif de l'établissement
Familles	Nom	Existence d'une cellule de valorisation
Sous-famille	Prénom	Nom de la structure de valorisation
Axes de recherche	Genre	Source

■ Modalités de constitution de la base de données

Afin de recenser les établissements de recherches susceptibles de conforter le dispositif d'innovation et de transfert de technologie au niveau régional, la démarche suivante a été suivie :

- Recherche Internet (site Internet des universités – annuaire de la recherche des universités de Montpellier, Agropolis, CNRS, ...)
- Contacts téléphoniques avec les cellules de valorisation identifiées
- Fiabilisation de la base par les cellules de valorisation

Certaines données ne sont cependant pas disponibles en ligne et nécessiteraient un travail d'investigation complémentaire, notamment quant :

- aux effectifs des laboratoires
- à l'organisation en matière de transfert de technologie et aux effectifs dédiés à la valorisation.

4.2 Besoins et appétence des entreprises en matière d'innovation et de transfert de technologie

Le tissu est a priori peu enclin à l'innovation et au transfert de technologie : il est à 95% composé de TPE qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour envisager l'innovation, à l'exception de TPE à caractère technologique (15 personnes semblent être le seuil nécessaire pour s'engager dans l'innovation) et souffre précisément d'un déficit d'entreprises moyennes. En outre, les trois quarts de la population active travaillent dans le secteur tertiaire. La région est relativement plus dynamique que d'autres en quantité annuelle de projets innovants (3 ou 4^{ème} place du nombre de candidatures au concours du Ministère de la recherche), mais la qualité des projets se situe dans la moyenne nationale : les lauréats génèrent davantage de création d'entreprises et de levée de fonds qu'au niveau national.

Les dépôts de brevets sont effectivement plutôt le fait des grands groupes technologiques implantés dans la région (IBM, CEA). Cependant, une grande majorité des entreprises interrogées semblent accorder une place utile voire indispensable à l'innovation, et notamment les entreprises de moins de 10 salariés. Un quart d'entre elles ont mené un projet avec la recherche académique et 57% des entreprises ayant répondu à l'enquête ont mené un projet innovant au cours des trois dernières années.

Elles estiment en général nécessaire le recours à une aide externe, essentiellement en formation et pour amorcer leur projet (information sur les compétences disponibles au sein des laboratoires et écoles, conduite d'étude d'opportunité et de faisabilité, formation). Une majorité souligne le manque de ressources humaines et financières comme principal obstacle à l'innovation et 20% d'entre elles déplorent le manque de structures spécialisées dans leur domaine et l'inadéquation entre les prestations proposées et leurs besoins.

Notons que l'ANVAR, l'association Transferts-LR nouvellement créée et les cellules locales d'animation technologique (CLAT) bénéficient de la notoriété la plus importante parmi les structures d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie présentes dans la région.

4.2.1 Caractéristiques du tissu économique régional

■ Une forte croissance démographique et un taux de chômage élevé

Huitième région de France par sa superficie, la région Languedoc Roussillon représente près de 4% de la population nationale. Bénéficiant d'un fort pouvoir d'attraction, la croissance démographique y est particulièrement soutenue.

Le taux de chômage de la région Languedoc-Roussillon, en données corrigées des variations saisonnières, s'élevait à 13,7 % de la population active au 31 mars 2004 et 13,6 % au 30 septembre 2005. Le taux de chômage du Languedoc-Roussillon dépasse largement celui du niveau national, resté à 9,8%. L'écart tend cependant à se réduire. Il était de 5,7 points au 1er Janvier 1999 et de 4,6 points au 1er Janvier 2003. Entre décembre 2003 et fin mars 2004 il a encore diminué et n'est plus que de 3,9 points.

Taux de chômage par département – en %		
	Mars 2004	Septembre 2005
Aude	11,9	12,2
Gard	14	14
Hérault	14,7	14,3
Lozère	5,4	5,8
Pyrénées-Orientales	13,7	13,5
Source : INSEE		

L'emploi au sein de la région se répartit comme suit en 2002 :

- 17,3% dans le secteur industriel
- 75,14% dans les services

- 7,6% dans l'agriculture

Source : Observatoire Interrégional du Politique-2004

■ Une surreprésentation du secteur tertiaire et peu d'entreprises industrielles

Le tissu économique est également marqué par la prépondérance des activités du tertiaire, qui, tirées par un accroissement démographique soutenu, se sont fortement développées ces dernières années. Les activités de services aux particuliers, du commerce, de la construction ont ainsi largement été confortées.

Répartition de la population active par secteur d'activité	Nbre	en %
Industries agricoles et alimentaires	4232	3,13%
Industrie des biens de consommation	2845	2,11%
Industrie automobile	101	0,07%
Industries des biens d'équipement	1939	1,44%
Industries des biens intermédiaires	2646	1,96%
Energie	577	0,43%
Construction	19343	14,33%
Commerce	37008	27,41%
Transports	3562	2,64%
Activités immobilières	4960	3,67%
Services aux entreprises	17800	13,18%
Services aux particuliers	21094	15,62%
Education, santé, action sociale (2)	18920	14,01%
Total	135027	100%

Source : site de l'INSEE : La France en faits et en Chiffres / Entreprises / Données détaillées / Languedoc Roussillon / Caractéristiques des entreprises et établissement en 2004

La population active travaille majoritairement dans les services (aux particuliers, aux entreprises, dans le commerce).

L'activité industrielle est peu développée : essentiellement agroalimentaire. Notons que quelques acteurs de l'industrie chimique et pharmaceutique sont présents en région Languedoc-Roussillon avec des acteurs tels que Sanofi, Expansia, Oris-filiale du CEA.

■ Essentiellement des TPE et PME

Les petites ou très petites entreprises sont surreprésentées : 94% des entreprises de la région ont moins de 9 salariés et la moitié de ces structures n'emploie aucun salarié.

Ces TPE n'ont pas la même attitude face à la technologie : il faut bien distinguer les TPE à faible intensité technologique et les TPE, type start-up à fort contenu technologique qui sont davantage réceptives à l'information sur le transfert de technologie

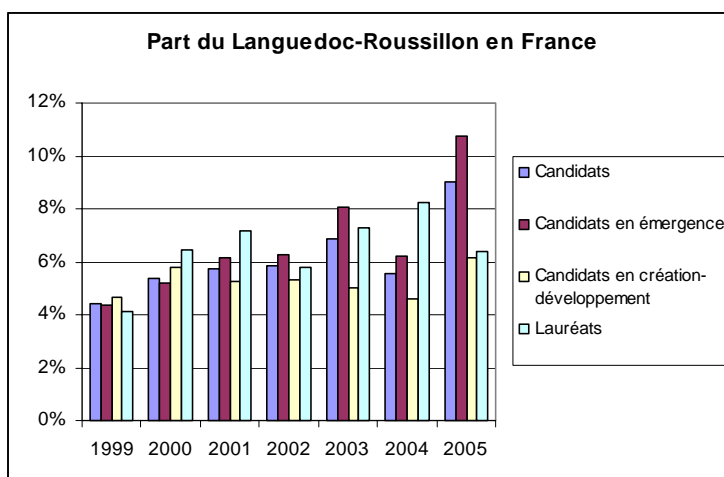
INSEE	
0 à 9 salariés	94%
10 à 49 salariés	5%
50 à 199 salariés	1%
200 à 499 salariés	0%
500 salariés ou plus	0%

Ces petites structures, pour se développer, améliorer leur compétitivité et acquérir une capacité d'innovation ont besoin d'accéder à des ressources technologiques, tant en matière de compétences humaines que d'équipement.

4.2.2 Dynamisme de création d'entreprises innovantes

■ La région est dynamique en termes de nombre de projets innovants et se situe au dessus de la moyenne nationale pour la qualité des projets

En termes de nombre de dossiers présentés au concours du Ministère de la recherche, LR est surreprésentée et présente, a priori, un vivier important de projets innovants : la région présente en effet de 85 à 100 candidats par an. Elle se situe entre les 3^{ème} et 4^{ème} rang des régions françaises. En 2005, les candidats languedociens représentent 9% des candidats au niveau national, contre 6% les années précédentes.



La part des lauréats reste à peu près équivalente tous les ans et s'élève à 6% des lauréats au niveau national. En revanche, la part des lauréats par rapport au total des candidats de la région est souvent inférieure à la part des lauréats au niveau national.

Lauréats / candidats	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Languedoc-Roussillon	13%	16%	16%	15%	13%	13%
France	12%	20%	20%	15%	14%	19%

Source : OSEO-ANVAR – suivi Ernst&Young

■ Taux de création d'entreprises et levées de fonds

Cependant, le taux de création d'entreprises parmi les lauréats se situe dans la moyenne nationale. En revanche, 34% d'entre elles ont levé des fonds (14 entreprises pour 13,3 millions d'euros), contre 10% au niveau national.

	Nombre de créations d'entreprises recensées	% des lauréats	Nombre de levée de fonds	Part des entreprises ayant levé des fonds
Languedoc-Roussillon	41	47%	14	34%
Niveau national	740	47%	74	10%

Source : OSEO-ANVAR - 2006

■ Les entreprises ayant levé des fonds se répartissent de la façon suivante :

Année	TYPE	Société	K€levés
2000	Création-développement	NETEX	400
2000	Création-développement	CORONIS SYSTEMS	5 500
1999/2000	Emergence/Création-développement	NANOLEDGE	250
1999/2000	Emergence/Création-développement	NMR TEC	50
2001	Création-développement	NEOTIC	300
2002	Création-développement	ADUNO	2 027
2002	Emergence	BMACO	100
2002	Création-développement	ALYZIOS SERRES ET EQUIPEMENTS	337
2002	Création-développement	MEDINCELL	200
2003	Création-développement	ABR DEVELOPMENT	225
2003	Emergence	INTRASENSE	200
1999/2000	Emergence/Création-développement	WANY	2 683
2000/2001	Emergence/Création-développement	KLOE	300
2001/2002	Emergence/Création-développement	H2I TECHNOLOGIES	735

Seule une entreprise a levé plus de cinq millions d'euros.

Source : données ANVAR

4.2.3 Appétence des entreprises en matière d'innovation

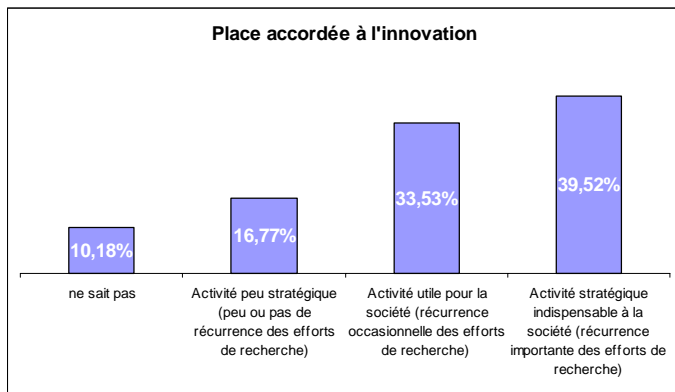
Remarque méthodologique : une enquête a été menée auprès d'un échantillon d'entreprises représentatif du tissu économique languedocien. Une première partie du questionnaire mis en ligne avait pour objectif l'identification des pratiques et le recensement des freins et obstacles en matière d'innovation et de transfert de technologie¹⁴.

¹⁴ Cf. annexes :

Présentation de l'échantillon des entreprises interrogées et de la structure des répondants. p. 116

Présentation du questionnaire adressé aux entreprises. p 118

- **L'innovation est considérée comme une activité stratégique indispensable ou utile pour 75% des entreprises, plus particulièrement pour les TPE de moins de 10 salariés et dans les secteurs des services.**



Pour 75% des entreprises ayant répondu au questionnaire, l'innovation est une activité stratégique indispensable ou utile :

- dans les services et l'industrie des biens d'équipement, cette part monte à 80%,
- dans les industries agricoles et agroalimentaires, à 86%.

En revanche, dans le secteur du commerce, 42% des entreprises estiment que l'innovation est une activité peu stratégique.

Q2.1.1 Quelle place accordez-vous à l'innovation en ce qui concerne votre activité professionnelle ? (une réponse possible)

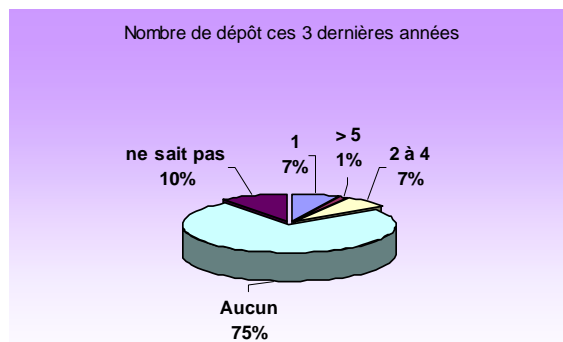
Notons que 81% des entreprises de moins de 10 salariés estiment que l'activité est indispensable (42%) ou utile (39%).

- **Les entreprises consacrent moins de 5% de leur chiffre d'affaires à la R&D.**

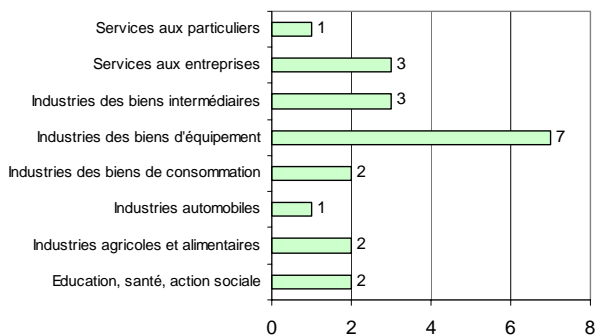
Deux tiers des entreprises ayant répondu estiment consacré 5% ou moins de 5% de leur chiffre d'affaires à la recherche et développement et 22% d'entre elles, entre 5 et 10%.

- **Un faible dynamisme en termes de dépôts de brevets.**

Le tissu industriel languedocien n'est structurellement pas enclin au dépôt de brevets : très peu de grands groupes industriels sont présents dans la région. Les trois quarts des entreprises ayant répondu au questionnaire déclarent n'avoir pas déposé de brevets au cours des trois dernières années.



Secteurs de dépôts des brevets

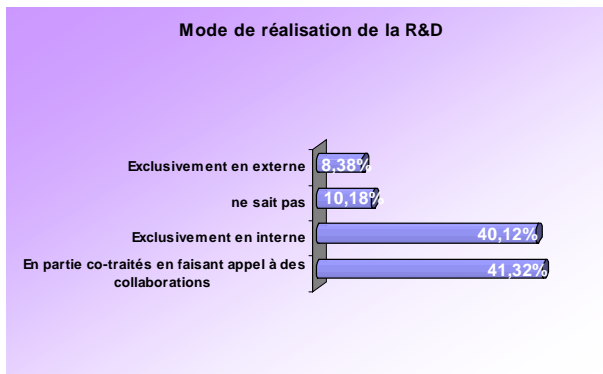


Le CEA et IBM sont les principaux pourvoyeurs de brevets dans les trois dernières années.

Les quelques brevets déposés l'ont été non seulement dans les industries des biens d'équipement, des biens intermédiaires, mais aussi dans les services.

2.1.4 Votre entreprise a-t-elle déposé des brevets au cours des 3 dernières années ?

■ **Les travaux de R&D ne sont pas réalisés uniquement en interne : un quart des entreprises a mené un projet avec la recherche académique.**

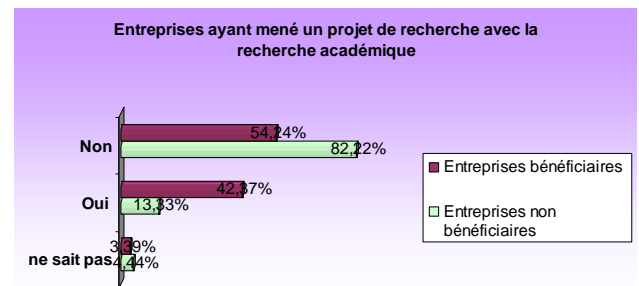


Seuls 8% des entreprises externalisent leurs travaux de R&D.

41% travaillent en co-traitance et en partenariat.

2.1.3 Comment vos travaux de R&D sont-ils généralement effectués ?

Un quart d'entre elles a précisé avoir déjà mené un projet avec la recherche académique (organismes de recherche, laboratoires universitaires, écoles, lycées, etc)¹⁵ : 13% des non bénéficiaires et 82% des bénéficiaires.



4.2.4 Expériences récentes de projets innovants

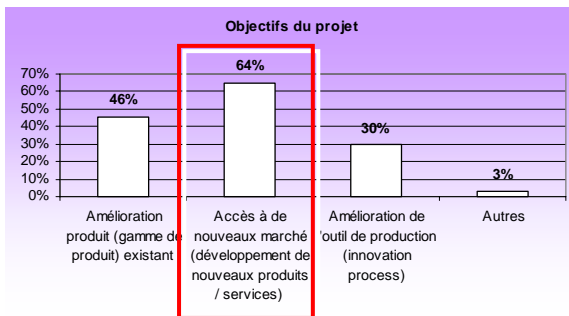
■ **Plus de la moitié des entreprises ayant répondu a eu une expérience de projets innovants.**

57% des entreprises ayant répondu (90 entreprises¹⁶) ont déclaré s'être engagées dans des projets innovants dans les 3 dernières années : cette part s'élève à 85% pour les entreprises bénéficiaires d'un accompagnement et à 40% pour les entreprises non bénéficiaires.

¹⁵ Q2.1.5 : Avez-vous mené un projet de recherche en collaboration avec la recherche académique (universités, écoles) ? :

¹⁶ Q3.1.1 : Votre société a-t-elle engagé un projet innovant ?

■ **La plupart des projets ont pour objectif le développement de l'accès à de nouveaux marchés et attendent une augmentation du chiffre d'affaires**



Deux tiers des projets visent l'accès à de nouveaux marchés :

- un tiers uniquement,
- 20% conjointement avec l'innovation produit,
- 12% conjointement avec l'innovation produit et process

Types d'impacts attendus	Nombre d'occurrences
Augmentation du chiffre d'affaires	74%
Maintien du chiffre d'affaires	10%
Augmentation des emplois	36%
Maintien des emplois en place	14%
Amélioration des marges	32%
Autres	12%

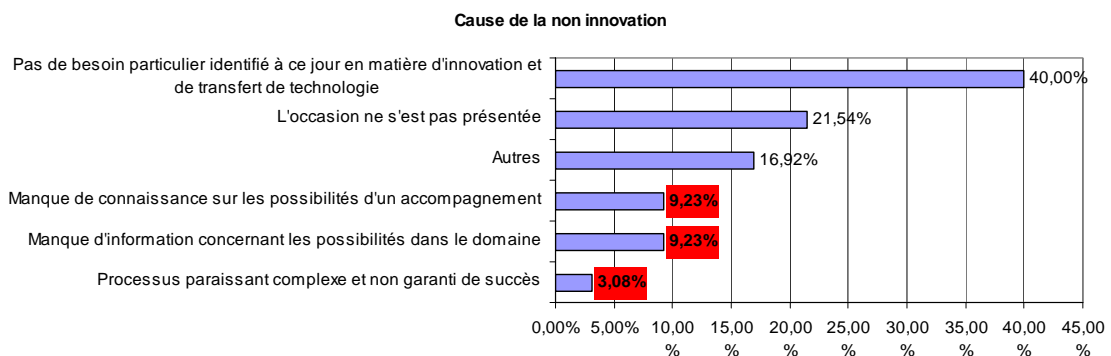
Ces impacts se basent sur la perception des entreprises interrogées. L'impact d'un projet innovant sur le chiffre d'affaires dépend fortement du degré d'intégration de la technologie dans le processus de production. En revanche, l'impact sur la marge est plus facilement identifiable.

3.1.3 Quels étaient les impacts attendus pour votre société ?

4.2.5 Besoins et freins à l'innovation

■ **Le manque d'information constitue l'obstacle le plus important à l'innovation après la disponibilité des moyens humains et financiers**

Parmi les entreprises qui ne se sont pas engagées dans un projet innovant, 25%¹⁸ évoquent un manque de connaissance ou d'information concernant les possibilités dans le secteur d'activité et le type d'accompagnement possible ou estiment que le processus est complexe.



■ **Plus de la moitié des entreprises interrogées perçoit effectivement des difficultés particulières liées à la mise en œuvre d'un transfert de technologie ou d'un projet**

¹⁷ Q3.1.2 : Quel était l'objectif initial de la réalisation d'un transfert de technologie (plusieurs réponses possibles) ?

¹⁸ Q3.1.1.1. Si non, dans ce cas quelles en sont les raisons (une seule réponse possible) ?

innovant et 68%¹⁹ estiment nécessaire le recours à une aide externe pour mener à terme un projet innovant.

Une majorité des entreprises manque de ressources en interne et souligne le manque de financement externe. Il est intéressant de noter que 20% d'entre elles soulignent le manque de structures d'accompagnement spécialisées sur leur domaine et de visibilité quant aux technologies adaptables à leur activité. Notons que 10% d'entre elles soulignent le manque de structure de proximité.

Ces éléments semblent souligner certaines faiblesses du dispositif d'accompagnement auquel incombe précisément les missions de réponses à un besoin spécialisé et d'information sur les ressources disponibles. Manquerait-il une structure d'interface générale qui aurait une visibilité suffisante sur les ressources disponibles et orienterait vers les spécialistes existants ?²⁰

¹⁹ Q3.1.4 Estimez vous nécessaire le recours à une aide externe (accompagnement) pour mener à terme un projet innovant (transfert de technologie par exemple) au sein de votre entreprise ?

²⁰ Cf. analyse de la complémentarité et de la coordination des dispositifs d'accompagnement existants en région Languedoc-Roussillon. p. 64

Difficultés perçues liées à la mise en oeuvre d'un transfert de technologie ou d'un projet innovant	% des répondants
Manque de ressources (humaines et financières) en interne	57%
Manque de financements externes	38%
Manque de structures d'accompagnement spécialisées sur mon domaine	21%
Prestations d'accompagnement proposées non adaptées aux besoins de l'entreprise	12%
Manque de visibilité quant aux technologies adaptables à l'activité de l'entreprise	19%
Manque de visibilité quant au succès de l'opération, non maîtrise des risques	19%
Manque de structures d'accompagnement de proximité	9%
Difficultés liées à l'appropriation de l'innovation technologique	8%
Difficultés attenantes aux négociations des droits de propriété intellectuelle avec les différents intervenants	6%
Difficulté de mise en oeuvre des contrats CIFRE	4%
Manque de disponibilité de post-doctorants	0%

En outre, les responsables rencontrés au sein de l'ANVAR et des CEEI ont souligné le manque crucial de fonds d'amorçage en région Languedoc-Roussillon (problème récurrent au niveau national). Certes, le rapprochement ANVAR / BDPME ouvre de nouvelles possibilités et notamment le prêt participatif à l'amorçage. Mais, le manque d'investisseur privé de proximité pour un apport en fonds propres constitue un frein essentiel à la création d'entreprises technologiques. Crealia prête à des personnes physiques. Soridec est la seule société de capital investissement présente dans la région.

■ Face à ces difficultés, certains types de besoins d'accompagnement se dégagent nettement :

- besoins en **formation**
- besoins en information sur les financements et les compétences et **savoir-faire disponibles** côté recherche
- accompagnement à des **études d'opportunité et faisabilité**.

Attentes en termes d'accompagnement	En % des répondants
Assistance aux négociations avec les partenaires (gestion des droits de PI et des problématiques attenantes à une exploitation industrielle de travaux de recherche)	6%
Mise à disposition de locaux et de matériels	7%
Accompagnement global dans la gestion du projet	15%
Mise en relation avec des partenaires issus du milieu de la recherche	18%
Analyse des besoins éventuels de ma société en matière de transferts de technologie	20%
Aide au montage du dossier de demande de financements	22%
Etude d'opportunité	26%
Information sur les sources de financement disponibles pour ce type d'opérations	30%
Informations sur les compétences et savoir-faire disponibles au sein des laboratoires et écoles régionaux (notamment cellule de valorisation)	33%
Etude de faisabilité	36%
Formation	72%

4.2.6 Connaissance des structures d'accompagnement

Notoriété	Part des entreprises ayant cité la structure	Rang
ANVAR	87%	1
Association Transferts Languedoc Roussillon	30%	2
Cellule Locale d'Animation Technologique (CLAT)	30%	3
Pôle Productique	25%	4
Capalpha, Capomega	21%	5
Pôle TRIAL	21%	6
Pôle TIIM	21%	7
CEEI	18%	8
Incubateur LRI	16%	9
Pôle VERSEau	14%	10
Cellule de valorisation de l'Ecole des Mines d'Alès	13%	11
Cellule de valorisation du CIRAD	12%	12
Cellule de valorisation de l'INSERM	9%	13
Pôle Technologie de la Santé	8%	14
Pôle Construction	8%	15
Cellule de valorisation du CNRS	7%	16
Cellule de valorisation du CEMAGREF	6%	17
Cellule de valorisation du CEA	5%	18

L'ANVAR bénéficie de la notoriété la plus forte, suivie par l'association nouvellement créée Transferts-LR et les CLAT. Notons que la cellule de valorisation de l'Université de Montpellier II ne se positionne qu'en 21^{ème} position des structures citées.

5 Etat des lieux et efficacité du dispositif CPER

5.1 Stratégie, objectifs et moyens prévus par le CPER

Le CPER poursuit deux objectifs généraux pour encourager l'innovation et le transfert de technologie : la création d'activités, via la valorisation des ressources régionales, et l'encouragement à l'innovation au sein des PME/PMI autour de la création d'activités.

La stratégie est cependant perçue comme peu lisible par l'ensemble des acteurs rencontrés :

- la cohérence interne du document est faible, les objectifs n'étant pas déclinés de façon logique en actions,
- ces derniers ne sont général pas connus,
- le CPER ne mentionne pas d'objectif explicite en matière de coordination des acteurs et des initiatives sur le territoire.

Ainsi, le CPER est davantage considéré comme un cadre de financement que comme un document stratégique de politique générale partenariale.

Les actions prévoient :

- le soutien de structures d'accompagnement et d'interface entre recherche et entreprises (Pôles et Cellules locales d'animation technologique – CLAT),
- le financement d'investissement (deux projets portés respectivement par l'INRA et le Cemagref),
- des moyens financiers dédiés au financement de projets portés directement par les entreprises (mais les dispositifs concernés ne sont pas mentionnés et leurs règles en matière d'éligibilité peu explicites).

Elles n'intègrent en revanche pas la mobilisation et l'organisation des compétences en matière de valorisation de la recherche.

5.1.1 Une stratégie peu lisible

■ La stratégie est peu lisible et les objectifs généraux peu connus des acteurs

Le CPER fixe deux objectifs en matière d'innovation et de transfert de technologie, précisé en introduction de la mesure 1 intitulée « La technologie comme moteur de développement des entreprises » :

- mobiliser les compétences technologiques régionales en direction des PME/PMI,
- promouvoir la création d'entreprises nouvelles en s'appuyant sur les ressources technologiques régionales.

Ces deux objectifs couvrent les deux principales sources possibles pour encourager l'innovation et le transfert de technologie que sont, d'une part, la création d'activités, via la valorisation des ressources régionales notamment issues de la recherche particulièrement développée en région LR et, d'autre part, l'encouragement à l'innovation au sein des PME/PMI qui constituent 95% des entreprises de la région Languedoc-Roussillon.

Soulignons que le transfert de technologie dans le DOCUP s'inscrit de la même façon dans le premier thème de la stratégie du programme, autour du maintien de l'effort de création d'activités

et souligne sur un plan plus général la nécessité de renforcement des entreprises dans l'ensemble des secteurs²¹.

Les responsables rencontrés soulignent effectivement peu connaître les objectifs inscrits au CPER. En fixant les enveloppes budgétaires, le CPER est perçu comme un document de référence, mais il ne fait pas figure de document stratégique qui déclinerait de façon claire la stratégie de l'Etat et de la Région en matière d'innovation et de transfert de technologie. Chaque acteur connaît ainsi les possibilités financières offertes par le CPER.

Cependant, d'autres mesures du CPER sont aussi concernées par l'innovation et le transfert de technologies : la mesure VII.1 « Amélioration du niveau de connaissances et l'adaptation du potentiel scolaire et universitaire régional », prévoit, dans son action, l'équipement haute technologie des plates-formes techniques d'établissement.

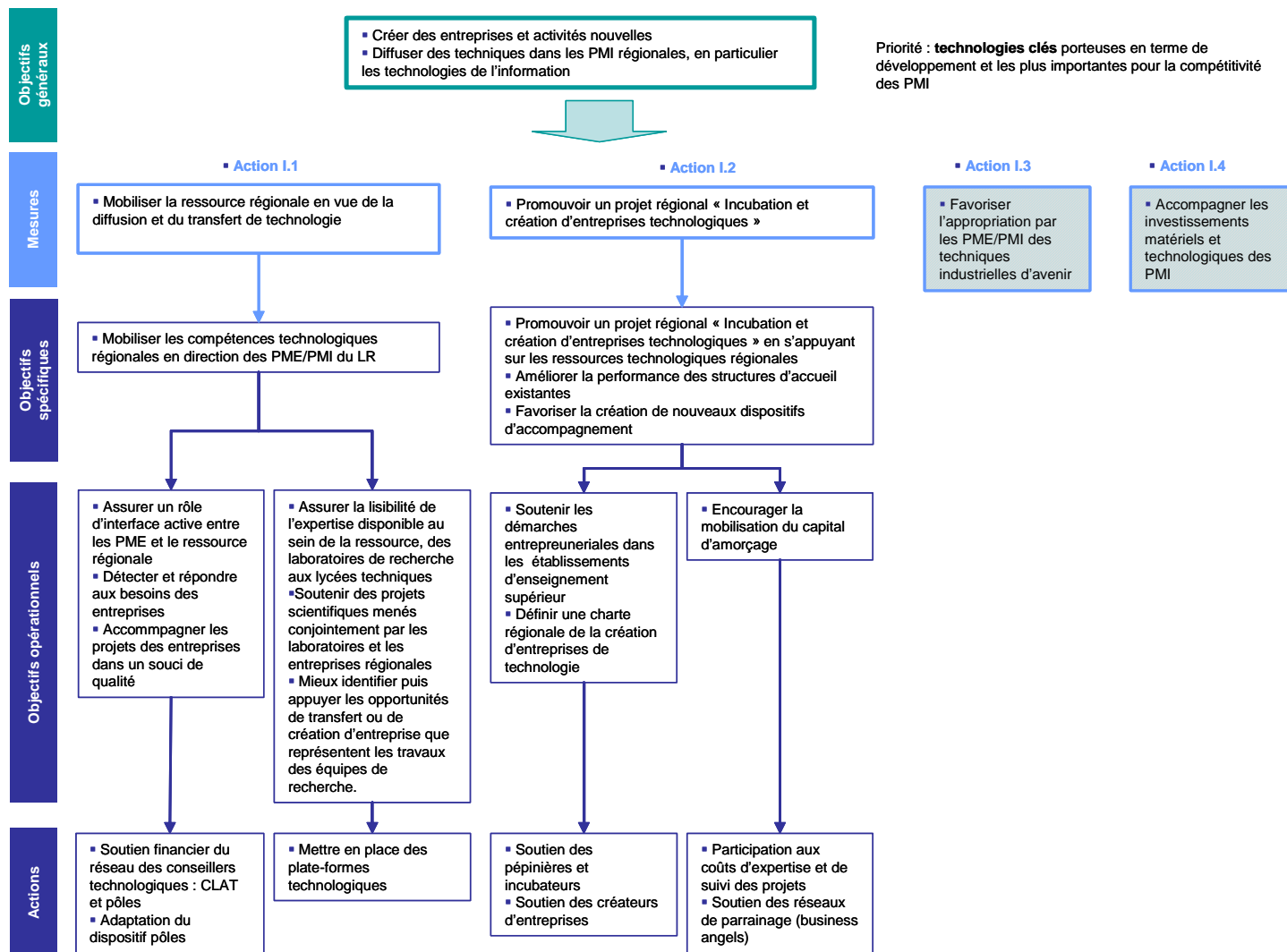
Ainsi, **les objectifs en matière d'innovation et de TT sont dispersés dans plusieurs mesures**. Cela nuit à la lisibilité de la stratégie du CPER en matière d'innovation et de transfert de technologie.

5.1.2 Des activités peu cohérentes avec les objectifs spécifiques définis

La mesure 1 du CPER se décline en quatre actions. Les deux premières font l'objet de la présente évaluation et se déclinent elles-mêmes en différents types d'activité liés, chacun, à une enveloppe financière. Certains objectifs plus spécifiques sont énoncés au cours de la présentation des actions financées mais ces derniers ne sont pas déclinés et hiérarchisés logiquement : le lien entre les objectifs généraux, les objectifs par action et les activités concrètes prévues n'est pas explicité.

L'arbre d'objectifs présenté ci-dessus décline et classe les objectifs énoncés dans le CPER en faisant la distinction objectifs généraux (impacts attendus), objectifs spécifiques (résultats attendus) et objectifs opérationnels (réalisations attendues).

²¹ source : DOCUP – stratégie. p 106



La mesure I.2 souligne en outre qu'une convention ANVAR portant sur le financement du Réseau de Diffusion Technologique et l'appui aux projets de recherche transférables dans les laboratoires régionaux (détection, expertise, pré-développement...) sera annexée au CPER.

Cette déclinaison et surtout **les actions proposées et les objectifs y afférents ne sont plus considérés comme d'actualité** par l'ensemble des responsables rencontrés, compte tenu du nouveau contexte en matière d'innovation et de transfert de technologie fortement influencé par la création des pôles de compétitivité ou la création de Transferts-LR par exemple.

Cependant, notons que **les activités prévues apparaissent parfois trop générales et/ou incomplètes au regard des objectifs opérationnels fixés** : la seule mise en place de plateformes doit par exemple permettre de rendre les ressources technologiques disponibles lisibles et de mieux identifier les opportunités de TT.

En outre, **le CPER reste muet sur certains objectifs tels que** :

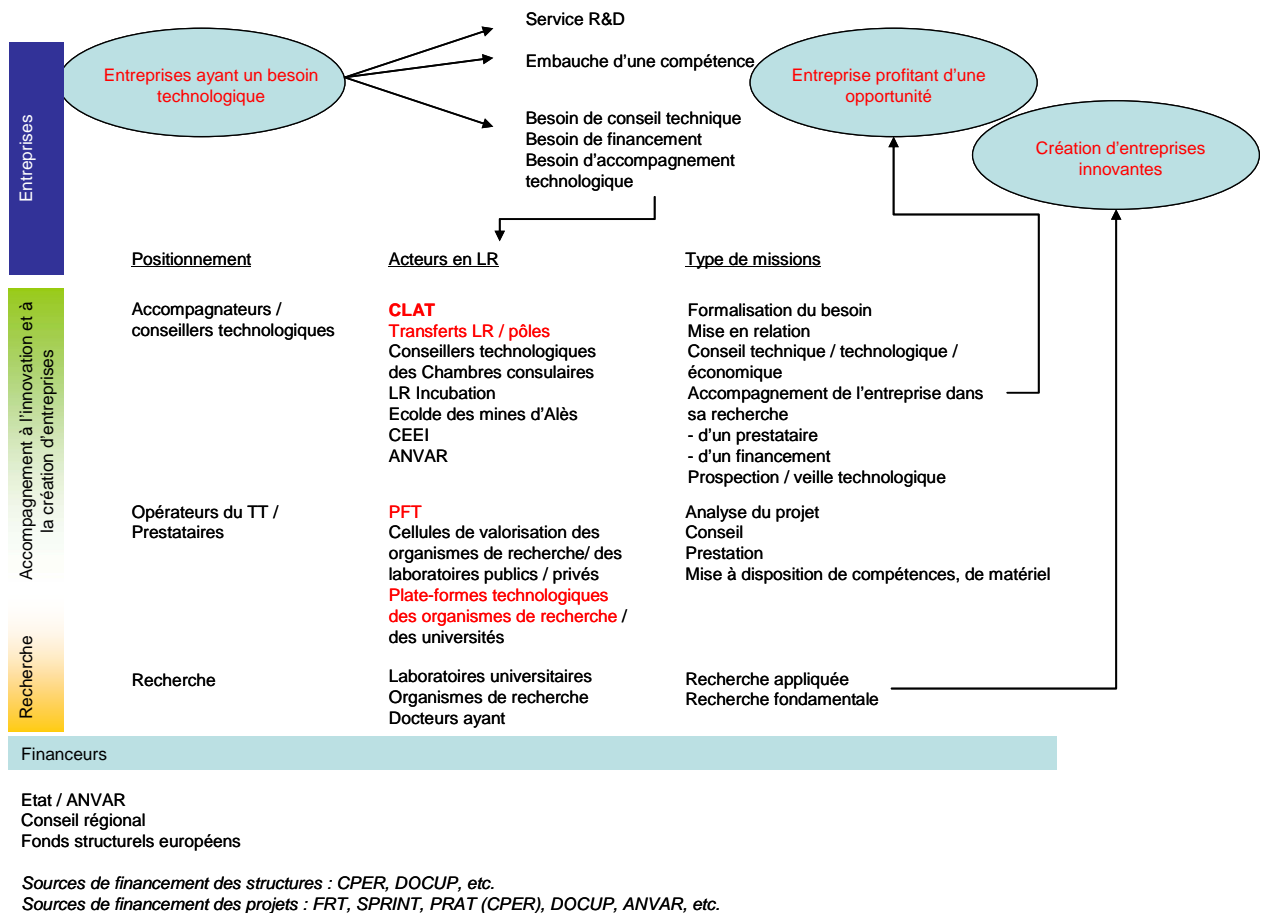
- mettre les acteurs en réseau,
- susciter et amplifier la mise en relation entre les acteurs :
 - ✓ Mettre en place des structures qui suscitent, encouragent et accompagnent les acteurs concernés par le transfert de technologie
 - ✓ Réconcilier le potentiel de la recherche et la création d'entreprises
- encourager à la valorisation de la recherche par le développement des emplois à haute valeur ajoutée.

5.1.3 Panorama général des bénéficiaires du CPER

Le schéma ci-dessous présente globalement les acteurs de l'innovation et du transfert de technologie en région Languedoc-Roussillon. Le CPER finance une partie d'entre eux, sur le volet Etat, le volet Région ou les deux.

Trois catégories de bénéficiaires sont prévues au CPER :

- des organismes de recherche
- des structures d'accompagnement à l'innovation et au TT
- des entreprises



En rouge : les bénéficiaires CPER

5.1.4 Moyens prévus par le CPER

13,6 millions d'euros de crédits Etat sont prévus par le CPER pour financer les mesures en matière d'innovation et de transfert de technologie. Cela représente 2% des crédits Etat contractualisés au titre du CPER 2000-2006 (691 millions d'euros).

Le Conseil régional a dédié une enveloppe d'environ 11,5 millions d'euros aux mesures I.1, I.2 et VII (volet PFT).

Intitulé de la mesure	Montant contractualisé Etat 2000/2006	Montant contractualisé Région 2000/2006	Principaux bénéficiaires prévus par le CPER	Types de financement
I.1 : Mobiliser la ressource régionale en vue de la diffusion et du transfert de technologie				
Soutien au transfert de technologie	6 402	6 403	CLAT, pôles,...	Fonctionnement Financement de projets
Cemagref	1 219	914	projet Minea	investissement
Cortechs, Post doc, stages LD	2 286	0		financement de projets
Inra	304	304	LBE Narbonne	investissement
Total	10 211	7 621		
I.2 : Promouvoir un projet régional « incubation et création d'entreprises technologiques »				
Aide aux projets	1 524	1 859	Porteurs de projets individuels	Financement de projet
VII.1 : Mieux équiper les établissements d'enseignement secondaire				
<i>Mesure dédiée en partie seulement au TT : au 31/12/04, 1/3 des crédits mandatés ont bénéficié aux PFT. Hypothèse montant contractualisé pft : 1/3 du montant total contractualisé)</i>	1 931	1 931	équipement haute technologie des PFT	investissement
Total	13 666	11 411		

source : CPER - montants en K€

Remarque : notons que certaines structures peuvent avoir été financées par le CPER sur le volet Région et des crédits Etat hors CPER. Elles ne font pas partie du périmètre d'analyse pour le bilan physique et financier. En revanche, elles sont intégrées dans l'analyse de la complémentarité entre les acteurs.

■ Modes de financement prévus par le CPER

LE CPER prévoit différents types de financement :

- Subvention de fonctionnement
- Aide à l'investissement
- Soutien de projets

Ces trois modes de financement ne font pas l'objet d'actions spécifiques clairement identifiées. Au sein d'une même mesure, les trois modes de financement sont possibles.

Une présentation des actions par mode de financement permettrait une meilleure lisibilité et le développement possible d'un système de suivi des dépenses adapté à chaque mode de financement

5.1.5 Des objectifs clairs par structures financées mais peu connus des acteurs

■ Des documents cadres pour les missions des bénéficiaires

Cependant, au niveau des bénéficiaires, plusieurs textes encadrent en général leur mission.

Principaux bénéficiaires identifiés	Document cadre	Remarques
Mesure I.1 : Mobiliser la ressource régionale en vue de la diffusion et du transfert de technologie		
CLAT - cellules locales d'animation technologique PFT	Charte des CLAT Convention de fonctionnement	Non signée DRRT jusqu'en 2004 DRIRE en 2005
Pôles	Contrat d'objectifs	
Transferts-LR	Contrat d'objectifs	En cours. Sera validé par le conseil d'administration de Transferts-LR d'ici fin décembre 2005
Cemagref (projet Minea)	dossier de financement accepté en 2000	
Inra : LBE Narbonne	dossier de financement accepté en 2000	
I.2 : Promouvoir un projet régional « incubation et création d'entreprises technologiques »		
Financement de projets	Aucun document identifié	
Partenariat avec l'ANVAR	Convention ANVAR / Conseil régional	Convention prévue au CPER, signée le 28/10/2005
VII.1 : Mieux équiper les établissements d'enseignement secondaire		
PFT	Pas de document identifié	

■ Une connaissance de leurs objectifs par les responsables des structures mais une faible connaissance réciproque des objectifs assignés à chacun

Les responsables des structures financées soulignent de façon précise les objectifs assignés à leur propre structure, conformément au document qui les définit. Ils ne connaissent en revanche pas les objectifs et missions assignés aux autres bénéficiaires. Les objectifs assignés aux CLAT sont par exemple peu connus des responsables rencontrés au sein des autres structures : cela ne favorise pas la cohérence des efforts fournis par chacun et peut nuire à l'efficacité de l'ensemble.

■ Pas de complémentarité définie dans la définition des objectifs et dans l'affectation des responsabilités

Le CPER ne fixe pas les objectifs par bénéficiaire. Or, ces derniers, notamment pour les pôles, les CLAT et les PFT poursuivent un même objectif général d'accompagnement des entreprises en matière de TT et d'innovation (détection des besoins et accompagnement de leur projet dans un souci de qualité, comme le souligne le CPER²²).

Or, définir les missions de chacun dans un document cadre est un moyen d'assurer la complémentarité des dispositifs et d'encourager les synergies entre des acteurs investis d'un même type de mission.

Finalement, le CPER constitue plutôt une source de financement qu'un document stratégique de politique générale partenariale.

²² Source : CPER. Action I.1

5.2 Bilan financier des mesures du CPER

La constitution du bilan financier s'est heurtée à l'absence, au sein des services de l'Etat, d'outil de suivi des engagements financiers du CPER ainsi que des réalisations physiques. Aucun état ne présente les montants engagés et mandatés par bénéficiaire ou type de bénéficiaire au cours de la période 2000-2004.

Dix neuf millions d'euros ont été engagés au titre du CPER (volets Etat et Région) sur l'innovation et le transfert de technologie dont 18 au titre des mesures I.1 et I.2. Le volet Etat représente 45% des dépenses engagées.

- **la mesure I.1 gérée par la DRRT pour son volet Etat a été engagée à hauteur de 72% des crédits contractualisés.**
- **la mesure I.2 gérée par la DRIRE affiche un taux d'engagement faible de 17% qui s'explique, d'après les financeurs, par la carence en termes de projets de création d'entreprises ainsi que la disponibilité de crédits hors CPER.**

5.2.1 Une absence de données de suivi

La constitution du bilan financier présenté ci-dessous s'est heurtée à **l'absence d'outil de suivi des engagements financiers du CPER au sein des services de l'Etat**. Aucun état ne présente les montants engagés et mandatés par bénéficiaire au cours de la période 2000-2004.

En outre, certains dispositifs ont été financés par le CPER et hors CPER (tels que l'Ecole des mines d'Alès ou le dispositif Cortechs). La distinction de la source de financement n'est pas toujours été faite dans les bilans de ces dispositifs.

Les données présentées ont été recomposées par les responsables au sein des services, par le bilan consolidé du CPER 2000-2004 qui présente des montants consolidés par financeur et par mesure et ne présente pas le détail par dispositif.

Outre l'absence de données de suivi financières, aucune donnée de suivi des réalisations physiques (nombre de bénéficiaires, types, nature des financements, etc.) n'est disponible. Les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact prévus au CPER n'ont pas été renseignés. Notons que ces indicateurs ne sont pas toujours pertinents compte tenu du type de projets financés et surtout peu réalistes en terme de renseignement.

L'absence de définition de règles de gestion communes entre les services de l'Etat et de responsabilité en termes de remontée d'information explique en partie cette situation. Celle-ci est déplorée par l'ensemble des acteurs rencontrés au sein des services gestionnaires et du SGAR qui expriment une volonté forte de mettre en place des indicateurs simples et renseignables à l'avenir. Notons que Présage permet un suivi régulier et fiable des engagements financiers du DOCUP.

Un suivi des financements et des réalisations de l'ensemble des initiatives est un pré-requis indispensable à une meilleure lisibilité et complémentarité des dispositifs, facteurs essentiels de l'efficacité de ce type de dispositifs réunissant plusieurs acteurs, sources de financement et dispositifs. Ce suivi nécessite la mise en place d'outils (tableaux de bord financiers et physiques, indicateurs) et des exercices d'évaluation réguliers pour entrer dans une logique d'amélioration en continu de la politique²³.

²³ Cf. recommandation formulée p. 13

5.2.2 Bilan financier

- Dix neuf millions d'euros ont été engagés au titre du CPER (volets Etat et Région) sur l'innovation et le transfert de technologie dont 17 au titre des mesures I.1 et I.2.

Le volet Etat représente 48% du montant engagé, soit 9 millions d'euros. Les dépenses engagées se sont réparties de la façon suivante :

Mesures concernées	Bénéficiaires	Engagé 2000-2004 Etat	Engagé 2000-2004 Région	Total
I.1	CLAT	550	1 032	1 582
I.1	Pôles	2 053	4 069	6 122
I.1	PFT	222	-	222
I.1	Financements de projet	1 506	1 158	2 664
I.1	Total soutien au transfert de technologie	4 331	6 259	10 590
I.1	Minea (Cemagref)	1 102	914	2 016
I.1	Cortechs, Post doc, SLD	1 599	na	1 599
I.1	LBE Narbonne (INRA)	304	304	608
I.1	Total mesure I.1	7 336	7 477	14 813
I.2	Ecole des mines d'Alès	125	258	383
I.2	Synersud	131	278	409
I.2	ARCE	-	1 049	1 049
I.2	Total mesure I.2	256	1 585	1 841
I.3	CLAT	324	-	324
VII.1	PFT	1 128	894	2 022
Total		9 044	9 956	19 000

*le financement de projet couvrent les dispositifs FRT de l'Etat et PRAT du Conseil régional

■ Taux de réalisation

Le taux de réalisation (montant contractualisé / montant engagé) peut être calculé sur les mesures I.1 et I.2 entièrement dédiées à l'innovation et au transfert de technologie (pour les projets d'investissement, les montants ont été contractualisés de façon individuelle en 2000).

Action	Bénéficiaire	Contractualisé Etat	Engagé 2000-2004 Etat	Engagé / Contractualisé	Mandaté 2000-2004	Mandaté / Engagé
I.1	Total soutien au transfert de technologie	6 402	4331	68%	4 300	67%
I.1	Minea (Cemagref)	1 219	1 102	90%	1 089	89%
I.1	Cortechs, Post doc, SLD	2 286	1 599	70%	1 599	70%
I.1	LBE Narbonne (INRA)	304	304	100%	304	100%
I.1	Total mesure I.1	10 211	7 336	72%	7 292	99%
I.2	Total mesure I.2	1 524	256	17%	176	69%

Pour des facilités de gestion, les mesures ont été réparties entre les services de l'Etat : la DRRT gère la mesure I.1, la DRIRE, la mesure I.2. Or

- certains dispositifs ont changé de financeurs au cours de la période 2000-2004. Ainsi, les PFT ont été financés, pour leur fonctionnement, sur la mesure I.1 de 2000 à 2004 (DRRT) et sur la mesure I.2 (DRIRE) en 2005 ;

- DRRT et DRIRE peuvent financer conjointement le même dispositif : le financement des CLAT se répartit entre les mesures I.1 (financement DRRT) et les mesures I.3 (financement DRIRE). Notons que cette dernière ne fait pas partie du périmètre de l'évaluation : elle sera prise en compte pour la partie CLAT.

Chaque bénéficiaire fait l'objet d'une analyse évaluative présentée ci-dessous et dont les détails sont présentés sous forme de fiches en annexe du présent rapport.

La mesure I.2 a été très peu consommée : comme souligné précédemment, elle était essentiellement destinée à financer des projets émanant des incubateurs d'entreprises. Deux facteurs permettent d'expliquer ce faible taux d'utilisation :

- la carence en projets
- la disponibilité de crédits via le CIAT du bassin d'Alès de 1998 qui ont été dépensés en priorité : des crédits hors CPER ont permis de financer des bénéficiaires CPER et notamment l'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès.

5.3 Bilan physique du financement des structures d'accompagnement à l'innovation

Remarque méthodologique

Le bilan physique transversal présenté ci-dessous se fonde sur les analyses détaillées présentées en annexe dans les fiches évaluatives par dispositif. En l'absence d'outil de suivi des réalisations, les données de réalisation ont été recomposées à partir de différentes sources de données :

- les rapports d'activité des dispositifs financés
- l'enquête par questionnaire
- les entretiens réalisés sur le terrain

Le bilan physique distingue les réalisations par type de financement : financement de structures, investissement et financement de projets.

Sept CLAT, huit Pôles (et depuis 2005, l'association Transferts-LR) et cinq PFT (créées depuis 2000) sont les principales structures d'accompagnement financées. Elles dispensent essentiellement du conseil aux entreprises. Chaque année, environ 1000 entreprises bénéficient de leur service. Ces dernières sont en général accompagnées par une de ces structures et par l'ANVAR. Ces structures sont capables de répondre à l'ensemble des demandes des entreprises :

- en termes de secteur d'activité : les CLAT ne sont pas spécialisées en termes de secteurs d'activité et les huit Pôles (ou Transferts-LR) couvrent une large palette.
- en termes de niveau de conseil : les CLAT fournissent un conseil de premier niveau, les Pôles accompagnent des projets de développement technologique.

5.3.1 Bilan transversal

Comme présenté précédemment, les CLAT, PFT et Pôles sont les principales structures d'accompagnement financées.

■ **La principale activité des structures financées est l'accompagnement des entreprises.**

Nombre moyen de projets d'entreprises accompagnées par an	
CLAT	800
PFT	60
Pôles – Transferts - LR	200

Les CLAT accompagnent en moyenne 800 projets d'entreprises par an ; les Pôles 200 et les PFT effectuent une soixantaine de prestations

■ Mais, les entreprises sont rarement accompagnées par une seule structure.

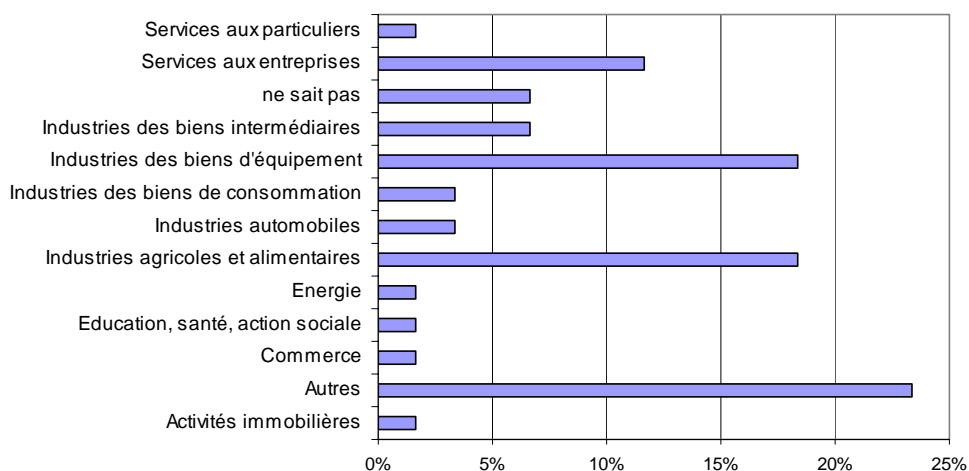
Structure d'accompagnement des bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	%
ANVAR	36	61%
Cellule Locale d'Animation Technologique (CLAT)	15	25%
Pôle Productique	9	15%
Association Transferts LR	5	8%
Pôle TRIAL	5	8%
Pôle Technologie de la Santé	3	5%
Pôle VERSEau	2	3%
Plateforme Technologique (PFT)	2	3%
Pôle Membranes	1	2%
Pôle Construction	1	2%
Pôle TIIM	1	2%

Une forte majorité des entreprises a été accompagnée par l'ANVAR.

Mais dans une majorité des cas, l'accompagnement ANVAR s'accompagne d'un accompagnement d'un Pôle et/ou d'une CLAT.

■ L'ensemble des secteurs d'activité est concerné par l'accompagnement

Répartition des bénéficiaires par secteur d'activité



Effectivement, les CLAT répondent à toutes les demandes de la part des entreprises. En l'absence de compétences sectorielles, elles orientent vers des entreprises rencontrant la même problématique ou vers d'autres structures d'accompagnement compétentes.

Les Pôles étaient spécialisés dans un secteur d'activité. Mais, les compétences des huit Pôles regroupés dorénavant dans Transferts-LR couvraient une large palette en termes de secteurs d'activité et de compétences qui permet de répondre aux demandes des entreprises. Transferts-LR devrait ouvrir encore davantage la palette de compétences en ouvrant la possibilité de projets à technologies croisées

En revanche, les PFT affichent une plus forte spécialisation qui limite structurellement le champ de leurs prestations et nécessite une information précise sur le matériel disponible et ciblée auprès des entreprises susceptibles d'être intéressées par leurs services.

- **Les prestations des structures d'accompagnement sont spécifiques d'une structure à l'autre : les CLAT fournissent un conseil de premier niveau, les Pôles accompagnent au développement de projets technologiques.**

Dans 62%²⁴ des cas, le projet accompagné était un projet d'innovation produits.

Chaque structure a ses spécificités en termes de prestation offerte aux entreprises. Alors que les Pôles dispensent davantage de conseil en « haute technologie », les CLAT font figure de dispositif de proximité capable de répondre à une demande large et de dispenser d'abord du conseil technique de premier niveau.

Les PFT mettent à disposition des entreprises du matériel et des compétences techniques dont elles ne disposent souvent pas.

Globalement, les entreprises qualifient l'accompagnement de la façon suivante :

Nature de l'accompagnement reçu	en %
Technique	47%
Administratif et financier	75%
Gestion de projet	20%

4.1.4 De quel ordre a été l'accompagnement reçu (plusieurs réponses possibles) ?

- **L'accompagnement s'inscrit essentiellement autour du financement (aide au montage et à la recherche). On notera l'importance de la mise en relation et du conseil technologique**

Objet de l'accompagnement reçu (avant retraitement)	Nbre	%	
Aide au montage de dossier de financement	33	55%	La plupart des entreprises ayant répondu ont été accompagnées par l'ANVAR et souligne donc l'accompagnement autour du financement.
Recherche de financements	30	50%	
Mise en relation avec d'autres entreprises	14	23%	
Mise en relation avec des étudiants	9	15%	L'accompagnement à la gestion des droits de propriété intellectuelle est plus rare : peu de projets sont de réels projets de transfert de technologie avec transfert de propriété.
Conseil technologique	10	17%	
Mise en relation avec la recherche académique	7	12%	
Autres	7	12%	
Identification de potentialités (débouchés)	4	7%	
Formation	4	7%	
Mise à disposition de matériels et de locaux	4	7%	
Accompagnement dans la gestion des droits de propriété intellectuelle (dépôt de brevet et négociations avec les établissements)	1	2%	

4.1.5. En quoi a-t-il consisté ? (Plusieurs réponses possibles)

En outre, chaque structure a en effet ses spécificités en termes de niveau de prestation offerte aux entreprises. Alors que les Pôles dispensent davantage de conseil en « haute technologie », les CLAT font figure de dispositif de proximité capable de répondre à une demande large et de dispenser d'abord du conseil technique de premier niveau. Les PFT mettent à disposition des entreprises du matériel et des compétences techniques dont elles ne disposent souvent pas.

²⁴ Q4.1.3. Quel type d'innovation a été introduite au sein de la société grâce à votre projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- **Pôles et CLAT affichaient une réelle complémentarité. Une coordination informelle a suppléé l'absence de RDT depuis 2000²⁵. Cette dernière, peu formalisée, comporte des risques en termes de pérennité du système.**

CLAT et Pôles travaillent de manière concertée :

- 10% des contacts initiés par les CLAT approvisionnent les Pôles en porteurs de projet,
- des visites terrain sont organisées conjointement par des conseillers CLAT et des conseillers Pôles.

La communication entre CLAT et Pôles est transparente et permet d'optimiser la réponse aux entreprises. Cependant, cette communication efficace relève essentiellement des relations interpersonnelles créées entre les conseillers des deux dispositifs. Le RDT avait permis de créer ce réseau, un « réseau informel » s'est créé à sa disparition en 2000. Un changement de personnel induirait un risque de dilution de ce réseau informel.

Par ailleurs, 33% des contacts initiés par les CLAT approvisionnement les PFT. En revanche, il y a moins de relations établies entre Pôles et PFT.

5.3.2 Dispositif CLAT (mesure I.1)

■ Un dispositif expérimental

Le dispositif CLAT (Cellules Locales d'animation Technologiques), propre à la région Languedoc-Roussillon, a été créé à titre expérimental dans les années 1990, afin de pallier aux dommages causés par la désindustrialisation du bassin minier d'Alès. D'après les animateurs CLAT rencontrés, il s'agissait d'apporter un service de proximité aux entreprises de la région, essentiellement des TPE pour faire émerger des projets innovants. Les CLAT sont aujourd'hui au nombre de sept.

La mission des CLAT n'est encadrée par aucun document officiel. Mais une Charte, non signée, fixe leur mission. Elles doivent être à l'écoute des besoins des entreprises et apporter conseil et accompagnement. La Charte ne prévoit pas de mission éducative pour les CLAT, même si celles-ci sont situées dans des lycées et que les animateurs CLAT sont des enseignants.

Les CLAT constituent pour l'ensemble des acteurs rencontrés au niveau régional, et notamment les institutionnels²⁶ et les autres acteurs publics de l'innovation et du transfert de technologies, un réseau qui maille l'ensemble du territoire régional et qui apporte ainsi un service de proximité aux entreprises. Ces acteurs, quand ils ne sont pas partie prenante de l'activité quotidienne des CLAT²⁷ ne connaissent parfois pas leur activité réelle.

■ Bilan financier et physique des CLAT

Le budget annuel moyen de l'ensemble des sept CLAT s'élève à 730 K€ sur la période 2000-2004. Le volet Etat du CPER (financements DRIRE et DRRT) contribue pour 15% de ce budget, soit 110 K€ par an. Sur la période 2000-2004, le budget CPER – volet Etat pour les CLAT s'est élevé à environ 550 K€ pour un budget total CPER (Etat + Région) de 1 582 K€

Le financement des CLAT représente ainsi environ 8% des financements engagés par le CPER au titre des crédits dédiés à l'innovation et au transfert de technologie.

²⁵ Une analyse complète de la complémentarité et de la coordination entre les structures financées CPER et hors CPER est présentée ci-après. Cf. p. 63

²⁶ Notamment DRIRE, DRRT, ANVAR, Conseil régional

²⁷ Pôles, Chambres consulaires et PFT sont en relation régulière avec les CLAT.

Trente personnes sont mobilisées sur le réseau des CLAT ; elles représentent 14,96 équivalents temps plein en 2004. Certains conseillers ont un profil d'ingénieurs et/ou une expérience d'entrepreneurs qui contribuent à la qualité de la relation avec l'entreprise.

Concrètement, les CLAT accompagnent tous les ans environ 800 projets portés par des entreprises. En 2004, elles ont organisé une trentaine de réunions thématiques, réunions d'information à destination des chefs d'entreprise. Leur activité de prospection tend à diminuer : elles sont de plus en plus directement sollicitées par les entreprises.

■ Effets constatés et pertinence par rapport aux besoins

Plusieurs effets de l'action des CLAT ont ainsi été identifiés :

- elle a été un facteur accélérateur du développement des entreprises concernées, grâce à un soutien global autour de l'appui technique (transfert de savoir-faire et de compétences), administratif et financier.
- elle a permis le développement de relations entre des entreprises ayant des problématiques similaires
- elle permettait le déclenchement d'un appui financier : le RDT permettant aux CLAT de prescrire la PTR, aide financière qui permet aux entreprises le financement d'études de faisabilité par exemple

En revanche, d'autres effets sont plus discutés :

- plus rarement, l'action des CLAT influence directement le développement technologique de l'entreprise ; l'activité des CLAT ne génère pas de transfert de technologie au sens propre du terme, étant peu connectée aux grandes centres de recherche et aux universités.
- les retombées pour l'Education nationale sont difficilement mesurables : formation des enseignants, stages pour les étudiants.

Elles sont ainsi un réel dispositif d'interface qui facilite l'engagement des TPE/PME dans un projet innovant. Le dispositif CLAT remplit ainsi une réelle mission de développement économique. Les entreprises en sont pleinement satisfaites.

■ Un fonctionnement spécifique qui semble trouver des limites

✓ Un manque de lisibilité dans le pilotage du dispositif

Le nombre d'instances de pilotage (Comité de pilotage régional, comités de pilotage locaux, coordinateur réseau, mission Transfert de technologie du Rectorat, lycées) semble nuire à la lisibilité du pilotage en termes d'objectifs fixés, de remontée d'informations sur les résultats de l'activité, de gestion administrative et financière.

✓ Les CLAT fortement dépendantes des hommes

Le fonctionnement des CLAT est fortement dépendant des personnes et de leur degré d'engagement :

- la qualité du conseil apporté aux entreprises est fortement dépendant des conseillers eux-mêmes, de leur propre expérience et du réseau personnel qu'ils ont progressivement construit (risque en cas de départ),
- La base de données alimentée au fur et à mesure des contacts semble peu utilisée comme source d'information permettant d'optimiser le conseil.

5.3.3 Dispositif PFT (mesure VII.1)

■ Les PFT : un dispositif légal

La création des PFT résulte de la Loi sur l'innovation de 1999 qui prévoit que les lycées peuvent réaliser des prestations à titre onéreux en concluant des conventions avec les entreprises et pour les établissements d'enseignement supérieur et fixent leurs principes fondateurs²⁸. Cinq PFT ont ainsi été créées en région Languedoc-Roussillon. Une Charte signée en décembre 2001 par le Rectorat, le Conseil régional, la DRRT, la DRAF et les Universités de Perpignan et Montpellier II encadre leur mission.

■ Bilan financier et physique des PFT

Le CPER prévoit, au titre de la mesure VII.1 « Mieux équiper les établissements d'enseignement secondaire », le financement des investissements des PFT. L'Etat a engagé et dépensé **1 128 M€ pour les PFT (investissement) sur la période 2000-2004**, soit 13% des montants mandatés au titre des mesures du CPER dédiées à l'innovation et au transfert de technologie (I.1, I.2 et VII.1 PFT). Au titre du CPER (Etat + Région), 2 M€ ont été engagés sur la période 2000-2004. Le financement des investissements des PFT mobilise ainsi environ un tiers des financements engagés et mandatés prévus au titre de la mesure VII.1.

Le financement du fonctionnement des PFT n'est pas explicitement prévu au CPER. Les recettes des PFT sont cependant constituées de subventions de fonctionnement issues notamment du CPER et définies dans le cadre de conventions signées avec différents partenaires (DRRT – mesure I.1 du CPER, puis DRIRE en 2005 – mesure I.2, Conseils généraux, Rectorat), par le Fonds Social Européen et par les revenus des prestations. Les recettes annuelles des PFT s'élèvent en moyenne à 208 K€. Les revenus des prestations représentent 40% de ces recettes (la PFT de l'Hérault y contribue à hauteur de 54%). Le coût moyen d'une prestation s'élève en fonction des PFT entre 350 € et 4 500 €.

Treize personnes travaillent dans les PFT de la région. Elles représentent 6,05 équivalents temps plein. Ce sont des enseignants qui disposent d'un quart ou d'un mi-temps par semaine pour la PFT.

Le nombre de prestations facturées par an varie fortement d'une PFT à l'autre : de 6 à 19 par PFT en 2004. Elles restent relativement limitées en volume :

- ⇨ L'ensemble des acteurs rencontrés au sein des CLAT et PFT soulignent la lourdeur administrative pour l'établissement des conventions avec les entreprises,
- ⇨ En outre, quatre PFT sur cinq ne se caractérisent pas par une forte spécialisation des équipements et des compétences, contrairement à d'autres régions où elles ont vocation à répondre aux besoins de bassins économiques eux-mêmes spécialisés sur un secteur d'activité. Elles sont ainsi susceptibles de répondre à une large demande en termes de secteur d'activité. Cependant, cette absence de spécialisation peut être un inconvénient dans un environnement concurrentiel qui exige les compétences les plus pointues. Les enseignants ne sont en effet pas toujours formés à l'utilisation des équipements PFT.

■ Effets constatés

Aucune donnée ne précise les retombées de l'action des PFT sur l'Education nationale. De manière qualitative, les PFT participent effectivement à la formation des élèves et des enseignants sollicités dans le cadre des conventions passées avec les entreprises. En revanche, l'objectif d'optimisation du matériel des lycées semble peu atteint : certains responsables rencontrés au sein des lycées soulignent une faible utilisation du matériel disponible par les PFT.

²⁸ Cf. fiche évaluative PFT

Soulignons qu'un site Internet a été développé par les services du Rectorat avec pour objectif la présentation de l'offre et des PFT et CLAT. Les ressources disponibles dans les établissements scolaires sont présentées dans une base de données thématique par métier qui différencie les ressources humaines et les équipements. Les responsables rencontrés au sein des CLAT et des PFT ont déploré le caractère institutionnel du site, qui semble peu opérationnel pour un chef d'entreprises.

5.3.4 Les huit pôles devenus Transferts-LR (mesure I.1)

■ Une évolution récente bien accueillie, qui doit permettre d'optimiser le fonctionnement

Le dispositif « Pôles » regroupait huit associations spécialisées dans le conseil technologique aux entreprises dans huit secteurs d'activité. Transferts-LR a été créé en 2004 et regroupe les anciens pôles dans une seule association.

D'après le CPER, les Pôles avaient pour mission d'assurer un rôle d'interface active entre les PME et la ressource technologique, de détecter et répondre aux besoins des entreprises et d'accompagner leurs projets. Un contrat d'objectifs définissait le programme annuel de chaque Pôle.

La création de Transferts-LR a pour objectif de rationaliser le dispositif, de lui donner une meilleure visibilité et d'homogénéiser les services proposés. Cet objectif a été salué par l'ensemble des responsables rencontrés. Cependant, sa mission et son périmètre d'action, ne sont, à ce stade, pas connus des autres acteurs de l'accompagnement que sont les CLAT, PFT, CEEI et incubateurs.

■ Les Pôles ont bénéficié de 30% des financements du CPER consacrés à l'innovation et au transfert de technologies.

Les Pôles, comme Transferts-LR, sont financés dans le cadre de la mesure I.1 du CPER. Le budget moyen annuel pour l'ensemble des Pôles était de 1,4 M€ Sur la période 2000-2004, le dispositif représente environ 30% des crédits du CPER consacrés à l'innovation et au transfert de technologie. L'Etat y a consacré annuellement entre 400 et 500 K€ contribuant ainsi à hauteur de 30% en moyenne du financement.

Transferts-LR compte 17 personnes qui travaillaient au sein des Pôles ; la plupart sont directement issus de la recherche et donc bien introduits auprès des laboratoires de recherche.

Les Pôles mettaient en œuvre les mêmes types d'activité autour du conseil technologique : appui aux entreprises (mise en relation, montage de dossiers de demande de financement, suivi de la mise en œuvre de projets innovants par contractualisation), mission de veille, formation. Ils accompagnaient tous les ans environ 800 entreprises et 200 entreprises faisaient partie des comités scientifiques chargés de donner un avis sur les dossiers de demande de financement (FRT, PRAT, SPRINTT, etc.). Ils couvraient une large palette de secteurs d'activité. Transferts-LR couvre la même palette et devrait encourager les technologies croisées.

Les Pôles ne disposaient pas d'outil de suivi commun et les modalités d'organisation étaient différents d'un Pôle à l'autre. Aucune donnée consolidée sur l'activité de l'ensemble des Pôles n'existe. Des indicateurs d'activité sont renseignés dans les rapports d'activité, mais les résultats de l'activité n'ont pas été suivis.

■ Maillon important du réseau des acteurs de l'innovation et du transfert de technologies

Les Pôles sont intégrés dans le réseau des acteurs de l'accompagnement à l'innovation :

- ils sont approvisionnés en projets par leur activité de prospection, directement par les entreprises, mais aussi par les CLAT et les Chambres consulaires. Les CLAT ont apporté par exemple au Pôle Productique 26% des projets accompagnés par ce Pôle en 2003, soient 42 projets. Les Chambres consulaires ont fourni 10% des projets. Il faut

souligner que les Pôles ont une compétence reconnue d'accompagnement au montage de dossiers de demande de financement pour une large palette de dispositifs d'aide.

- les relations semblent fréquentes avec les CEEI de Montpellier et de Perpignan, LRI et l'incubateur de l'Ecole des mines d'Alès. En revanche, peu de relations avec les plateformes technologiques au sein des lycées ou des universités. Certains Pôles ont participé au montage des dossiers des pôles de compétitivité (les Pôles Construction et Verseau ont participé au Pôle de compétitivité Derbi, le Pôle TRIAL au dossier C@LIMED, le Pôle Membranes au dossier Trimatec).

■ Une qualité de services reconnue par les entreprises.

Les pôles et Transferts-LR bénéficient d'une forte notoriété. Les entreprises sont plutôt satisfaites de l'accompagnement reçu par les pôles qui les aident essentiellement au montage de dossiers de demande de financement.

Les huit pôles devenus Transferts-LR apparaissent ainsi comme une structure dont l'organisation s'est optimisée, qui reste bien intégrée aux autres acteurs de l'innovation et du transfert de technologie dans le Languedoc-Roussillon, qui connaît le tissu des entreprises et le monde de la recherche et offre une large palette de services adaptés à la demande. L'élargissement envisagé de son périmètre d'action à l'intelligence économique et à la veille sur les programmes européens notamment ainsi que sa labellisation RDT permettraient de donner à Transferts-LR un rôle officiel de pivot de l'animation de l'innovation sur le territoire.

5.3.5 Synersud (mesure I.2)

SYNERSUD est le Réseau régional des structures spécialisées dans l'accompagnement à la création d'entreprises.

Il a été bénéficiaire du CPER dans le cadre de **l'action I.2 Promotion d'un projet régional « Incubation et Création d'Entreprises Technologiques »**. Les subventions accordées au réseau Synersud se sont élevées à 364 K€ au cours de la période 2000-2004. Elles représentent 20% des financements engagés au titre de la mesure I.2 et 2% de l'ensemble des financements innovation et transfert de technologie du CPER.

Les financements du CPER visaient essentiellement à soutenir les activités d'animation du réseau et l'organisation de l'opération « coaching » à l'attention des entreprises existantes (assistance et conseil en matière juridique, financière, management...).

Après 17 années d'existence, le Réseau SYNERSUD compte 17 membres, parmi lesquels on trouve des Pépinières d'Entreprises (CEEI), des Maisons des Entreprises, des Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation et des Incubateurs Technologiques (LRI). Ces 17 membres du Réseau offrent aux porteurs de projets et aux entreprises divers services selon leur compétence (locaux, services logistiques, équipes d'accompagnement, formation, assistance à la réalisation de projet et suivi des projets post-crétion).

5.3.6 Incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) (mesure I.2)

L'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès a été créé en 1984. Il a vocation à offrir aux diplômés de l'enseignement supérieur, porteurs de projets innovants, un accompagnement dans la mise en œuvre de leur projet (formations collectives ou thématiques, facilités logistiques et aides financières, conseils individualisés dispensés par des consultants experts, mise à disposition des ressources des laboratoires de l'EMA (LGI2D, CMGD, LGEI). Les compétences technologiques de

l'incubateur couvrent essentiellement les secteurs suivants : informatique, robotique, environnement, matériaux.

L'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) est bénéficiaire du CPER dans le cadre de l'action I.2 « Promotion d'un projet régional « Incubation et Création d'Entreprises Technologiques » ». 383 K€ ont été engagés au titre du CPER. Ils représentent 20% des crédits de la mesure I.2 et 2% des crédits Innovation et transfert de technologie du CPER.

Le soutien de l'Etat s'est inscrit dans le cadre d'un programme d'actions collectives consistant en l'accompagnement économique et managérial des porteurs de projet. Les financements permettent l'accompagnement et la formation des incubés sur divers aspects (stratégie, gestion, marketing, communication, commercial, juridique, financier,...).

5.4 Bilan physique des projets d'investissement

5.4.1 Minea (mesure I.1)

Le projet MINEA (Maison de l'Ingénierie, des Equipements Agricoles et alimentaires) est porté par le CEMAGREF : c'est un lieu de rapprochement des acteurs de la recherche publique et du monde industriel qui offre à la fois **les services** :

- d'un incubateur pour les porteurs de projets (mise à disposition de locaux et d'équipements à titre gratuit pendant 18 mois maximum²⁹)
- d'une pépinière dès que le projet se concrétise par la création d'une entreprise (maximum 36 mois).

La construction du bâtiment sur le site du Cemagref à Montpellier a été financée par l'intermédiaire du Contrat de Plan Etat Région, à hauteur de 1,1 M€ pour l'Etat et 0,9 M€ pour la Région.

Les bâtiments de cette nouvelle structure, dont la construction s'est achevée en Juillet 2004 comprennent des bureaux équipés (d'environ 12 m² chacun) accueillant les porteurs de projets et entrepreneurs innovants, une halle technologique (d'environ 1000m²), des salles de projets, des ateliers de conception et de réalisation de prototypes et des laboratoires de recherches.

MINEA a la particularité d'avoir un large réseau de partenaires parmi les autres structures d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie, dont LRI, Capalfa, Transferts-LR, OSEO-ANVAR.

Notons que ce projet d'investissement pour le soutien à la création d'entreprises est très indépendant des autres financements de la mesure I.1. La mesure I.1 apparaît peu cohérente.

5.4.2 LBE Narbonne (mesure I.1)

Le CPER prévoyait la construction d'une « halle pilote », halle technologique à proximité du site du laboratoire biotechnologie de l'environnement de Narbonne. Ce projet s'est inscrit dans une volonté de conforter les activités de transfert du laboratoire, en mettant à disposition des acteurs économiques les moyens nécessaires à la réalisation de travaux d'essai, d'expérimentation, de développement et de qualification préindustrielle dans le domaine de la dépollution

²⁹ Source : MINEA un concept pour favoriser la création d'entreprises de technologies innovantes, Présentation Novembre 2005, Christophe Guisard / site web : <http://minea.montpellier.cemagref.fr/>

Le CPER (mesure I.1) prévoit 608 K€ pour le financement de ce projet (50% Région, 50% Etat). 304 K€ ont été engagés sur le volet Etat et ont financé des études. Les permis de construire n'ayant pas été attribué sur le site initialement prévu, un autre site a été déterminé. La construction devrait commencer en 2006. Un report de crédits CPER – Région a été envisagé au-delà de 2006.

5.5 Bilan physique du financement de projets (mesures I.1 et I.2)

En marge du financement de structures d'accompagnement et de quelques investissements, le CPER prévoit de soutenir des projets individuels par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs :

- le dispositif Cortechs (financement DRRT – mesure I.1)
- le Fonds régional de technologie (financement DRRT – mesure I.1)
- le dispositif ARCE (financement Conseil régional – mesure I.2)

■ Dispositif Cortechs

Les Cortechs ont pour objectif d'inciter les PME-PMI à confier à un jeune technicien supérieur un projet de développement technologique sur un an en partenariat avec un centre de compétence. La convention CORTECHS associe trois partenaires : une PME-PMI, un technicien supérieur et un centre de compétences.

Ils sont financés par le Ministère de la Recherche et gérés par OSEO-ANVAR. L'enveloppe régionale est définie au niveau national.

Sur la période 2000-2005, les financements se sont répartis de la façon suivante :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Nombre de Cortechs	22	22	19	8	9	16	96
Etat - en K€	266	267	231	0	125	212	1 101
Docup - en K€				116			116

Source : ANVAR

Les responsables de l'ANVAR soulignent la difficulté de gestion de ce dispositif pourtant reconnu comme très utile :

- en 2003, en l'absence de financements Ministère de la recherche, le programme Objectif 2 a permis de financer huit Cortechs pour un montant de 116 K€
- en 2004 et 2005, les conventions entre le Ministère et l'ANVAR ont été signées tardivement, en milieu d'année.

■ Dispositif FRT

Le Fonds Régional Technologique permet d'accorder des financements aux dossiers présentés par les Pôles et expertisés par leur comité scientifique. Les financements n'excèdent pas 50% du montant total du projet.

Les subventions se sont réparties de la façon suivante :

en K€	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Financement FRT	375	513	244	396	61	1 590

Source : DRRT

■ Dispositif ARCE

Le Conseil régional attribue des aides régionales à la création d'entreprises (ARCE) financées par l'intermédiaire de la mesure I.2 du CPER. Elles représentent 56% des crédits engagés au titre de la

mesure I.2 et 5% des crédits innovation et transfert de technologie du CPER. Le montant par projet s'élève à 45 ou 60 K€

EN K€	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL
Montant	171	106	180	180	390	1027
Nombre de projets innovants	nd	nd	nd	nd	7	289

Source : Conseil régional

5.6 Résultats et effets du dispositif actuel pour les entreprises

Compte tenu du niveau d'activité des structures d'accompagnement et des effets de cet accompagnement sur les entreprises, le dispositif CLAT / Pôles financés par le CPER semble répondre de façon efficace aux entreprises qui les sollicitent.

En effet, les entreprises bénéficiaires des dispositifs CLAT, Pôles sont en général satisfaites de l'accompagnement reçu. Elles sont partagées sur le caractère indispensable de l'accompagnement, mais soulignent le caractère déterminant de cet accompagnement dans plusieurs résultats de leur projet :

- la mise en place de partenariats, entre deux entreprises ou avec un laboratoire public,
- le dépôt éventuel de brevets,
- l'aboutissement de leurs projets avec minimisation des obstacles de tout type rencontrés (22% des entreprises) ainsi que des obstacles financiers (58%) et techniques (9%).

L'accompagnement a ainsi constitué un facteur accélérateur et déterminant dans le développement de leur entreprise pour 93% des bénéficiaires. 85,5% des entreprises feraient de nouveau appel à la structure qui les a accompagnées.

Remarque méthodologique :

Les effets de l'accompagnement sur les entreprises se mesurent essentiellement à partir des informations collectées par questionnaire auprès des entreprises bénéficiaires des dispositifs CLAT / Pôles et PFT.

5.6.1 Valeur ajoutée de l'accompagnement

■ **En cas de dépôts de brevets, un rôle déterminant de l'accompagnement dans 50% des cas.**

Treize entreprises ont souligné avoir entrepris une démarche de protection industrielle :

Type de protection	Nbre d'entreprises
Dépôt de brevets au nom de la société	5
Dépôt de brevets au nom de la société Dépôt de marques Enveloppe Soleau	1
Dépôt de brevets au nom de la société Enveloppe Soleau	1
Dépôt de marques	3
Dépôt de marques Enveloppe Soleau	3

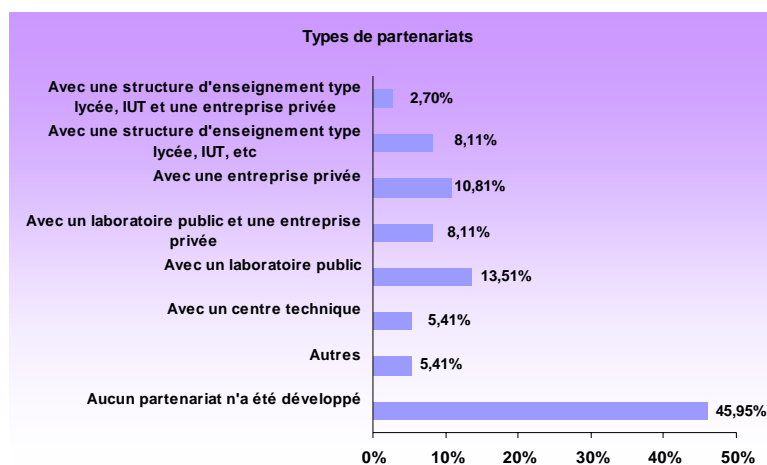
Q : Votre projet a-t-il donné lieu à une protection industrielle ? (Plusieurs réponses possibles)

Les raisons invoquées en l'absence de protection sont les suivantes :

Protection déjà réalisée par le milieu académique et faisant l'objet d'une négociation de droits d'exploitation	2
Manque de ressources financières	5
ne sait pas	14
Pas de besoins particuliers en matière de protection	18

Q : s'il n'a pas donné lieu à une protection industrielle, pourquoi ? (Plusieurs réponses possibles)

■ **Un rôle de l'accompagnement dans la mise en place de quelques partenariats formalisés avec d'autres entreprises ou laboratoires publics.**



Quelques entreprises soulignent que l'accompagnement a permis la mise en place de partenariats :

- avec un laboratoire public
- avec des entreprises privées.

En effet, les CLAT assurent cette fonction de mise en relation des entreprises avec d'autres entreprises confrontées à des problématiques similaires ou susceptibles de répondre aux besoins du demandeur (en tant que sous-traitant ou fournisseur par exemple).

Les partenariats développés avec la recherche sont plutôt le fait des pôles ou des cellules de valorisation des universités et organismes de recherche.

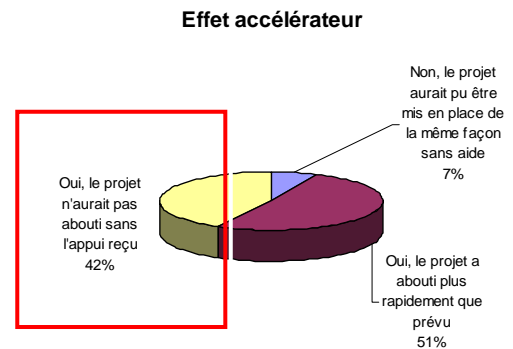
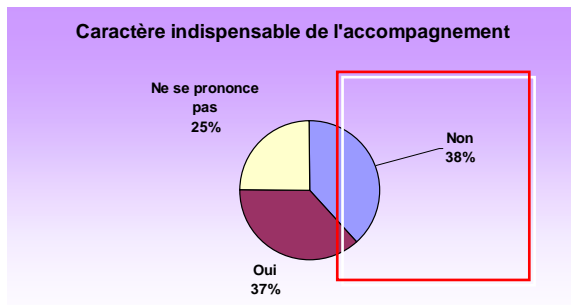
Q4.2.4 : L'accompagnement reçu a-t-il permis la mise en place d'un partenariat formalisé ?

La moitié³⁰ des innovations a été commercialisée ou industrialisée.

³⁰ Q4.2.5 Votre innovation a-t-elle été industrialisée ou commercialisée ?

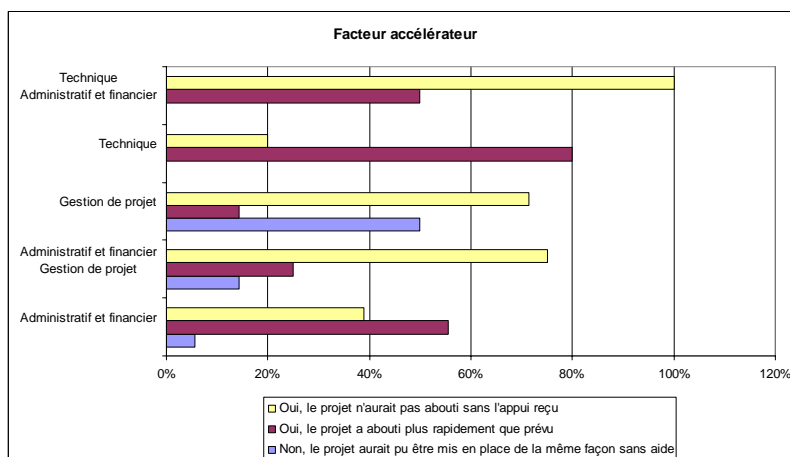
- Alors que les entreprises sont partagées sur le caractère indispensable de l'accompagnement, elles considèrent que ce dernier a constitué un facteur accélérateur et déterminant dans le développement de leur entreprise

42% des entreprises interrogées estiment que leur projet n'aurait pas abouti sans l'appui reçu et 51% que leur projet a abouti plus rapidement que prévu.



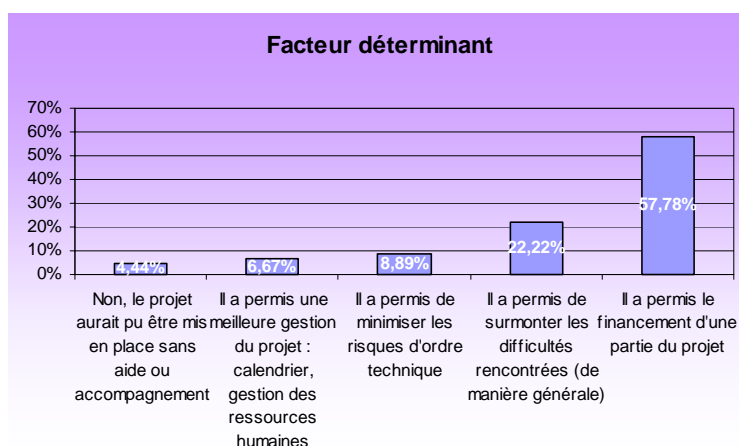
4.2.7 Auriez-vous réalisé ce projet sans accompagnement par l'une des structures dédiées ?

4.2.8 Finalement, l'accompagnement reçu a-t-il été un facteur accélérateur du développement de votre entreprise ?



Un accompagnement qui allie conseil technique et appui administratif et financier

4.2.8 Finalement, l'accompagnement reçu a-t-il été un facteur accélérateur du développement de votre entreprise ?



Une majorité des entreprises souligne d'abord le financement comme facteur déterminant. Pour 20% d'entre elles, il a permis de surmonter les difficultés rencontrées.

5.6.2 Niveau de satisfaction et caractère reproductible

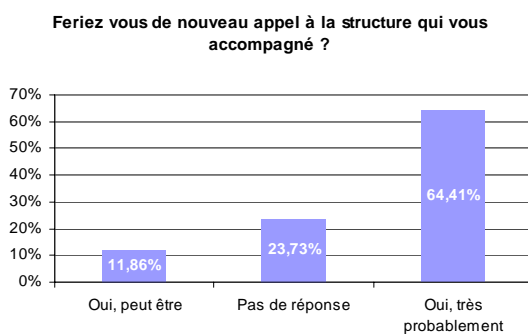
■ **Globalement, les entreprises sont très (51%) ou assez satisfaites (40%) de l'accompagnement reçu.**

Pas du tout satisfait	4,44%
Peu satisfait	4,44%
Assez satisfait	40,00%
Très satisfait	51,11%

4.2.10 Finalement, êtes-vous satisfait de l'accompagnement reçu ?

75% des bénéficiaires des CLAT sont très satisfaits.

Les bénéficiaires insatisfaits déplorent notamment le manque d'information de toutes les mesures et dispositifs auquel ils peuvent prétendre par manque de connaissance du secteur concerné.



85,5% des bénéficiaires feraient très probablement de nouveau appel à la structure qui les a accompagnés (et 100% des bénéficiaires CLAT).

6 Complémentarité et coordination entre les acteurs

6.1 Complémentarité entre les structures (CPER et hors CPER)

Des nombreux acteurs publics financés hors CPER accompagnent les entreprises dans des projets d'innovation et de transfert de technologie ou des projets de création d'entreprises innovantes : OSEO-ANVAR, 3 CCEI, 2 incubateurs, les cellules de valorisation des universités, etc.

L'évaluation a montré une certaine complémentarité des missions entre les structures. En revanche, les entreprises interrogées ont exprimé des besoins qui ne sont aujourd'hui pas couverts par les missions et tâches de ces structures : la formation, l'accompagnement à la recherche de financements (notamment hors Etat et Région) et surtout l'information sur les possibilités d'accompagnement.

L'évaluation souligne le niveau relativement élevé d'intégration du réseau informel des accompagnateurs au développement de l'innovation et de celui des accompagnateurs à la création d'entreprises (au sein de Synersud), mais déplore :

- **une faible organisation du côté recherche sur les activités la valorisation de la recherche et par conséquent une relative déconnexion de ces acteurs aux accompagnateurs,**
- **une faible coordination entre les financeurs, gestionnaires et décideurs politiques de ces structures et**
- **une faible intégration à des réseaux interrégionaux ou internationaux.**

Finalement, aucune structure n'est chargée de la coordination de l'animation du territoire et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs. Labelliser un de ces structures comme RDT peut être une solution, si des moyens lui sont affectés dans cette mission d'animation et d'optimisation du potentiel du territoire languedocien.

6.1.1 Des acteurs non financés par le CPER

D'autres structures non financées par l'intermédiaire du CPER accompagnent les entreprises à l'innovation et au transfert de technologie :

- **OSEO-ANVAR gère certains financements pour le compte du Ministère de la recherche : concours, création d'entreprises de technologies innovantes et procédure Cortechs.**
- **Les Chambres consulaires ont des conseillers techniques qui dispensent information et conseil aux entreprises**
- **Les incubateurs, CCEI et pépinières d'entreprises accompagnent à la création d'entreprises**
 - Languedoc-Roussillon Incubation – LRI, incubateur régional.
 - **LRI était financé projet par projet jusqu'en 2004. Depuis, il est sous convention avec le Conseil régional, le Conseil général de l'Hérault, le Ministère de la Recherche et la DRTEFP (financements Objectif 3). Sa mission principale consiste à favoriser l'émergence d'entreprises innovantes valorisant les travaux de la recherche publique par :**

- des projets issus directement de la recherche publique (essaimage, implication des chercheurs),
- des projets liés à la recherche (collaboration scientifique).
- LRI est installé dans les locaux de l'UMII, à côté de la cellule de valorisation VARRI.
- Trois CEEI accompagnement à la création d'entreprises : CEEI de Montpellier (Capalfa-Capomega), CEEI de Nîmes, CEEI de Rivesaltes
- Des pépinières

■ **Les cellules de valorisation de la recherche³¹**

6.1.2 Une complémentarité des compétences

Remarque méthodologique :

L'exercice qui suit présente une répartition simple et théorique des missions de chaque acteur. Il a vocation à analyser la complémentarité entre elles, à identifier les éventuelles redondances ou manques.

Comme évoqué en préambule du présent rapport, trois leviers d'action principaux peuvent encourager l'innovation et le transfert de technologie :

- (1) : Développer le transfert de technologie et valoriser le potentiel technologique régional
- (2) : Encourager les entreprises du territoire à innover
- (3) : Accompagner à la création d'entreprises innovantes

Chacun de ses leviers se décline en plusieurs types de mission possibles autour du conseil, de l'information, de la formation et du financement.

Le tableau ci-dessous :

- récapitule les missions indispensables à une politique d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie
- positionne les structures sur ces missions en précisant le positionnement de chacune d'elles en fonction des trois leviers d'action
- caractérise le degré d'importance de cette mission pour chaque structure :

Vert foncé : mission principale

Vert clair : mission secondaire

³¹ Cf. présentation des structures de valorisation de la recherche, p. 25

Mission	Cellules de valorisation des universités et organismes de recherche	CLAT	PFT	Chambres consulaires	Transferts -LR	CEEI	Incubateurs	ANVAR
Connaître la ressource technologique disponible	(1)(3)				(1)(2)	(3)	(3)	
Informier sur les ressources disponibles et les technologies adaptables	(1)(3)	(2)			(1)(2)			
Valoriser les ressources technologiques	(1)(3)							
Connaître les entreprises et leurs besoins		(2)		(2)	(2)			(2)(3)
Orienter vers d'autres acteurs de l'accompagnement au TT, à l'innovation et à la création d'entreprises		(2)		(1)(2)				
Organiser des rencontres recherche / entreprises					(1)(2)			
Accompagner à la définition et au montage du projet (et du dossier de financement)		(2)			(1)(2)	(3)	(3)	(2)(3)
Fournir du conseil technique (low tech) adapté au secteur d'activité		(2)	(2) prestations payantes	(2)				
Fournir du conseil technologique (high tech) adapté au secteur d'activité	(1)(2)				(1)(2)(3)	(3)	(3)	(2)(3)
Fournir du conseil en gestion, marketing, business plan		(2)				(3)	(3)	(2)(3)
Accompagner à la recherche de financements hors Etat et Région								
Faire de la veille technologique					(1)(2)			
Former								
Informier sur les possibilités d'accompagnement		(2)			(1)(2)			
Prescrire une aide		PTR			PTR			
Financer								(1)(2)(3)

Ce tableau montre **une certaine complémentarité des acteurs en termes de champs de compétences et d'action**. Alors que un type d'activité peut être commun à deux structures,

- l'objectif général peut être différent (création d'entreprise / accompagnement à l'innovation),
- la place de l'activité dans la mission générale de la structure peut être différenciée,
- une coordination entre les structures peut exister : les accompagnateurs à la création d'entreprises sont fédérés au sein de Synersud et coopèrent en général de façon concrète sur chacun des dossiers (Cf. ci-dessous),
- il peut être nécessaire que plusieurs structures aient les mêmes fonctions :
 - connaître le tissu régional des entreprises et les ressources technologiques disponibles devraient être le dénominateur commun à l'ensemble des acteurs ;
 - les activités d'information sont d'autant plus efficaces qu'elles sont nombreuses

■ **Cependant, certaines missions semblent peu entrer dans le champ de compétences des acteurs alors qu'elles renvoient à des besoins exprimés par les entreprises, notamment en termes**

- de formation,
- d'accompagnement à la recherche de financements hors Etat et Région (au niveau communautaire par exemple),
- d'information sur les possibilités d'accompagnement³².

6.1.3 Des initiatives partenariales récentes pour inciter les entreprises à innover

Trois types d'initiatives récentes des acteurs publiques ont été identifiés.

■ **Les Pôles de compétitivité³³**

■ **Convention OSEO-ANVAR / Conseil régional**

Une convention a été signée entre le Conseil régional et OSEO-ANVAR le 28 octobre 2005. Elle crée le fonds régional d'aide à l'innovation.

Elle prévoit notamment :

- le financement du recrutement des docteurs (Bac+8) sur une période de 2 ans,
- le financement de projets d'innovation à hauteur de 50% dans les secteurs définis comme priorité par la Région via le dispositif AFT – Aide à la faisabilité technologique (essentiellement les secteurs des départements de l'association Transferts-LR³⁴).

Ce type d'initiative participe au développement des relations entre laboratoires et entreprises.

■ **Mise en place de contrats de filières**

Le Conseil régional s'attache à la mise en place de contrats de filières. L'objectif global est le développement de la compétitivité des entreprises par l'aide à l'investissement, une politique de marque et le soutien à l'innovation. Ces contrats devraient installer un nouveau mode de coopération entre les entreprises et le Conseil régional et devraient permettre à ce dernier d'effectuer une analyse plus globale en cas de sollicitation d'une aide (notamment de soutien à l'innovation et au transfert de technologie)³⁵.

Pour optimiser l'exploitation du potentiel territorial de chaque filière, cette politique de filières doit prendre en compte et profiter de la dynamique de projets insufflées par la constitution des Pôles de compétitivité.

³² Cf. présentation des besoins et freins à l'innovation. p. 36

³³ Cf. p. 23 du présent rapport

³⁴ Cf. ci-après la présentation de Transferts-LR

³⁵ Source : entretiens

6.2 Coordination entre les acteurs

6.2.1 Des coopérations de terrain et essentiellement locales

L'analyse de l'efficacité du dispositif financé dans le cadre du CPER a montré le **niveau relativement élevé d'intégration du réseau des accompagnateurs au développement de l'innovation** que sont les dispositifs Pôles et CLAT et souligné qu'il relevait essentiellement des relations interpersonnelles et d'une communication informelle entre les conseillers technologiques.

Les **acteurs dédiés à l'accompagnement à la création d'entreprises sont fédérés au sein de Synersud** et démontrent une coordination sur les projets, plus particulièrement à Montpellier : LRI travaille en étroite coopération avec le CEEI de Montpellier avec lequel les tâches sont partagées (LRI prend plutôt en charge l'accompagnement technologique, le CEEI l'accompagnement plus global business plan/marketing).

Mais la **coordination au sein du monde de la recherche sur les problématiques de valorisation n'apparaît pas très développée** : VARRI de l'UMII prend des initiatives en termes d'animation et de coordination. Notons qu'un groupe incubateurs Existence d'une coopération étroite entre incubateurs et cellules de valorisation des universités. Un groupe incubateurs réunissant les cellules de valorisation des universités et organismes de recherche existaient jusqu'à il y a 3 ans.

En outre, **ces réseaux formels ou informels sont peu intégrés à des réseaux au niveau national ou européen**. Les initiatives à l'international restent individuelles : les CEEI font partie d'un réseau communautaire ; la CLAT des Pyrénées Orientales entretient des relations étroites avec une université espagnole.

Enfin, l'évaluation constate **peu de coordination au niveau des services gestionnaires des mesures du CPER et financeurs** de l'ensemble de ces structures (CPER ou hors CPER) quant à la définition d'une stratégie régionale d'ensemble qui permettrait d'assurer la complémentarité entre les missions de chacune de ces structures.

6.2.2 Mais pas de coordination d'ensemble

Depuis la disparition du MTR (Multipôle technologique régional), aucun acteur n'est chargé de la coordination de l'ensemble des acteurs cités précédemment :

- la coopération entre les groupes d'acteurs présentés précédemment relève en effet davantage du bilatéral : LRI incite par exemple les porteurs de projet à s'adresser à Transferts-LR lorsqu'ils ont un besoin financier ;
- l'information circule parfois difficilement, notamment sur les ressources disponibles : des acteurs tels que les PFT sont peu connus des autres acteurs.

L'ensemble des acteurs rencontrés au sein des services gestionnaires et des structures de la recherche, de l'accompagnement à l'innovation et de la création d'entreprises reconnaissent la nécessité de réconcilier toujours davantage monde de la recherche et monde économique dans l'intérêt conjoint du développement économique régional et donc d'encourager la communication entre ces deux mondes.

Or, les acteurs de l'accompagnement sont précisément les intermédiaires entre recherche et entreprises ; et les entreprises ont exprimé des besoins en termes d'information sur les ressources existantes et de formation.

Il apparaît ainsi nécessaire :

- d'une part, de développer les échanges d'information et la coopération quand elle est encore timide et ponctuelle : entre les chargés de valorisation de la recherche et les structures d'accompagnement au TT et à l'innovation.
- de formaliser la coordination quand celle-ci est informelle :

Cette organisation du réseau d'acteurs régionaux apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle offrirait de nouvelles opportunités sur plusieurs plans :

- au niveau régional, dans le développement de l'embauche de doctorants par les entreprises,
- au niveau interrégional, dans la mise à disposition des compétences et savoir-faire de la région Languedoc-Roussillon,
- au niveau communautaire dans les réponses aux appels d'offres du PCRD et dans l'identification des aides au PME/PMI,
- à tous les niveaux :
 - dans une communication conjointe et complète sur l'offre technologique régionale (présence conjointe aux salons) et une visibilité accrue ;
 - dans le développement de nouveaux services, tels que l'intelligence économique

6.3 Une réflexion stratégique d'ensemble engagée dans le cadre de la préparation du programme opérationnel des fonds structurels

6.3.1 L'innovation et la politique de la connaissance, pilier de l'objectif « compétitivité et emploi » de la programmation 2007-2013 des fonds structurels

Le dernier élargissement de l'Union européenne a renforcé les disparités régionales, ce qui a induit une évolution de la philosophie de l'intervention des fonds structurels :

- dans les régions les moins développées, l'aide apportée, a priori massivement, visera la convergence de ces territoires vers un niveau de développement équilibré,
- dans les régions les plus développées, comme les régions françaises, il s'agira de développer leur compétitivité dans l'économie mondiale, en concentrant l'aide sur les actions qui contribuent « à la conception et à la mise en oeuvre de stratégies régionales d'innovation propices à la création de systèmes d'innovation régionaux efficaces ».

Dans cette logique, sans prévaloir à ce stade des enveloppes financières qui y seront consacrées, **l'innovation et l'économie de la connaissance** sont l'une des trois priorités de l'objectif « compétitivité régionale et emploi »³⁶ (FEDER).

Dans le cadre de cet objectif, les priorités spécifiques d'intervention proposées sont les suivantes³⁷ :

- le renforcement des capacités de RDT et d'innovation: soutien des **centres de compétence industriels ou technologiques**, promotion du **transfert de technologies**, etc.
- la stimulation de l'innovation dans les PME : promotion des **réseaux** de coopération entre les universités et les entreprises, des réseaux et grappes de PME, etc.
- la promotion de l'esprit d'entreprise : encouragement à la **création d'entreprises** ;

³⁶ Proposition de règlement FEDER. Article 5

³⁷ Article 5, paragraphe 1, du projet de règlement FEDER

- la création de **nouveaux instruments financiers** propices à la création ou l'extension d'entreprises.

En outre, pour inciter à la « consommation » sur l'innovation ; l'un des deux indicateurs qui déterminera l'affectation d'une réserve de performance est l'allocation entre 2007 et 2010 d'au moins 50% de l'allocation FEDER sur les mesures relatives à l'innovation.

6.3.2 Une coordination nécessaire entre les futurs documents stratégiques

Un groupe de travail thématique sur l'innovation a réuni au niveau régional l'ensemble des parties prenantes aux initiatives en matière d'innovation et de transfert de technologie (services de l'Etat, ANVAR et collectivités) pour préparer la programmation 2007-2013 et définir une stratégie globale et des axes prioritaires sur le thème de l'innovation.

Parallèlement, le Conseil régional est en train de définir son Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), « Servir » dont l'objectif général est de « mieux servir les entreprises de la région »

Dans le cadre de l'élaboration de ces deux documents et d'après les acteurs rencontrés au Conseil régional, la stratégie en matière d'innovation et de transfert de technologie s'articule autour de la réponse aux besoins des entreprises et de l'exploitation du potentiel en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Elle suit les axes suivants :

- la nécessité de définir des domaines prioritaires en cohérence avec les pôles de compétitivité,
- le développement d'une politique de filières – développement de contrats de filières (transport / logistique, énergies renouvelables, santé, TIC...),
- sur le volet exploitation du potentiel de recherche : elle exprime une réelle volonté d'encourager à une meilleure valorisation du métier de chercheur et de développer la participation aux programmes européens. Les PCRD doivent aussi profiter aux PME.

Le Conseil régional considère le CPER comme pratiquement achevé : 3 M€ sont affectés à l'innovation et au transfert de technologie dans le cadre du CPER en 2006, contre 35 M€ alloués à la politique du Conseil régional en matière d'innovation et de TT hors CPER.

La réflexion sur l'évolution possible de la politique en matière d'innovation et de transfert de technologie compte tenu du bilan du CPER sur ce volet devra intégrer les résultats de ces deux démarches afin de garantir coordination entre les acteurs, complémentarité des dispositifs et optimisation des financements.

6.4 Eléments de benchmark

6.4.1 De l'absence de RDT

■ La nécessité d'un outil d'animation et de sensibilisation, type RDT

L'évaluation a souligné :

- le risque lié au caractère trop informel des réseaux d'acteurs de l'innovation et du TT
- le manque de coordination formalisée entre les acteurs
- le manque d'un financement permettant de soutenir la conduite d'études de faisabilité pour des petits porteurs de projet
- la nécessité de davantage communiquer au niveau national voire communautaire sur les ressources disponibles et les besoins de la région

- la nécessité de sensibiliser davantage la recherche et les entreprises à l'innovation et au transfert de technologie.

Il apparaît ainsi nécessaire de favoriser la coordination entre les acteurs et de multiplier les initiatives en termes de sensibilisation.

Le RDT permettrait de répondre à certaines des faiblesses citées ci-dessus. Il permet en effet :

- de bénéficier de la PTR, prime technologique réseau pour financer les études de faisabilité
- de bénéficier d'un label visible au niveau national et de faire partie d'un réseau élargi
- de donner une base de déploiement de moyens pour améliorer la communication externe

L'association Transferts-LR a déposé une demande de labellisation auprès de l'Etat. Compte tenu du périmètre envisagé de ses compétences et de son positionnement à la jonction des problématiques (expertise scientifique et appel aux ressources de la recherche et réponse aux demandes des entreprises), cette structure paraît appropriée pour porter cette fonction. Il ne semblerait en effet pas opportun de créer une structure supplémentaire.

En région Rhône-Alpes, le RDT compte une personne. La structure paraît insuffisamment dotée. En Ile de France, l'absence de RDT n'empêche pas une réelle coordination entre les acteurs de l'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie.

■ Une initiative en région Midi-Pyrénées : la création de l'agence régionale de l'innovation pour mutualiser les moyens

La région Midi-Pyrénées se dote début 2006 d'une agence régionale de l'innovation qui regroupera les différentes structure de transfert de technologie dans une agence de l'innovation pour les PME :

- Adermip en charge de l'animation de la recherche académique
- Miditech qui accompagne les PME dans le transfert de technologie
- Et 3RT ou Réseaux Régionaux de Recherche Technologique Midi-Pyrénées, dont la mission est de faire naître des projets associant recherche privée et publique

Elle regroupera les 13 agents des structures actuelles.

Un quatrième service viendrait s'y adjoindre, dédié à l'Europe. Il s'agira, notamment, d'aider à la réponse aux appels d'offres de la Commission Européenne. L'agence deviendra ainsi un guichet unique qui devrait faciliter l'orientation des entreprises dans leur besoin d'accompagnement et de développement de leurs projets³⁸.

6.4.2 De l'absence de CRITT

Les CRITT³⁹ sont des associations loi 1901 au service des PME/PMI et qui rassemblent, **par secteur**, des représentants des milieux industriels, universitaires et de la recherche.

Les CRITT proposent à la fois des informations techniques, des conseils, des expertises et des contacts. Chaque CRITT peut offrir les prestations suivantes : expertise industrielle, conseil technique, étude de faisabilité technico-économique, essais en laboratoire et halle pilote, accompagnement dans la conception de l'unité industrielle, formation d'opérateurs.

³⁸ Source : <http://www.mideneews.com/fr/presse/article/>

³⁹ Source : <http://www.artesi-idf.com/>

Les CRITT constituent **une interface entre la recherche et les entreprises**. Le personnel comprend des **conseillers technologiques spécialisés**. Ils peuvent accueillir des " porteurs " de projets d'entreprises qui souhaitent **vérifier la faisabilité technique et économique de leur idée**.

La présente évaluation a montré que **ces fonctions étaient remplies en région Languedoc-Roussillon par plusieurs structures.**

Mission d'un CRITT	Structures actuelles remplissant ces missions
mettre en œuvre des actions en faveur de l'innovation et des transferts de technologie	Pôles, CLAT, Cellules de valorisation
sensibiliser le tissu industriel aux nouvelles technologies,	CLAT
mobiliser les compétences industrielles et scientifiques pour lancer des actions conjointes PME/laboratoires publics	LRI, cellules de valorisation, Pôles
accompagner les entreprises dans leur développement soit par l'apport du transfert de technologie, soit en mettant à leur disposition des moyens techniques et des compétences qui leur font défaut y compris dans leur activité au quotidien	CLAT, PFT, Pôles
promouvoir et soutenir l'innovation	Tous
diffuser et accompagner l'intégration des nouvelles technologies dans le tissu économique régional.	CLAT, Pôles

La seule différence réside dans les prestations payantes d'un CRITT. Or Transferts-LR ou les CLAT n'ont rien à vendre. D'après les responsables rencontrés, cette neutralité participe à leur légitimité de leur rôle d'interface et d'animateurs de territoire. En revanche, les PFT et les plateaux technologiques des universités et organismes de recherche offrent des équipements.

Finalement, toutes les fonctions d'un CRITT sont remplies par plusieurs structures en Languedoc-Roussillon. Ainsi, pour avoir le même avantage en termes de notoriété qu'une structure possédant le label CRITT, il apparaît avant tout nécessaire d'optimiser l'existant en agissant sur les faiblesses identifiées par l'évaluation, notamment en matière de plateaux et plateformes technologiques (lisibilité de l'offre, qualité de services, etc.).

7 Annexes

7.1 Analyses détaillées des dispositifs

7.1.1 Dispositif CLAT

Contexte de création et particularités

Le dispositif CLAT « Cellules Locales d'animation Technologiques » a été créé à titre expérimental dans les années 1990, afin de pallier aux dommages causés par la désindustrialisation du bassin minier d'Alès. Ainsi la première CLAT du réseau a été mise en place en 1990 à Alès le Vigan, suivie en 1993 de la CLAT du Gard Sud Est.

Ce dispositif dans sa genèse avait vocation à revivifier le tissu industriel du bassin en favorisant l'accès des PME/PMI à l'innovation et au transfert de technologie.

Après 15 ans d'exercice, cet outil représente un réseau de sept entités réparties sur l'ensemble du territoire languedocien et dont la mission consiste à rapprocher le monde de l'innovation et de la recherche du monde économique, pour en dégager des synergies en faveur du développement économique régional.⁴⁰

Existence d'objectifs– clarté de la mission

Aucun document n'officialise la mission et les objectifs des CLAT. Un projet de Charte a été élaboré. A l'occasion des entretiens, les responsables rencontrés soulignent que ce document constitue un document de référence. En effet, la Charte définit la mission des CLAT et leur assigne des objectifs.

Selon cette Charte :

- Chaque CLAT « contribue à la modernisation et au développement des PME/PMI d'une zone géographique ».
- Les missions principales sont :
 - l'écoute de proximité des demandes des entreprises,
 - la traduction des besoins en projets ou sujets technologiques,
 - la transmission aux centres de compétences,
 - le suivi de l'évolution des projets ou sujets,
 - l'orientation des entreprises auprès des conseillers régionaux du Développement Economique.
- Leur activité consiste à :
 - prospecter le tissu économique régional : « visite de toutes les entreprises (PME/PMI) du territoire en privilégiant les petites et les entreprises récentes »,
 - informer les structures locales légitimes (CCI-CM-DRIRE-REGION-ANVAR...) lorsqu'elles détectent un besoin à l'occasion des visites, et se proposer comme appui technique pour organiser des actions collectives propres,
 - organiser des réunions opérationnelles avec les institutionnels (CCI-CM-DRIRE-REGION-ANVAR...) en vue de conforter la cohésion entre les acteurs.

De plus d'après les responsables rencontrés au Rectorat et dans certaines CLAT, il apparaît que conjointement à la mission d'appui à l'innovation et au transfert de technologie, les CLAT assurent une mission Education de fait, puisque étant situées dans des lycées et portées en partie par le Rectorat.

La mission des CLAT est peu connue des financeurs. Tous reconnaissent seulement l'importance du service de proximité qu'elles proposent.

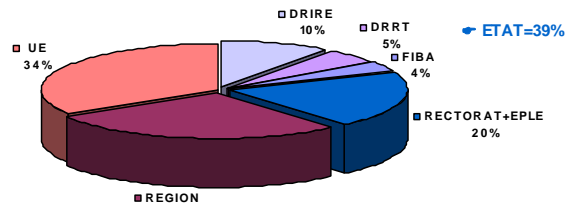
⁴⁰ Sources : Charte des Plates Formes Technologiques en Languedoc Roussillon, 4 décembre 2001

BILAN FINANCIER

Moyens financiers dédiés (2000-2004) : Budget des CLAT en 2004

- Le budget moyen des CLAT s'élève à 730 K€/ an sur la période 2000-2004
- Le volet Etat du CPER (financements DRIRE et DRRT) contribue à 15% de ce budget, soit 110 K€par an
- Sur la période 2000-2004, le budget CPER – volet Etat pour les CLAT s'est élevé à environ 550 K€pour un budget total CPER (Etat + Région) de 1 580 K€

Les financements se structurent comme suit (année référence 2004) :



Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Cette répartition des recettes reste stable d'une année à l'autre.

Poids financier des CLAT dans le CPER

Le financement des CLAT représente environ 6% des financements engagés par l'Etat et par le CPER dans son ensemble au titre des crédits dédiés à l'innovation et au transfert de technologie.

Financement CPER	En K€	Financement CPER – volet ETAT	en K€
Budget CLAT 2000-2004 dans le CPER	1 580	Budget CLAT 2000-2004 en provenance de l'Etat	550
Financements engagés 2000-2004 dans le CPER innovation et TT (cumul engagé I.1, I.2 et VII.1 pft)	18 940	Financements engagés ETAT 2000-2004 innovation et TT (cumul engagé I.1, I.2 et VII.1 pft)	8 720
Poids financier dans le budget prévu au CPER	8%	Poids financier dans le budget Etat du CPER	6,31%

Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005 et bilan CPER 2000-2004

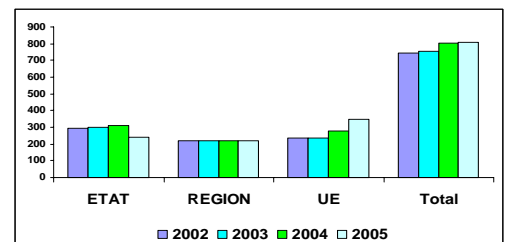
Evolution du budget 2000-2004

Budget annuel en K€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
ETAT			295	301	310	241
REGION	192	188	219	219	219	220
UE			237	237	277	349
Total	645	696	746	757	806	810

Sources : Bilan transfert de technologie-dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

NB : les financements UE sont des financements FEDER et FSE

Evolution du budget 2000-2004

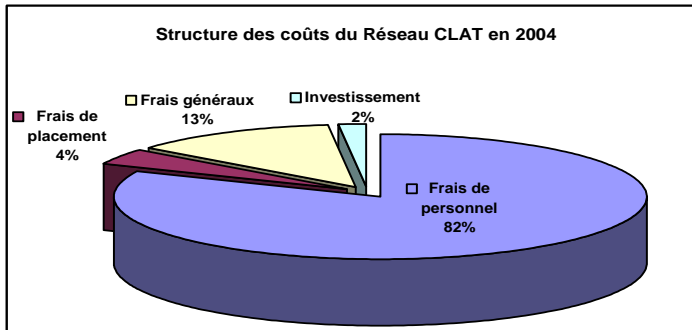


Taux d'exécution budgétaire sur l'ensemble du réseau (dépenses réalisées/budget)

2002	2003	2004
99%	99%	96%

Structure de coûts :

30 La structure du coût est relativement identique sur la période 2000-2004



Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Effectifs en Equivalent Temps Plein

Moyens Humains (En ETP)	1999	2004
CLAT PO	1,500	1,807
CLAT AUDE	1,750	1,807
CLAT HERAULT-O	1,500	1,807
CLAT HERAULT-E	1,750	2,057
CLAT GARD SUD EST	2,000	2,057
CLAT ALES	2,000	2,057
CLAT LOZERE	1,500	1,725
Total effectif opérationnel	12,000	13,317
Animation du réseau	-	0,643
Gestion	12	14,96
	Portée par les CLAT	1

PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005, charte régionale des CLAT, Bilan qualitatif-quantitatif et financier 2004, Réseau des CLAT

NB : les conseillers sont des enseignants de l'Education Nationale dont les postes sont gagés (soit non financés par celle-ci) ou mis à disposition par convention

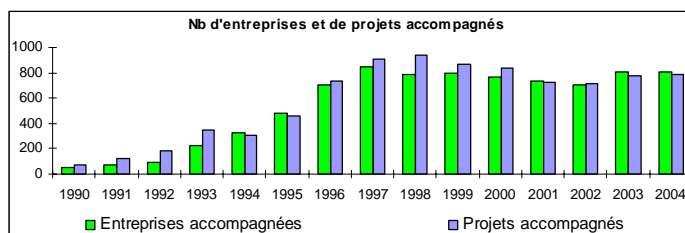
VOLUME ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE

Types d'activité :

Les CLAT mettent en œuvre plusieurs types d'activité :

- Prospection auprès des entreprises, via des visites d'entreprises
- Accompagnement de projets, conseils techniques
- Mise en relation des entreprises vers les compétences requises (entreprises, pôles technologiques, ANVAR, Chambres consulaires, PFT, etc.)
- Prescription d'aides financières (PTR jusqu'en 2001, année de la suppression du RDT)

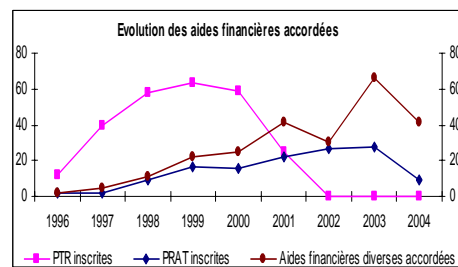
Nombre d'entreprises visitées et projets accompagnés



L'activité du dispositif CLAT est montée en puissance dans les années 1990 (les CLAT ont été créées progressivement sur l'ensemble de la période). Sur la période 2000-2004, on constate une tendance légèrement à la baisse de l'activité

Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Evolution des aides financières accordées



Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Suite à la disparition du MTR (2001) labellisé RDT, les CLAT ne peuvent plus prescrire de PTR.

Répartition de l'activité

Après 15 ans d'existence les relations des CLAT avec le tissu économique local sont telles que leur mission de prospection perd progressivement de son intensité face à un accroissement des sollicitations directes des entreprises. Ainsi après une phase de prospection très active, les conseillers sont parvenus à constituer « un portefeuille d'entreprises fidélisées », les contraignant à privilégier l'accompagnement pour faire face au volume de la demande.

	2002	2003	2004
Prospection	46%	39%	39%
Relais	29%	29%	24%
Spontané	25%	32%	37%
Total	100%	100%	100%

	CLAT Alès Le Vignan	CLAT AUDE	CLAT Gard Sud Est	CLAT Hérault Est	CLAT BEZIER S	CLAT LOZERE	CLAT Pyrénées Orientales	Réseau CLAT
Prospection	28%	15%	55%	59%	61%	44%	1%	39%
Relais	18%	25%	8%	32%	24%	26%	40%	24%
Spontané	54%	60%	37%	8%	15%	30%	59%	37%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Ainsi, globalement, 25% des contacts établis entre CLAT et entreprises étaient à l'initiative des entreprises en 2002 ; en 2004, la part est passé à 37% (59% pour la CLAT des PO et 60% pour la CLAT de l'Aude).

- Prospection : Entreprises contactées par les CLAT
- Spontané : Entreprises contactant spontanément les CLAT
- Relais : Entreprises contactées en collaboration ou à l'initiative des partenaires institutionnels ou d'une autre entreprise

Quelques indicateurs de comparaison entre CLAT en 2004

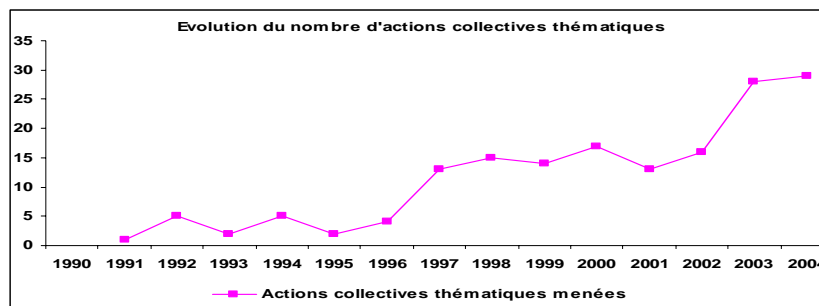
Quelques indicateurs de comparaisons	CLAT Alès Le Vignan	CLAT AUDE	CLAT Gard Sud Est	CLAT Hérault Est	CLAT BEZIER	CLAT LOZERE	CLAT Pyrénées Orientales	Réseau CLAT
Besoins recensés / Contacts pris	34%	41%	43%	51%	42%	69%	102%	48%
Nb d'entreprises accompagnées / Contacts pris	27%	29%	40%	86%	42%	49%	100%	47%
Entreprises nouvelles visitées / Entreprises totales visitées	56%	53%	50%	44%	61%	31%	58%	51%

Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Bien que l'activité de prospection tende à reculer du fait de cette fidélisation des entreprises accompagnées, les CLAT parviennent à élargir leur cible tous les ans en prospectant de nouvelles entreprises.

La moitié environ des contacts établis se transforme en accompagnement à un projet.

Organisation de réunions thématiques



Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

L'organisation d'actions collectives thématiques constitue également un pan de l'activité des CLAT. Ainsi on constate que ces trois dernières années, cette activité a connu une croissance rapide.

Une CLAT organisait en outre une réunion mensuelle opérationnelle avec les institutionnels locaux (CCI, Chambre des métiers, DRIRE) pour entretenir le réseau local.

Cible de l'action des CLAT en 2004

66% des entreprises accompagnées ont de moins de 5 salariés

Répartition des entreprises accompagnées en fonction des effectifs / CLAT	CLAT Alès Le Vignan	CLAT AUDE	CLAT Gard Sud Est	CLAT Hérault Est	CLAT BEZIER S	CLAT LOZERE	CLAT Pyrénées Orientales	Réseau CLAT
de 0 à 5 salariés	71%	42%	40%	52%	72%	70%	70%	66%
de 6 à 20 salariés	15%	30%	15%	32%	23%	22%	22%	22%
> 20 salariés	14%	28%	6%	16%	6%	8%	8%	11%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Les entreprises accompagnées sont essentiellement des TPE.

Ceci confirme l'importance du maillage géographique des CLAT et l'adéquation nécessaire du dispositif au regard des spécificités du tissu économique régional

Couverture sectorielle

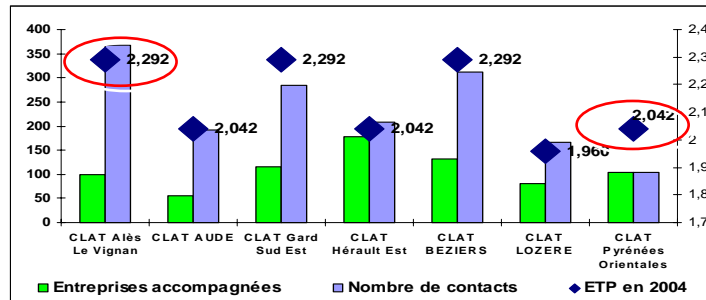
Typologie des secteurs d'activités des entreprises / CLAT	CLAT Alès Le Vignan	CLAT AUDE	CLAT Gard Sud Est	CLAT Hérault Est	CLAT BEZIER	CLAT LOZERE	CLAT Pyrénées Orientales	Réseau CLAT
Agriculture 1%	4%	12%	11%	1%	4%	4%	21%	10%
Industrie 12%	20%	17%	11%	8%	1%	1%	1%	8%
Métiers 19%	20%	17%	11%	20%	3%	11%	10%	10%
Plastique / Chimie 4%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
BTP 2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Services aux entreprises 11%	7%	12%	10%	12%	0%	0%	0%	6%
Textile 1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Bois 2%	2%	2%	4%	12%	16%	2%	8%	8%
Électronique 9%	4%	10%	21%	4%	7%	10%	8%	8%
Santé 0%	4%	2%	17%	3%	0%	2%	4%	4%
Textile 1%	0%	0%	2%	2%	2%	1%	1%	1%
Papier 0%	0%	2%	0%	2%	0%	2%	1%	1%
Commerce réparations auto et articles domestiques 0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

On constate que les secteurs les plus prospectés sont :

1. Agroalimentaire 19%
2. Services aux entreprises 16%
3. Métallurgie 14%

Activité des CLAT et ressources affectées en 2004



Sources : Bilan transfert de technologie dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Il fut évoqué à plusieurs reprises, lors des entretiens, une éventuelle inadéquation entre les ressources humaines allouées et le volume d'activité d'une CLAT à l'autre.

Le graphique ci-dessus confirme que certaines CLAT à ressources humaines égales assurent un volume d'activité différencié. Il est difficile néanmoins d'en tirer les conclusions : le renseignement du système de suivi n'est pas normé et dépend fortement des pratiques individuelles. Une grande part de l'activité consiste à répondre à des besoins ponctuels de mise en relation de façon rapide et n'est pas forcément recensée.

NB : Calcul de l'ETP en 2004 intègre effectifs opérationnels et les effectifs dédiés à l'animation et gestion du réseau (répartis à parts égales entre chaque CLAT)

QUALITE DE L'ORGANISATION ET DE L'ENCADREMENT, RESSOURCES HUMAINES

Système d'encadrement et de pilotage

Plusieurs instances jouent un rôle d'encadrement et de supervision du réseau des CLAT :

- La mission transfert de technologie du Rectorat, dont la mission, d'après les responsables rencontrés au Rectorat, consiste essentiellement à accompagner et observer les réseaux des CLAT et des PFT localisés dans l'enceinte des lycées.
- Le coordinateur du réseau
- Un comité de pilotage régional qui réunit les financeurs
- Des comités de pilotage locaux présidés par des industriels permettent de définir quelques objectifs opérationnels à chaque CLAT et d'en faire annuellement le bilan. Ils permettent surtout de communiquer auprès des institutionnels locaux (Conseil général, services de l'Etat du département, entreprises, Chambres consulaires)
- Les lycées

Gestion des CLAT

La gestion administrative et financière des CLAT a été reprise par le Lycée Jean Mermoz de Montpellier après avoir été effectuée par le CAFOC.

Système de suivi et de reporting

Les CLAT disposent d'un système d'information et de gestion commun qui a été mis en place dans le cadre du RDT et leur permet de suivre mensuellement leur activité, leurs ressources et leurs dépenses.

Du temps du MTR, les CLAT étaient tenues de renseigner cette base tous les mois et de la transmettre à l'animateur réseau pour communication aux financeurs. Depuis la disparition du MTR en 2001, ses données sont toujours transmises au serveur informatique du MTR, mais l'usage qui en est fait est inconnu.

Néanmoins, ce reporting a permis la réalisation par la mission Transfert de technologie du Rectorat d'un bilan quantitatif, qualitatif et financier du réseau CLAT sur la période 1990-2005.

Cependant, la base n'intègre pas d'indicateurs de résultats qui permettraient d'évaluer les effets de l'action des CLAT sur les entreprises notamment. Une réflexion a été engagée sur le sujet.

Communication externe

Un site Internet a été développé par les services du Rectorat avec pour objectif la présentation de l'offre et des CLAT et PFT. Les ressources disponibles dans les établissements scolaires sont présentées dans une base de données thématique par métier qui différencie « les ressources humaines et les équipements. Les responsables rencontrés au sein des CLAT et des PFT ont déploré le caractère institutionnel du site, qui semble peu opérationnel pour un chef d'entreprises.

Compétences disponibles

2004	Nombre de personnes	ETP
CLAT PO	3	1,807
CLAT AUDE	4	1,807
CLAT HERAULT-O	3	1,807
CLAT HERAULT-E	4	2,057
CLAT GARD SUD EST	5	2,057
CLAT ALES	4	2,057
CLAT LOZERE	4	1,725
Total effectif opérationnel	27	13,317
Animation du réseau	2	0,643
Gestion	1	1
	30	14,96

Sources : Bilan transfert de technologie-dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005, charte régionale des CLAT, Bilan qualitatif-quantitatif et financier 2004, Réseau des CLAT

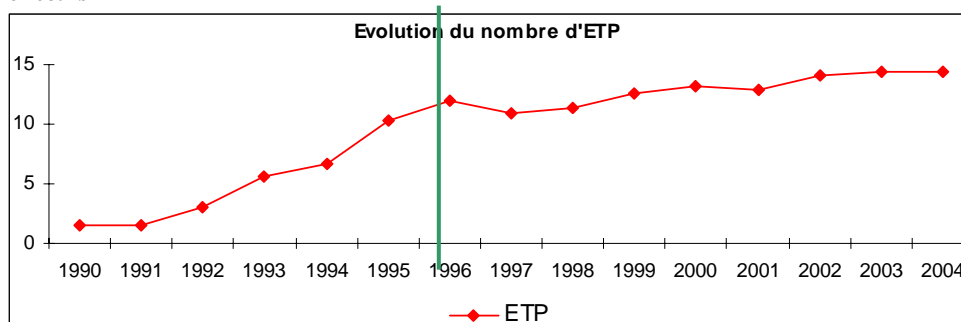
30 personnes sont mobilisées sur le réseau des CLAT, elles représentent 14,96 ETP.

La collecte de données par entretiens en face à face permet de souligner que les animateurs, conseillers et assistants des CLAT font preuve d'une **très grande motivation et d'une implication personnelle forte** dans leur mission de conseiller technologique.

Certains conseillers ont un **profil d'ingénieurs ou un passé d'entrepreneurs** et apportent ainsi une réelle valeur ajoutée dans le cadre de leur mission de conseil aux entreprises, notamment sur le plan technique (exemple : en PO, un animateur est ingénieur en agro-alimentaire).

L'activité des CLAT est ainsi très fortement dépendante des personnes, de leurs propres expériences et du réseau que chacun a créé. **Le risque est réel de ne pas pouvoir assurer un même niveau de qualité de prestations en cas de départ à la retraite ou de remplacement des animateurs en place.** Les outils de suivi actuels ne semblent pas suffisamment développés pour assurer la transition.

Evolution des effectifs



Rôle des assistantes CLAT

Des assistantes affectées à chaque CLAT (à ¼ ou à ½ temps) secondent les animateurs :

- Saisie éventuelle dans la base de données des contacts
- Rôle d'alerte dans le suivi des dossiers
- Contribution à l'organisation des soirées / journées thématiques

Au Lycée Mermoz, une personne a en outre en charge le montage des dossiers européens Objectif 2.

RESULTATS, EFFETS ET PERTINENCE

Effets pour les autres structures d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie

Projet identifiés par les CLAT et accompagnés par d'autres acteurs en 2004

	CLAT Aès le Vigan	CLAT AUDE	CLAT GSE	CLAT HE	CLAT BEZIER	CLAT LOZERE	CLAT PO	Réseau Clat
PFT/ Etablissements d'enseignement et recherche	25%	35%	51%	52%	24%	15%	60%	33%
Pôle de transfert de technologie	6%	7%	8%	11%	15%	4%	9%	10%
Institutionnels	28%	6%	8%	25%	13%	33%	11%	18%
Organismes Consulaires	5%	2%	6%	7%	7%	19%	3%	8%
Entreprises privées	27%	14%	4%	6%	32%	22%	17%	20%
Réseau des CLAT	9%	36%	23%	0%	8%	7%	0%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
En % du nombre de contacts	27%	46%	35%	51%	79%	75%	33%	49%

Sources: Bilan qualitatif-quantitatif et financier 2004, Réseau des CLAT

- En 2004 les CLAT ont approvisionné les autres structures d'accompagnement à hauteur 49% du nombre de contacts engagés ; Seuls 12% des projets identifiés par les CLAT sont mis en œuvre par les CLAT elles-mêmes. Elles assurent un réel rôle d'approvisionnement des autres organismes.
- Les relations avec les pôles sont étroites : elles se sont poursuivies malgré l'absence d'un RDT.
- Avec les Chambres consulaires, les relations sont différentes d'une CLAT à l'autre. Dans les Pyrénées Orientales, une étroite coopération s'est par exemple installée entre l'animateur de la CLAT et le conseiller de la CCI qui coordonnent leurs activités pour éviter les redondances.
- Les CLAT approvisionnent les PFT en fonction de la pertinence et de la qualité de la prestation proposée au regard des besoins des entreprises. Elles déplorent à ce titre :
 2. la lourdeur administrative des PFT notamment dans la signature des conventions
 3. l'absence de spécialisation des PFT de la région qui ne permet pas de mettre à disposition des compétences pointues et du matériel adaptés aux besoins ciblés des entreprises
- Tous les acteurs du transfert de technologie et de l'innovation au niveau régional soulignent l'importance du rôle de proximité des CLAT en tant qu'acteur de terrain et leur connaissance du tissu économique local
- Le monde de la recherche et le réseau des CLAT sont peu en contact, dans la mesure où la nature des projets ciblés est manifestement différente. **Le réseau CLAT répond davantage à des besoins en conseil technologique de 1^{er} niveau.**

Evolution de la relation avec les autres acteurs sur la période 2002-2004

Evolution de l'accompagnement de projets par	2002	2003
PFT/ Etablissements d'enseignement et recherche	28%	29%
Pôle de transfert de technologie	11%	11%
institutionnels	20%	22%
Organismes Consulaires	9%	8%
Entreprises privées	21%	17%
Réseau des CLAT	11%	13%
Total	100%	100%

Sources: Bilan qualitatif-quantitatif et financier 2004, Réseau des CLAT

Les principaux bénéficiaires des contacts des CLAT sur la période sont :

- Les PFT et établissements de recherche
- Les entreprises privées

Effets sur l'éducation nationale

Les conséquences de l'activité des CLAT pour l'Education nationale sont plus diffuses et plutôt indirectes :

Les contacts de la CLAT avec le tissu économique peuvent éventuellement générer :

- des mises à disposition de stagiaires ou de jeunes diplômés pour le compte des entreprises.
- la mise en place de projets de BTS par exemple
- la formation continue des enseignants animateurs des CLAT
- l'utilisation des ressources des PFT

Quelques actions ciblent directement le monde éducatif :

- une CLAT organise des rencontres entreprises-étudiants

Soulignons que les objectifs généraux des CLAT ne sont précisément pas orientés vers cette mission « Education », alors même que les CLAT sont situés dans les lycées. D'ailleurs, aucun indicateur de suivi de l'activité des CLAT ne permet de recenser à ce jour cette part « Education » des résultats de l'activité des CLAT. Certaines entités du réseau estiment consacrer près de 30% de leur activité à cette mission « éducation ».

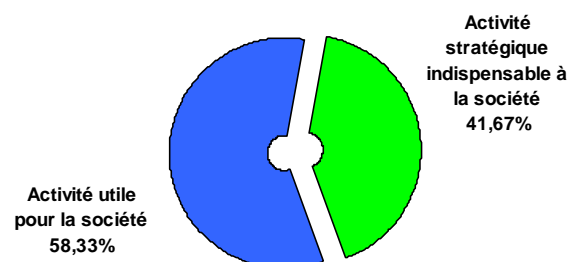
Effets sur les entreprises : description des bénéficiaires

Dans le cadre de l'étude par questionnaire, il a été identifié 16 entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement des CLAT dans le cadre d'un projet innovant.

Il s'agissait essentiellement :

- de TPE : 58,7% des répondants ayant moins de 5 salariés⁴¹,
- exerçant généralement une activité industrielle 66,7% des répondants⁴²,
- dont le CA annuel (58,3% des répondants) est inférieur à 20K€⁴³

Place accordée à l'innovation parmi les bénéficiaires CLAT



Q.2.1.1 Quelle place accordez-vous à l'innovation en ce qui concerne votre activité professionnelle ?

Ces structures semblent accorder une place particulièrement importante à l'innovation.

⁴¹ Q. 1.2 Quel est l'effectif de votre structure en équivalent temps plein ?

⁴² Q.1.1 Quel est votre secteur d'activité?

⁴³ Q.1.3 Quel est votre chiffre d'affaires de l'exercice 2004 (en euros) ?

Effets sur les entreprises : utilité de l'accompagnement

L'avis des bénéficiaires quant à l'utilité de l'accompagnement pour la conduite de leur projet innovant est mitigé. En effet, 50% d'entre eux considèrent que la réalisation de leur projet aurait pu se faire sans l'accompagnement de la CLAT.

Néanmoins 83,3% entreprises bénéficiaires reconnaissent que l'accompagnement a été un **facteur accélérateur du développement de leur entreprise**.

Enfin 50% des répondants affirment que leur projet d'innovation a donné lieu à une industrialisation ou commercialisation.⁴⁴

Q.4.2.7 Auriez-vous réalisé ce projet sans accompagnement par l'une des structures dédiées ?

Non	50%
Oui	50%

Q.4.2.8 Finalement, l'accompagnement reçu a-t-il été un facteur accélérateur du développement de votre entreprise ?

Non, le projet aurait pu être mis en place de la même façon sans aide	16,67%
Oui, le projet a abouti plus rapidement que prévu	33,33%
Oui, le projet n'aurait pas abouti sans l'appui reçu	50,00%

Effets sur les entreprises : nature de l'accompagnement reçu⁴⁵

Les CLAT dispensent un service global :

- 1/3 des bénéficiaires affirment avoir reçu simultanément un accompagnement d'ordre technique, administratif, et financier
- ¼ uniquement administratif et financier,
- 1/5 uniquement technique
- 1/8 : technique, administratif et financier ainsi qu'un soutien à la gestion de projet.

Ainsi 92% des bénéficiaires ont au moins reçu un appui d'ordre administratif et financier.

Soulignons que le « conseil technologique » en tant que tel paraît très marginal, dans la mesure où seule une entreprise bénéficiaire des CLAT le mentionne.

Effets sur les entreprises : objet de l'accompagnement reçu⁴⁶

Trois points sont à souligner :

- 75% des bénéficiaires soulignent que l'objet de l'accompagnement concerne l'aide au montage de dossiers de financement et la recherche de financement.
- L'activité de mise en relation, notamment avec les étudiants ou autres entreprises semble également récurrente.

	en % des bénéficiaires
Mise en relation avec des étudiants	44%
Mise en relation avec d'autres entreprises	44%

- Enfin les entreprises affirmant s'être vu dispenser une formation, représentent 19% des bénéficiaires.

Effets sur les entreprises : mise en place de partenariat (4.2.4 L'accompagnement reçu a-t-il permis la mise en place d'un partenariat formalisé ?

47% des répondants affirment que aucun partenariat formalisé n'a découlé de l'accompagnement.

Néanmoins, pour 1/3 d'entre eux un partenariat a été mis en place, notamment avec :

· uniquement avec une structure d'enseignement (type lycée, IUT, etc)	16,67%
· uniquement avec une entreprise privée	8,33%
· avec une structure d'enseignement (type lycée, IUT, etc) et / ou une entreprise privée	8,33%

En effet lors des entretiens ainsi qu'à l'occasion de l'étude du bilan d'activité 2000-2004 du réseau des CLAT (voir ci-dessus), il est ressorti que près du 1/3 des prises de contact des CLAT avaient des retombées pour les autres structures d'accompagnement.

⁴⁴Q.4.2.5 Votre innovation a-t-elle été industrialisée ou commercialisée ?

⁴⁵ 4.1.2.1. Merci de préciser la nature de l'accompagnement reçu.

⁴⁶Q.4.1.4. L'accompagnement reçu a été d'ordre (Plusieurs réponses possibles) :

Effets sur les entreprises : Caractère déterminant de l'accompagnement dans les résultats du projet

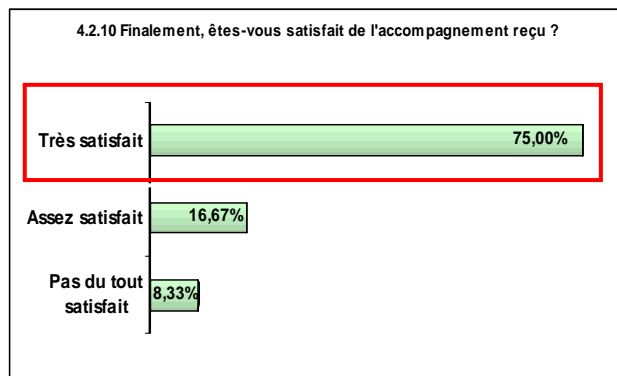
Effets constatés	% de bénéficiaires ayant constatés des effets	Dont estiment rôle de l'accompagnement déterminant	Dont estiment rôle de l'accompagnement neutre
Impact économique			
Augmentation du chiffre d'affaires	33%	50%	50%
Amélioration de la productivité	42%	60%	40%
Gains en parts de marché	33%	25%	75%
Impact sur l'emploi			
Création d'emploi hautement qualifié	33%	66%	33%
Création d'emploi plus faiblement qualifié	33%	75%	25%
Maintien de l'emploi	25%	-	100%
Formation du personnel	58%	57%	43%
Impact technologique			
Augmentation des avantages concurrentiels des produits	67%	75%	25%
Amélioration de la protection industrielle (dépôt de brevet)	42%	40%	60%
Diminution des coûts de production	42%	20%	80%
Impact marketing			
Développement de partenariats	50%	33%	67%
Meilleure notoriété	58%	86%	14%
Impact sur le développement territorial			
Maintien de l'emploi	50%	33%	66%
Développement de la sous-traitance	50%	67%	33%
Attraction d'investisseurs étrangers	33%	-	100%
Amélioration de l'environnement	42%	40%	60%

Il est intéressant de noter que dans les impacts constatés par une majorité des entreprises en termes de **formation du personnel, d'augmentation des avantages concurrentiels et de développement de la sous-traitance**, les entreprises soulignent que **l'apport déterminant** de l'accompagnement des CLAT.

En revanche, cet accompagnement est qualifié de neutre sur les effets constatés par une majorité des entreprises en termes de développement de partenariats ou d'emploi.

Ces résultats confirment l'efficacité des CLAT dans leur mission d'encouragement à la modernisation et au développement des PME/PMI.

Niveau de satisfaction



Plusieurs effets de l'action des CLAT ont ainsi été identifiés :

- elle a été un facteur accélérateur du développement des entreprises concernées, grâce à un soutien global autour de l'appui technique (transfert de savoir-faire et de compétences), administratif et financier.
- elle a permis le développement de relations entre des entreprises ayant des problématiques similaires
- elle permettait le déclenchement d'un appui financier : le RDT permettant aux CLAT de prescrire la PTR, aide financière qui permet aux entreprises le financement d'études de faisabilité par exemple

En revanche, d'autres effets sont plus discutés :

- plus rarement, l'action des CLAT influence directement le développement technologique de l'entreprise,
- les retombées pour l'Education nationale sont difficilement mesurables : formation des enseignants, stages pour les étudiants,
- l'activité des CLAT ne génère finalement pas de transfert de technologie au sens propre du terme.

Elles sont plutôt un dispositif d'interface qui peut faciliter l'engagement des TPE/PME dans un projet innovant. Le dispositif CLAT remplit ainsi une réelle mission de développement économique.

7.1.2 Dispositif PFT

Contexte de création

La création des PFT résulte de la Loi sur l'innovation de 1999 qui prévoit que les lycées peuvent réaliser des prestations à titre onéreux en concluant des conventions avec les entreprises et pour les établissements d'enseignement supérieur, les SAIC peuvent gérer l'administration des activités de prestations technologiques (rémunération des intervenants, ..)

Ainsi, cinq PFT ont été créées en région Languedoc-Roussillon : une par département. Le principe de création d'une PFT est le suivant : « c'est l'existence d'un besoin non satisfait des PME/PMI ou d'une potentialité d'incitation à l'innovation qui doit décider de la pertinence de créer un PFT⁴⁷.

Les principes fondateurs sont les suivants :

- Optimisation des moyens et des compétences dont disposent les établissements publics d'enseignement par la mutualisation au service des PME/PMI
- Création d'un espace servant à l'enseignement, à la formation continue et aux prestations technologiques
- Développement d'un travail en réseau des structures oeuvrant au service du transfert de technologie.

⁴⁷ Source : site Internet Ministère de la recherche.

Existence d'objectifs– clarté de la mission

Une Charte, signée en Décembre 2001 par le Rectorat, le Conseil régional, la DRRT et la DRAF, les Universités de Perpignan et Montpellier II. Elle précise les missions des PFT :

- faire bénéficier le tissu local des PME/PMI de leur compétences et moyens en leur offrant un accès à la formation, aux équipements et expertises,
- favoriser la connaissance de l'entreprise et l'insertion professionnelle des élèves et étudiants,
- offrir aux enseignants des opportunités d'actualisation et de maîtrise des avancées technologiques.

Il s'agit de mettre en place un dispositif ayant vocation à devenir « un espace de rencontres, d'échanges et de progrès mutuels entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement » pour répondre à un « réel besoin de ressources technologiques externes de proximité »⁴⁸.

La Charte, en référence à la Loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999, définit les PFT comme un ensemble de ressources constituées en priorité d'établissements d'enseignement (Lycées professionnels et technologiques, IUT) auxquels peuvent s'associer des universités, des écoles d'ingénieurs, d'entreprises ou encore des centres de recherche.

A cet effet, les PFT sont attendues comme devant :

- **être complémentaires des autres structures** afin de répondre aux besoins des entreprises locales,
- **s'articuler avec le dispositif** d'interface constitué par les conseillers technologiques des CLAT et des pôles thématiques de transfert, dont elles sont distinctes,
- **communiquer** à ces derniers tous projets ne relevant pas de leur domaine de compétences.

Il est important de préciser que les PFT doivent respecter le principe de non-concurrence vis à vis des laboratoires et sociétés privées dans le cadre des diverses prestations qu'elles procurent.

Elles n'ont ainsi **pas pour mission prioritaire d'assurer un rôle d'interface active**⁴⁹, assuré davantage par les CLAT ou les pôles en région Languedoc-Roussillon.

Les missions des PFT sont connues par les animateurs PFT rencontrés. En revanche, leur mission est peu connue

- des acteurs de la recherche : il n'y a par exemple pas d'interaction directe entre les PFT et l'université de Montpellier II.
- des pôles qui n'en connaissent pas les équipements

⁴⁸ Source : Charte des Plates-Formes Technologiques en Languedoc-Roussillon

⁴⁹ Source : site Internet Ministère de la recherche

BILAN FINANCIER

Les PFT sont financées par :

- des subventions de fonctionnement de la DRRT (mesure I.1 du CPER) et du FSE,
- des subventions d'investissement dans le cadre du CPER (mesure VII du CPER),
- des soutiens aux projets ou actions éligibles aux aides de l'ANVAR, DRIRE...

Les PFT, fournissant des prestations payantes, ont pour vocation l'autofinancement aux termes du CPER 2002-2006.

L'Etat a engagé 222 K€ en fonctionnement pour les PFT (financement DRRT), soit 15 K€ par an et par PFT.

L'Etat a engagé et dépensé 1 128 M€ d'investissement pour les PFT sur la période 2000-2004, soit 13% des montants mandatés au titre des mesures dédiées à l'innovation et au transfert de technologie (I.1, I.2 et VII.1 pft).

Au titre de l'ensemble du CPER, 2 M€ ont été engagés sur la période 2000-2004.

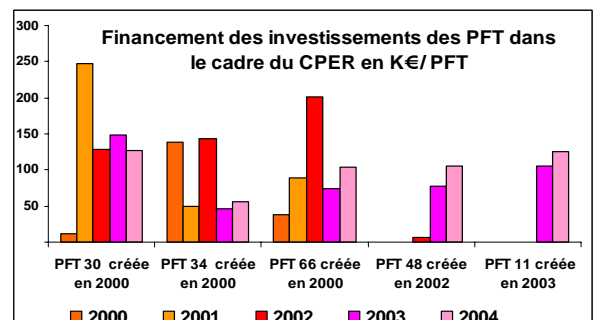
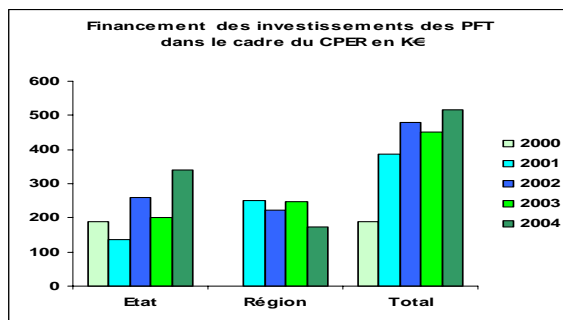
Poids financier dans le budget Etat et Région du CPER 2000-2006 sur la période 2000-2004 (Mesure VII.1)

Mandaté	Mesure VII.1 (en K€)		PFT (en K€)	Poids en %
	Etat	Région		
Etat	3 411		1 128	33%
Région		2 428	894	37%

Source: Fichier informatique Bilan équipement des PFT et Bilan 2004 CPER

Le financement des investissements des PFT représente environ un tiers des financements engagés et mandatés prévus au titre de la mesure VII.1.

Evolution des financements de l'investissement sur la période 2000-2004 (montants mandatés)



Source: Fichier informatique Bilan équipement des PFT

Financement des Investissements des PFT dans le cadre du CPER en K€

	PFT 30	PFT 34	PFT 66	PFT 48	PFT 11	total
2000	12	138	39	na	na	189
2001	248	50	89	na	na	386
2002	129	144	202	7	na	481
2003	148	45	74	78	106	451
2004	126	55	104	105	126	516
Total	662	432	507	189	232	2 023

Financement du fonctionnement

Le fonctionnement des PFT a été pris en charge par la DRRT de 2000 à 2004 (mesure I.1 du CPER). Depuis 2005, la DRIRE a repris le financement (mesure I.2). Il s'élève à 15 K€ par an et par PFT et s'est réparti de la façon suivante sur la période 2000-2004 :

Nb : certaines PFT n'ont été créées que récemment.

PFT	2000-2004 en K€
PFT Lycée DHUODA NIMES	61
PFT Lycée Jean Moulin BEZIERS	69
PFT Lycée Clos BANET PERPIGNAN	61
PFT Lycée Jules Fil à Carcassonne	15
PFT Lycée Emile Peytavin MENDE	15
Total	222

Source : DRRT

L'Etat consacre en moyenne 226 K€ par an au financement de l'investissement des PFT, le Conseil régional 224 K€

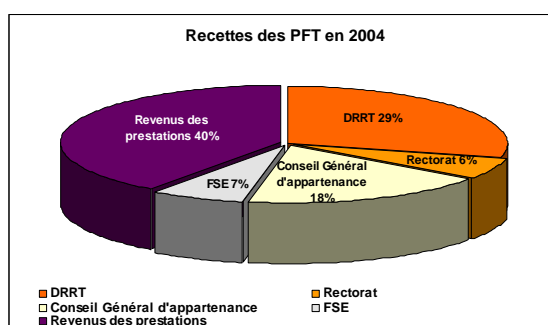
Fonctionnement : état du réalisé 2000-2004 (toutes PFT confondues)

La répartition par financeur reste relativement stable sur la période

Recettes de fonctionnement en K€ - 2004	Réseau PFT	Répartition du Budget des PFT en 2004
DRRT	60,9	29%
Rectorat	13,2	6%
Conseil Général d'appartenance	37,0	18%
FSE	14,2	7%
Revenus des prestations	83,4	40%
Total	208,7	100%

Source: Bilan transfert de technologie-dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Répartition par financeur



Source: Bilan transfert de technologie-dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Dépenses de personnel en 2004:

	PFT Aude (11)	PFT Gard (30)	PFT Hérault (34)	PFT Lozère (48)	PFT Pyrénées Orientales (66)	Réseau PFT
En K€	24,34	22,17	28,05	14,10	21,78	110,44

Sources: Bilan transfert de technologie-dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

VOLUME ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE

Types d'activité :

Les PFT ont différents types d'activité

- Prestations technologiques pour les entreprises
- Information, conseil
- Organisation éventuelle de réunions thématiques (parfois en collaboration avec les CLAT).

Volume de l'activité et revenus des prestations

Services rendus aux entreprises en 2004	Nombre de prestations	Coût facturé en K€	Durée des prestations (jour)
PFT Aude (11)	7	6,8	61
PFT Gard (30)	19	13,1	nd
PFT Hérault (34)	12	54,3	nd
PFT Lozère (48)	6	2,3	80
PFT Pyrénées Orientales (66)	19	7,0	165
Total	63	83	306

Sources: Bilan transfert de technologie-dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005
nd=non disponible

Les PFT soulignent la lourdeur administrative que génèrent la préparation et la signature des conventions. Elles perdent ainsi en réactivité lorsqu'elles sont sollicitées par les entreprises pour diverses prestations.

Par ailleurs, la facturation ne semble pas systématique d'un lycée à l'autre.

Le coût moyen d'une prestation s'élève en fonction des PFT entre 350 € et 4 500 €

Domaines	Sous-domaines	Observation
Agro-alimentaire	Formulation, Procédé, contrôle, produits végétaux, produits carnés, produits laitiers	PFT Pyrénées Orientales PFT Gard PFT Lozère
Agriculture	Equipements, irrigation, agronomie, agriculture de précision, aquaculture pisciculture	PFT Pyrénées Orientales PFT Gard PFT Lozère
Electronique	Industrielle, Communication, Compatibilité électromagnétique	PFT Gard PFT Hérault PFT Pyrénées Orientales
Electrotechnique	Electronique de puissance, automatisme, électricité industrielle, Directives basse tension	PFT Gard PFT Hérault PFT Pyrénées Orientales PFT Lozère
Mécanique	Maintenance, Usinage, prototypage rapide, Electroérosion, numérisation 3D, Tôlerie, Aluminium, Soudure, contrôle non destructif, microtechniques	PFT Hérault PFT Gard PFT Pyrénées Orientales
Informatique	Industrielle, Réseaux, Gestion	PFT Hérault
Génie Civil	Travaux publics, bâtiment,	PFT Gard

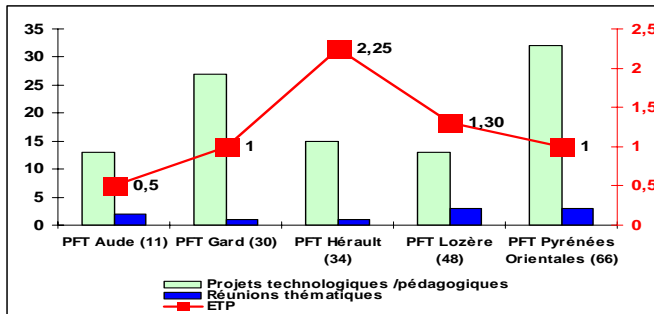
Principales thématiques par PFT

PFT AUDE (11)	Mesure portable
PFT Gard (30)	productique, maintenance, électronique
PFT Hérault (34)	Productique, plasturgie, travaux publics
PFT Lozère (48)	Multimédia, Electrotechnique, traitement de matériaux, agroalimentaire
PFT Pyrénées Orientales (66)	Productique, micro-mécanique, electrotechnique, agro-alimentaire

Sources: Etat des PFT-septembre 2005-
Ministère délégué à la recherche-direction de la technologie-sous direction de l'innovation et du développement technologique

<p>du bâtiment</p> <p>Bois</p> <p>Plasturgie</p> <p>Environnement</p> <p>Sérigraphie</p> <p>Traitement des matériaux</p> <p>Services</p> <p><i>Source: Développement des Plates Formes Technologiques (PFT), Mission transfert de technologie-mars 2005</i></p>	<p>PFT Gard</p> <p>PFT Hérault</p> <p>PFT Lozère</p> <p>PFT Gard</p> <p>PFT Lozère</p> <p>PFT Hérault</p>	<p>Les moyens humains</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Moyens Humains</th> <th>En ETP</th> <th>Nb de personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PFT Aude (11)</td> <td>0,5</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>PFT Gard (30)</td> <td>1</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>PFT Hérault (34)</td> <td>2,25</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>PFT Lozère (48)</td> <td>1,30</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>PFT Pyrénées Orientales (66)</td> <td>1</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6,05</td> <td>13</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Sources: Bilan qualitatif-quantitatif et financier 2004, Réseau des CLAT</i></p>	Moyens Humains	En ETP	Nb de personnes	PFT Aude (11)	0,5	1	PFT Gard (30)	1	3	PFT Hérault (34)	2,25	4	PFT Lozère (48)	1,30	3	PFT Pyrénées Orientales (66)	1	4	Total	6,05	13
Moyens Humains	En ETP	Nb de personnes																					
PFT Aude (11)	0,5	1																					
PFT Gard (30)	1	3																					
PFT Hérault (34)	2,25	4																					
PFT Lozère (48)	1,30	3																					
PFT Pyrénées Orientales (66)	1	4																					
Total	6,05	13																					
<p>Contrairement à d'autres régions, les PFT de la région ne sont pas spécialisées mais offrent une large couverture de thématiques.</p> <p>En théorie, elles sont susceptibles de répondre à une large demande. De façon générale les bassins languedociens ne se caractérisent pas par une spécialisation des secteurs d'activités.</p> <p>Cependant cette non spécialisation des compétences disponibles est un facteur qui peut entraver l'avantage concurrentiel.</p>																							
<p>Communication externe</p> <p>Un site Internet a été développé par les services du Rectorat avec pour objectif la présentation de l'offre et des CLAT et PFT. Les ressources disponibles dans les établissements scolaires sont présentées dans une base de données thématique par métier qui différencie les ressources humaines et les équipements. Les responsables rencontrés au sein des CLAT et des PFT ont déploré le caractère institutionnel du site, qui semble peu opérationnel pour un chef d'entreprises.</p>																							

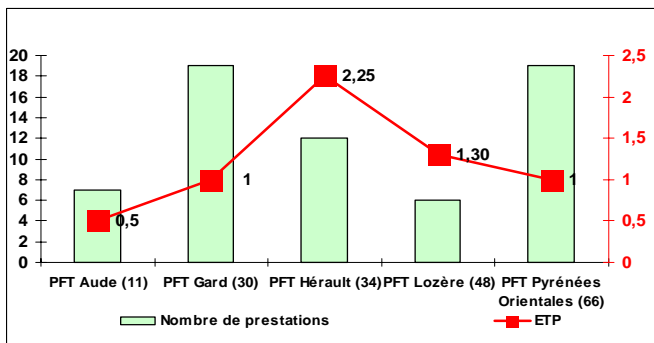
Evolution ETP par rapport à l'activité



Sources: Bilan transfert de technologie-dispositif des 7 CLAT et 5 PFT de 1990-2005, Rectorat de Montpellier Juin 2005

Commentaires :

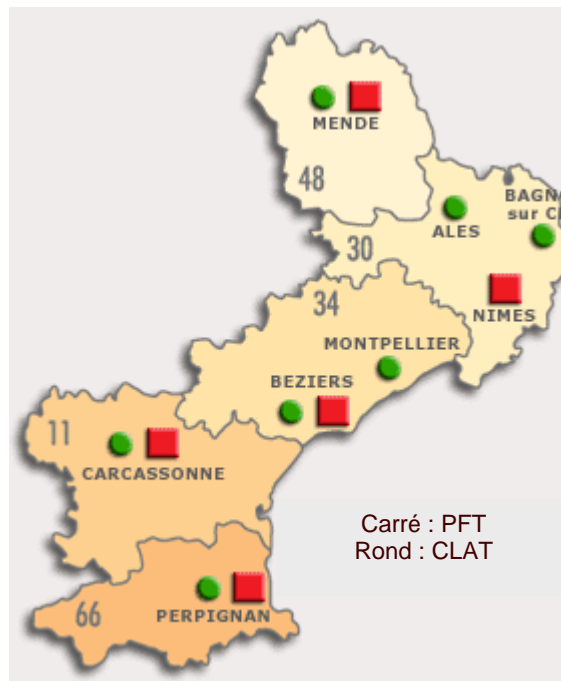
Certaines réunions thématiques sont organisées par les PFT, éventuellement en coopération avec les CLAT, comme en Pyrénées Orientales.



Commentaires

Le nombre de prestations effectué n'est pas corrélé aux effectifs dédiés

Couverture géographique CLAT / PFT



Source : site internet CLAT / PFT en construction

RESULTATS ET EFFETS

Retombées

Aucune donnée ne précise les retombées de l'action des PFT sur l'Education nationale. De manière qualitative, les PFT participent effectivement à la formation des élèves et des enseignants sollicités dans le cadre des conventions passées avec les entreprises. En revanche, l'objectif d'optimisation du matériel des lycées semble peu atteint : certains responsables rencontrés au sein des lycées soulignent une faible utilisation du matériel disponible par les PFT.

7.1.3 Les huit Pôles devenus Transferts-LR

Contexte

Les Pôles au nombre de 8 constitués chacun en association étaient spécialisés dans le conseil technologique aux entreprises dans 8 secteurs d'activité.

Transferts-LR a été créée en 2004 : elle regroupe les anciens pôles dans une seule association.

D'après les acteurs rencontrés au sein de Transferts-LR, la création de l'association a répondu à plusieurs objectifs :

- rationalisation du dispositif et mutualisation de certaines tâches de gestion et d'assistance
- meilleure visibilité vis-à-vis des autres acteurs du transfert de technologie que sont les cellules de valorisation de la recherche, les CLAT et les Chambres consulaires
- réactivité et homogénéité des services proposés..

Notons que le CPER prévoyait en 2000 un audit partagé en vue de définir leur évolution quant à leur nombre, à leur statut juridique et à leur thématique d'intervention.

Remarque : L'évaluation qui suit s'attache à tirer un bilan du dispositif des pôles entre 2000 et 2004. Elle intègre néanmoins la création de Transferts-LR pour envisager les perspectives du dispositif.

Existence d'objectifs – clarté de la mission des pôles

Le CPER prévoit que les pôles et les CLAT « assurent leur rôle d'interface active entre les PME et la ressource technologique » et souligne que son financement doit permettre au réseau de leurs conseillers technologiques de « détecter et répondre aux besoins des entreprises et d'accompagner leurs projets , dans un souci de qualité ».

Chaque pôle déclinait cette mission principale en fonction de son secteur d'activité et établissait un plan d'actions consigné au sein d'un contrat d'objectifs :

Le contrat d'objectifs 2004 du pôle Prométée⁵⁰ prévoit ainsi :

- les thématiques prioritaires de l'année : les odeurs dans l'industrie, les eaux usées industrielles, le traitement d'eau en habitat rural et/ou dispersé,
- les modalités d'action : la nécessité de mettre en place des partenariats plus resserrés avec les autres pôles par exemple, encourager les actions collectives, etc,
- des objectifs quantifiés en termes d'entreprises à accompagner. Le contrat décrit les projets à venir,
- un budget prévisionnel et un tableau de financement par type d'activité.

Le pôle TIIM, informatique, déclinait trois axes principaux d'intervention :

- Répondre à la demande des entreprises
- Connaître les ressources disponibles dans la région et au-delà
- Déployer des actions en faveur de l'emploi : (organisation d'un forum Offre / Demande d'emplois technologiques)

⁵⁰ Source : Contrat d'objectifs 2004. Pôle Prométée (Membranes)

Existence d'objectifs– clarté de la mission des Pôles devenus Transferts-LR

Un contrat d'objectifs est en cours d'élaboration : il fixe les missions de Transferts-LR et définit des objectifs quantifiés. Il doit être validé par le prochain Conseil d'administration.

Selon les statuts de l'association, Transferts-LR a pour objet « **d'accompagner la politique de développement économique** menée en Languedoc Roussillon et plus précisément celle concernant l'innovation et le transfert de technologie ». Les statuts attribuent une mission plus large que celle donnée par le CPER.

« Support unique des pôles technologiques », cette structure est pressentie, à terme, à assurer l'animation du Réseau de Développement Technologique (RDT) en tant qu'espace de rencontre privilégié entre les laboratoires, les centres de transferts, les plateformes technologique et les entreprises.

L'association est structurée en 5 départements thématiques : agroalimentaire, productique, santé, informatique, environnement. Ses missions consistent à trouver pour les entreprises⁵¹ des ressources technologiques, des ressources humaines, des ressources financières.

D'après les responsables de Transferts-LR rencontrés, la mission de l'association est plus large que celles auparavant remplies par les Pôles : Transferts-LR doit « favoriser l'innovation et le transfert de technologie en région Languedoc-Roussillon ». Elle comprend ainsi aussi l'animation des acteurs de l'accompagnement au transfert de technologie et à l'innovation de l'ensemble du territoire régional et une mission d'intelligence économique. **Une demande de labellisation « réseau RDT » a été déposée en 2004 auprès des services de l'Etat.**

La mission et le périmètre d'action de Transferts-LR ne sont, à ce stade, pas connus des autres acteurs de l'accompagnement au transfert de technologie et à l'innovation que sont les CLAT, PFT, CEEI et incubateurs.

BILAN FINANCIER ET HUMAIN

Modalités de financement

Les pôles perçoivent une subvention de fonctionnement de l'Etat et de la Région par l'intermédiaire du CPER (mesure I.1). Ils s'autofinancent en partie.

Le budget annuel moyen des pôles sur la période 2000-2004 était d'environ 2 M€

Poids dans le CPER

Financement CPER	En K€	Financement CPER – volet ETAT	en K€
Budget Pôles 2000-2004 dans le CPER	6 121	Budget Pôles 2000-2004 en provenance de l'Etat	2 052
Financements engagés 2000-2004 dans le CPER innovation et TT (cumul engagé I.1, I.2 et VII.1 pft)	18 940	Financements engagés ETAT 2000-2004 innovation et TT (cumul engagé I.1, I.2 et VII.1 pft)	8 720
Poids financier dans le budget prévu au CPER	32%	Poids financier dans le budget Etat du CPER	24%

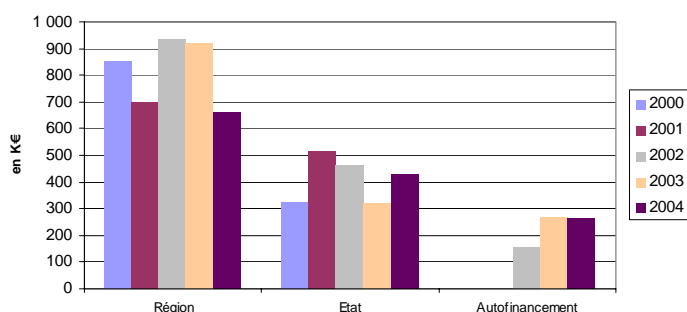
*Hors données 2000

⁵¹ Sources : site Internet de Transferts-LR : <http://www.transferts-lr.org/>

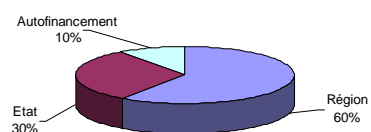
Evolution du budget 2000-2004

En K€	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Région	854	697	937	921	660	4 069
Etat	323	515	465	320	429	2 052
Sous-total	1 177	1 212	1 402	1 241	1 089	6 121
Autofinancement	nd	nd	158	268	264	690
Total	1 177	1 212	1 560	1 509	1 353	6 811

Financement des pôles



Financement - période 2000-2004



Sur la période 2002-2004, l'Etat a participé à hauteur de 30% du financement de l'ensemble des Pôles.

Financement Etat par pôle sur la période 2000-2004

Pôle	en K€
POLE TRIAL	476
POLE VERSEAU	213
POLE CONSTRUCTION	245
POLE TIIM	181
POLE DES TECHNOLOGIES DE SANTE	213
UM2 (Pôle Prométée)	329
POLE ENERGIE ENVIRONNEMENT	139
POLE PRODUCTIQUE	256
Total	2053

Financement par pôle

En 2003, le budget par pôle s'est présenté de la façon suivante :

En K€	CONSTRUCTION	ENERGIE ENVIRONNEMENT	PRODUCTIQUE	PROMETHEE	SANTE	TIIM	TRIAL	VERSEAU	Total pôles
Etat	37	28	43	55	43	37	79	0	320
Région	125	20	106	155	163	135	235	47	986
Auto-financement	13	73	23	26	7	10	79	37	268
Total 2003	175	121	172	236	213	182	393	84	1574

Le Pôle Verseau a été dissout en 2004

Structure de coûts

Les frais de personnel représentaient environ 90% des frais de chaque pôle. Le solde était composé des frais généraux et de frais de déplacement.

Le Pôle était hébergé par Techno-membranes (valeur de la mise à disposition : 12 K€ en 2004).

Ressources humaines

Les effectifs des pôles se répartissent de la façon suivante :

Pôle Tiim	1 directeur 2 conseillers technologiques
Pôle Santé	1 directeur 1 conseiller technologique 1 chargée d'étude
Pôle Membrane Prométee	2 conseillers technologiques 1 secrétaire
Pôle VERSEau	s/c pole construction
Pôle TRIAL	1 directeur 3 conseillers technologiques 1 assistante de direction
Pôle Construction	1 directeur 1 conseiller technologique 1 chargée d'étude 1 assistante de direction
Pôle Productique	1 directeur 1 conseiller technologique
Pôle environnement Energie	nd

nd : non disponible

Transferts-LR compte 17 personnes. Deux à trois recrutements sont prévus courant 2006.

Les contrats des personnels des Pôles ont été repris et deux postes ont été créés (un poste de directeur et un poste de chargé de communication).

Compétences disponibles

Les directeurs des pôles et des actuels département de Transferts-LR sont directement issus de la recherche et bien introduits auprès des laboratoires de recherche.

VOLUME ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE

Les pôles de technologie assuraient des missions de plusieurs types. Elle se décline dans les contrats d'objectifs et les rapports d'activité selon la typologie suivante :

- Appui technologique aux entreprises,
- Mission de veille et prospective,
- Accompagnement de la promotion des ressources régionales,
- Formation
- Expertise de projets à la demande d'organismes tiers.

Chaque type d'activité est présenté ci-dessous.

Volume d'activité

Environ 800 entreprises sont accompagnées annuellement par les pôles. La moitié d'entre elles (380) bénéficie d'une aide financière.

200 entreprises font partie des comités scientifiques (Cf. ci-dessous présentation du mode de pilotage).

Chiffres clés du Réseau des pôles		
Types d'activité	Nombre d'entreprises concernées par an	Volume financier mobilisé par an
Entreprises participantes (utilisatrices)	800	
Entreprises membres des CA et des COST	200	
Nombre de dossiers d'appui technologique	300	4,5 M€
Nombre de dossiers d'innovation et de développement technologique	80	12 M€
Actions collectives		5 M€
Laboratoires et centres ressources régionaux	160 équipes / an (1 à 3 projets)	

Domaines de compétence

Huit pôles et actuellement cinq département de Transferts-LR permettent de couvrir l'ensemble des demandes des entreprises en termes de secteur d'activité. Les responsables rencontrés soulignent qu'aucun projet n'est refusé par manque de compétences appropriées.

Secteur d'activité	Nom du pôle	Nom du département
Agro-alimentaire	Pôle TRIAL	Département Agronomie, Agroalimentaire
Santé	Pôle des technologies de santé	Département Santé, Médicaments, Biotechnologies, Bien-Être
Informatique	Pôle TTIM	Département Informatique, Multimédia, TIC
Productique	Pôle productique	Département Productique, Mécanique, Electronique
Construction	Pôle construction	Département Environnement, Développement durable, Energie
Energie - environnement		
Eau	Pôle Verseau (création : 2003)	
Membranes	Pôle Prométée	

Activité 1 : Appui technologique individuel aux entreprises

Les pôles distinguent 3 types d'appui technologique aux entreprises, en fonction du degré de complexité de l'accompagnement⁵².

- Niveau 1 : relation non contractualisée entre le Pôle et l'entreprise qui permet prise de contact, mise en relation avec d'autres structures compétentes
- Niveau 2 : niveau à partir duquel des aides financières peuvent être sollicitées (FRAC, PTR, PRAT). Les Pôles accompagnent les entreprises au montage du dossier. Les dossiers passent pour avis scientifique aux Conseils scientifiques de chaque Pôle et sont transmis aux services de l'Etat et au Conseil régional pour la décision d'attribution. Une fois l'aide accordée, il y a contractualisation.
- Niveau 3 : Contractualisation en cas d'octroi des aides SPRINTT, FRT et ANVAR.

Le volume d'entreprises accompagnées est très hétérogène d'un pôle à l'autre. Le Pôle Membrane est le Pôle qui a accompagné le plus nombre d'entreprises en 2003 (111 en niveau 1, 6 en niveau 2 et 8 en niveau 3).

Les aides mobilisables sont de plusieurs types :

- FRT (Fonds régional de technologie) : subvention DRRT
- PRAT (aide du Conseil régional) : en l'absence de PTR, les demandes de PRAT ont augmenté ces dernières années pour financer les études de faisabilité
- JESSICA
- SPRINTT (dispositif du Conseil régional) : augmentation du volume d'une année sur l'autre
- FRAC (dispositif du Conseil régional) : fonds régional d'aide au conseil
- Cortech, RED (financement Etat via l'ANVAR)
- ATOUT (financement DRIRE)

Les pratiques en termes d'expertise scientifique des dossiers sont disparates d'un Pôle à l'autre :

- Pôle TIIM : un industriel et un scientifique du conseil scientifique du Pôle expertisaient les dossiers. Montants en jeu : environ 30 K€par dossier
- Pôle Santé : des experts étaient recherchés en dehors de la région par souci d'objectivité, d'indépendance, de confidentialité. Les résultats de leur expertise étaient présentés et discutés ensuite au sein du conseil scientifique. Montants financiers en jeu : de 40 à 250 K€par dossier.

⁵² Cf. annexe : présentation détaillée de la typologie par niveau

Pôle	Niveaux	Nombre d'entreprises accompagnées / activités	Aides		
			Type d'aides	Nombre d'aides mobilisées	Volume d'aides mobilisées
Pôle Tiim	1	Coaching (4 personnes)		na	
		Conseil stratégique : 49 entreprises			
		Conseil via e mail			
		Aide à la recherche d'emploi/formation : 29 personnes Emploi : 4 personnes dont un Cifre)			
	2 et 3	Conseil technique : 25 entreprises			
		24	PRAT	7	-
		6	RNTL, FRAC, CORTECHS, RED	6	-
		15	SPRINTT	4	-
Pôle Santé	1	85 Jours hommes		na	
	2	15	PRAT / ATOUT / FRAC	15	118 844 €
	3	5	SPRINTT	4	457 350 €
Pôle Membrane Prométée	1	111	-	-	-
	2	6	-	-	-
	3	8	-	-	-
Pôle VERSEau	1	60	-	-	-
	2	9	PRAT	7	4 000 à 16 000 €
	3	-	-	-	-
Pôle TRIAL		12	PRAT	9	-
		27 projets en cours ou clôturés	-	-	-
Pôle Productique	1	11	-	7	-
	2	39	PRAT, Jessica	4	-
	3	9 (40 à 100 heures de conseil par projet suivi)	SPRINTT, CORTECH, RED, ...	10	-
Pôle Construction	1	18	-	-	-
	2	10	PRAT / Jessica	10	-
	3	6	SPRINTT	1	-

Source : rapports d'activité 2003 des Pôles

Activité 2 : Appui technologique collectif

Pôle	Animation et participation aux groupes de travail	Soutien aux filières
Pôle Tiim	5 actions pour 64 jours hommes	6 actions pour 294 jours hommes
Pôle Santé	Aucune	Aucune
Pôle Prométée	Aucune	2 actions
Pôle VERSEau	7 actions	3 actions
Pôle TRIAL	16 actions menées	13 actions menées
Pôle Productique	Activité d'animation insuffisante par rapport aux engagements	ND
Pôle Construction	3 actions	5 actions

Source: Bilan d'activité 2003 de chaque pôle

Activité 3 : Veille et prospective

L'activité se décline en trois types : veille, participation à des colloques et salons. Elle ne représente qu'une faible part de l'activité des Pôles qui privilégient la réponse aux demandes des entreprises.

Les CLAT et le réseau Synersud jouent en partie ce rôle de veille des entreprises.

Pôle	Veille technologique et bibliographie	Colloques, salons
Pôle Tiim	23 jours consacrés	-
Pôle Santé	-	-
Pôle Membrane Prométee	Veille technologique sur les stations d'épuration industrielle et traitements des odeurs	-
Pôle VERSEau	Suivi des évolutions réglementaires, recommandations internationales, normalisation du cycle de l'eau, comparatifs de procédés...	Participation à 2 manifestations
Pôle TRIAL	3 dossiers documentaires, travail conséquent de recherche documentaire sur divers projets agro alimentaires notamment en collaboration avec le CIRAD	6 petits déjeuners séminaires réalisés
Pôle Productique	Suivi parution de revues techniques Nb : activité toujours inférieure aux prévisions »	Le Pôle accompagne des entreprises sur des salons
Pôle Construction	Suivi parution de la presse	Participation à divers colloques

Activité 4 : Accompagnement de la promotion des ressources régionales

Pôle	Coopération avec la recherche	Coopération avec les entreprises	Animation du conseil scientifique		Visites d'entreprises
			en nombre	en jours	
Pôle Tiim	9 actions de promotion soit 29,5 jours	17 actions de promotion soit 48 jours hommes	nd	6	-
Pôle Santé	11 actions	Programme Européen EDISON (2 entreprises), Projet Biopôle, GIMED, 72 rencontres d'entreprises	2 conseils scientifiques organisés	20,5 jours	-
Pôle Membrane Prométée	Aucune action	Programme Européen EDISON		-	-
Pôle VERSEau	2 interventions dans des manifestations professionnelles		-	-	-
Pôle TRIAL	50 jours y ont été consacrés	-	-	-	235 entreprises visitées
Pôle Productique	2 actions: jury de projets / participation aux comités de pilotage de l'IUT	-	-	-	-
Pôle Construction	Visites des laboratoires LIRM, LMGC, CGMD, LERM	5 mises en relation des entreprises avec certains acteurs de l'innovation et TT (pépinières, PFT de Nîmes, Alès Myriapolis)	-	-	-

Source: Bilan d'activité 2003 de chaque pôle

Activité 5 : Expertise de projets à la demande d'organismes tiers

Pôle	Nombre
Pôle Tiim	10 réunions (notamment avec LRI) pour 31,5 jours hommes
Pôle Santé	Aucune
Pôle Membrane Prométée	un dossier de crédit d'impôt confié
Pôle VERSEau	3 projets accompagnés
Pôle TRIAL	-
Pôle Productique	4 actions :Projet Edison, Esteves, Pegase, Jury LRI
Pôle Construction	Aucune

Sources: Bilan d'activité 2003 de chaque pôle

Activité 6 : Formation

Pôle	Formation initiale	Formation continue		Formation d'autres agents économiques
		en nombre	en jours	
Pôle Tiim	aucune	aucune	-	7 jours
Pôle Santé	aucune	5 types d'intervention	8,5	aucune
Pôle Membrane Prométee	3 sessions d'information-formation effectuées à l'IUT de Montpellier	aucune	aucune	aucune
Pôle VERSEau		2 types d'intervention		
Pôle TRIAL	-	-	-	-
Pôle Productique	aucune	aucune	aucune	aucune
Pôle Construction	1 session de formation réalisée	aucune	nd	1 session de formation réalisée

Source: Bilan d'activité 2003 de chaque pôle

QUALITE DE L'ORGANISATION ET DE L'ENCADREMENT, RESSOURCES HUMAINES

Statut et pilotage des pôles

- Chaque pôle était constitué en association.
- Chaque pôle disposait d'un conseil scientifique qui donnait un avis scientifique sur les dossiers de demande d'aides (ETAT et Région)
- Des réunions entre Pôles étaient organisées deux à trois fois dans l'année.

Statut et système de pilotage Transferts-LR

- Transferts-LR est une association.
- Le Conseil d'administration de Transferts-LR regroupe 6 industriels, 6 membres du monde de la recherche, le Conseil régional. Les services de l'Etat (DRIRE, DRRT) et OSEO-ANVAR sont invités permanents.
- Un comptable (8 auparavant) s'occupe de la gestion administrative et financière

La création de Transferts-LR a permis la mutualisation de certaines tâches, notamment de gestion administrative.

Système de suivi

Chaque pôle avait son propre outil de suivi de son activité : base de données, agenda personnel, etc.

Le contrat d'objectifs en cours de constitution définit des indicateurs de réalisation et de résultats, destinés à suivre l'activité des pôles. Exemples d'indicateurs⁵³ :

- Nombre d'entreprises conseillées
- Nombre de projets contractualisés
- Nombre de visites de laboratoires, etc.

Système de reporting

Les pôles effectuaient chacun des rapports annuels d'activité. Ces derniers présentaient leurs activités selon une typologie d'activités similaires pour l'ensemble des pôles (typologie qui a permis de présenter ci-dessus de façon consolidée l'activité de chacun des pôles). Les données financières ne sont pas toujours présentées.

Ces rapports étaient transmis à la DRRT et au Conseil régional. Mais il n'existait pas de rapport d'activité consolidé.

⁵³ Source : entretiens Transferts-LR

Relations avec les autres acteurs du transfert de technologie et de l'innovation

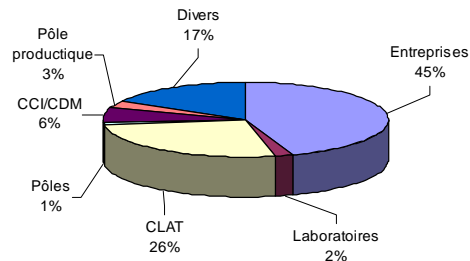
Les pôles sont approvisionnés en projets par leur activité de prospection, directement par les entreprises, mais aussi par d'acteurs de l'accompagnement au TT et à l'innovation et plus particulièrement les **CLAT** et les **Chambres consulaires**

- Les CLAT ont apporté au Pôle Productique 26% des projets accompagnés par ce Pôle en 2003, soient 42 projets. Les Chambres consulaires ont fourni 10% des projets (6%).
- Le Pôle Santé a des relations très régulières avec les CLAT de Montpellier et de Nîmes

Exemple du Pôle Productique.

Source : rapport d'activité Pôle Productique. 2003

Origine des relations du Pôle Productique - Année 2003



De la même façon, les relations semblent fréquentes avec les **CEEI de Montpellier et de Perpignan, LRI et l'incubateur de l'Ecole des mines d'Alès**.

En revanche, **les Pôles ne sont pas en relation avec les PFT** et ne connaissent souvent pas les ressources disponibles.

Les relations avec les plateaux technologiques dans les laboratoires sont peu développées : les responsables de Transferts-LR rencontrés déplorent l'offre peu lisible de ces plateaux et l'absence d'information consolidée sur les ressources disponibles.

Certains Pôles ont participé au montage des dossiers des pôles de compétitivité :

- Les Pôles Construction et Verseau ont participé au Pôle de compétitivité Derbi
- Le Pôle TRIAL au dossier C@LIMED
- Le Pôle Membranes au dossier Trimatec

Degré d'intégration du réseau des Pôles

Chaque Pôle participait aux réunions du réseau des Pôles, mais ces derniers n'avaient pas d'actions conjointes.

Les responsables de Transferts-LR rencontrés soulignent que le MTR animait la communication entre les acteurs de transfert et de l'innovation et donc entre les pôles entre eux. Il assurait quelques actions conjointes, telles que la présence dans les salons spécialisés.

La création de Transferts-LR a réuni au sein d'un même lieu l'ensemble des expertises. **Ce rassemblement**

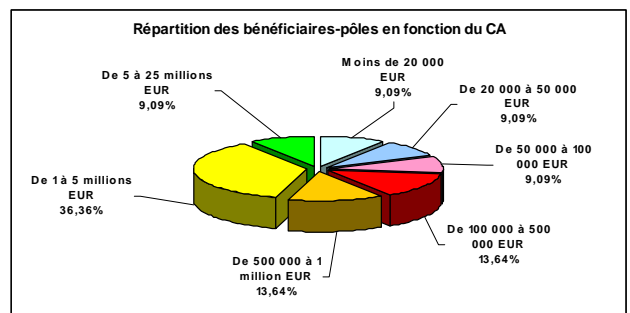
- favorise la communication,
- devrait encourager le montage de dossiers sur des technologies croisées,
- fixe des objectifs communs, donc devrait favoriser les synergies.

RESULTATS ET EFFETS

Effets sur les entreprises : profil des bénéficiaires de l'accompagnement des pôles

30% des bénéficiaires ayant été interrogés ont bénéficié notamment d'un accompagnement par un pôle ou par Transferts-LR (22 entreprises).

Il s'agit en majeure partie de TPE (54,5% des bénéficiaires ayant moins de 10 salariés) oeuvrant dans le secteur industriel. Sur ce segment les entreprises les plus représentées sont celles réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1 et 5 millions d'euros.



Effets sur les entreprises : objet et nature de l'accompagnement reçu

53% des entreprises ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'un projet d'innovation interne et 24% dans le cadre d'un transfert de technologie.

Nature de l'accompagnement reçu⁵⁴

Administratif et financier	41%
Technique	18%
Technique / Administratif et financier	24%
Technique / Administratif et financier / Gestion de projet	18%
Total	100%

Dans 82% des cas l'accompagnement reçu était de nature administrative et financière, qui généralement était adjoint d'un appui technique.

Objet de l'accompagnement reçu (avant retraitements)⁵⁵

Mise à disposition de matériels et de locaux	0%
Formation	5%
Mise en relation avec des étudiants	9%
Autres, précisez	9%
Accompagnement dans la gestion des droits de propriété intellectuelle (dépôt de brevet et négociations avec les établissements)	9%
Identification de potentialités (débouchés)	14%
Conseil technologique	23%
Mise en relation avec la recherche académique	23%
Mise en relation avec d'autres entreprises	36%
Recherche de financements	49%
Aide au montage de dossier de financement	68%

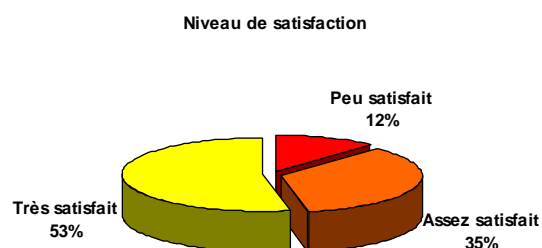
Ainsi 68% des entreprises bénéficiaires affirment avoir reçu une aide au montage de dossier de financement, et 59% un appui à la recherche de financement

4.2.4 L'accompagnement reçu a-t-il permis la mise en place d'un partenariat formalisé ?

Avec un laboratoire public	9,09%
Avec une entreprise privée	9,09%
Avec une structure d'enseignement type lycée, IUT, etc	9,09%
Avec un laboratoire public	13,64%
Avec une entreprise privée	13,64%

L'action des Pôles a permis le développement de quelques partenariats, avec le monde de la recherche et d'autres entreprises.

Niveau de satisfaction



Enfin, êtes-vous satisfait de l'accompagnement reçu ?

Une large majorité des entreprises bénéficiaires de l'action des Pôles est satisfaite de l'accompagnement reçu.

⁵⁴ Q. 4.1.4 L'accompagnement reçu a-t-il été d'ordre technique, administratif, financier ?

⁵⁵ Q.4.1.5. En quoi a-t-il consisté ? (Plusieurs réponses possibles)

Caractère déterminant de l'accompagnement dans les résultats du projet

Effet constaté	% de bénéficiaires ayant constatés des effets	Dont estiment rôle de l'accompagnement déterminant	Dont estiment rôle de l'accompagnement neutre
Impact économique			
Augmentation du chiffre d'affaires	54%	58%	42%
Amélioration de la productivité	23%	40%	60%
Gains en parts de marché	45%	50%	50%
Impact sur l'emploi			
Création d'emploi hautement qualifié	32%	43%	57%
Création d'emploi plus faiblement qualifié	36%	63%	37%
Maintien de l'emploi	41%	44%	56%
Formation du personnel	27%	50%	50%
Impact technologique			
Augmentation des avantages concurrentiels des produits	50%	82%	20%
Amélioration de la protection industrielle (dépôt de brevet)	32%	29%	71%
Diminution des coûts de production	23%	20%	80%
Impact marketing			
Développement de partenariats	32%	71%	29%
Meilleure notoriété	36%	88%	12%
Impact sur le développement territorial			
Maintien de l'emploi	45%	50%	50%
Développement de la sous-traitance	36%	75%	25%
Attraction d'investisseurs étrangers	14%		100%
Amélioration de l'environnement	18%	25%	75%

Le rôle de l'accompagnement dans les effets sur l'emploi n'est pas explicite. En revanche, certains pôles ont des initiatives qui ont des conséquences directes sur l'emploi : le Pôle Productique propose par exemple aux TPE d'être accompagnés sur certains projets par des élèves ingénieurs (Polytech, EMA, DESS, DEA, IUP). Ces projets sont souvent suivis de stage.

7.1.4 Incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA)

Présentation générale⁵⁶

Contexte⁵⁷.

L'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) est bénéficiaire du CPER dans le cadre de l'action I.2 « Promotion d'un projet régional « Incubation et Création d'Entreprises Technologiques » ».

Le soutien de l'Etat s'est inscrit dans le cadre d'un programme d'actions collectives consistant en l'accompagnement économique et managérial des porteurs de projet. Les financements permettent l'accompagnement et la formation des incubés sur divers aspects (stratégie, gestion, marketing, communication, commercial, juridique, financier,...).

La Région quant à elle intervient à travers l'ENSTIMA qui participe à la création d'entreprises innovantes par l'intermédiaire de l'incubateur technologique et accompagne les porteurs de projets

Mission et cibles

L'incubateur de l'Ecole des Mines d'Alès a été créé en 1984.

Il s'agit du premier incubateur technologique où les créateurs d'entreprises furent intégrés au sein de centres de recherche.

Il a vocation à **offrir aux diplômés de l'enseignement supérieur, porteurs de projets innovants**, un accompagnement dans la mise en œuvre de leur projet.

Cet **accompagnement** intervient sous diverses natures :

- ☛ formations collectives ou thématiques
- ☛ facilités logistiques et aides financières (exemple : bourses à la création d'entreprise),
- ☛ conseils individualisés dispensés par des consultants experts,
- ☛ mise à disposition des ressources des laboratoires de l'EMA (LGI2D, CMGD, LGEI).

BILAN FINANCIER

Etat des lieux des financements

368 K€ ont été engagés au titre du CPER. Ils représentent 20% des crédits de la mesure I.2 et 2% des crédits Innovation et transfert de technologie du CPER.

Les financements CPER se sont répartis de la façon suivante :

EN K€	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL
CPER Etat	45	-	-	-	80	125
CPER Région	30	30	46	52	100	258
Etat - hors CPER	45	60	61	110	-	276
TOTAL	120	90	107	162	180	659

⁵⁶ Source : Site web de l'Incubateur de l'EMA : www.incubateur.ema.fr

⁵⁷ Source : Bilan 2004 du CPER

REALISATIONS, RESULTATS ET EFFETS

Les domaines de compétences

Les **compétences technologiques** de l'incubateur couvrent essentiellement les secteurs suivants :

- ☛ informatique
- ☛ robotique
- ☛ environnement
- ☛ matériaux

Ressources technologiques et scientifiques

L'incubateur renforce ses compétences grâce à ces 3 centres de recherches internes. En effet il met ses laboratoires et équipements à la disposition des porteurs de projet, notamment pour effectuer des études de faisabilité.

Il s'agit :

- du LGEI : environnement, risques industriels et naturels,
- du CMGD : matériaux de grande diffusion,
- du LGI2P : technologies de l'information, de la communication et de la productique.

Les partenaires

Les partenaires

L'ANVAR/Ministère de la Recherche
 Le Centre de Transfert et de Technologies
 La pépinière CEEI de Nîmes
 Conseil Régional
 CCI Nîmes
 Créalia
 La Technopole de Nîmes Rhône Cevennes
 la Technopole d'Alès
 INPI
 DRRT
 DRIRE
 DRTEFP
 SYNERSUD
 Conseil Général du Gard
 ACEMA
 SORIDEC
 LRI

Effets sur les entreprises

- 7 nouveaux projets ont intégré l'incubateur en 2005.
- 5 Lauréats concours MNRT - OSEO/ANVAR au sein de l'incubateur en 2005
- 83 créateurs ont été accompagnés dans l'année 2004.
- 11 nouvelles entreprises créées en 2004 génèrent 23 emplois directs qualifiés
- 36 jours de formation collective ont été dispensés : marketing de l'innovation et préparation à la levée de fonds

Effets sur l'Education nationale

En 2004,

- un partenariat avec le Département des Sciences de l'Entreprise de l'Ecole a permis de soutenir une quarantaine de projets d'élèves et de stages réalisés au sein de l'incubateur,
- la création d'un Doctorama pour les étudiants de 3^{ème} année et thésards : 25 participants en 2004 avec l'objectif de créer une entreprise fictive, mais viable en une semaine.

7.1.5 Synersud

Présentation générale⁵⁸

Contexte

SYNERSUD est le Réseau régional des structures spécialisées dans l'accompagnement à la création d'entreprises.

Il a été bénéficiaire du CPER dans le cadre de **l'action I.2 Promotion d'un projet régional « Incubation et Création d'Entreprises Technologiques »**

Après 17 années d'existence, le Réseau SYNERSUD compte 17 membres, parmi lesquels des Pépinières d'Entreprises (CEEI), des Maisons des Entreprises, des Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation et des Incubateurs Technologiques (LRI).

Ces 17 membres du Réseau offrent aux porteurs de projets et aux entreprises divers services en fonction de leur compétence (locaux, services logistiques, équipes d'accompagnement, formation, assistance à la réalisation de projet et suivi des projets post-crédation...).

Mission

L'ensemble des actions du Réseau s'inscrit dans les missions suivantes :

- ☛ la réflexion sur l'accompagnement de la création d'entreprises,
- ☛ la promotion de la création d'entreprises,
- ☛ le développement de nouveaux outils pour les créateurs d'entreprises innovantes,
- ☛ l'élaboration d'un référentiel de qualité spécifique à l'accompagnement pour les membres du réseau.

D'après les responsables rencontrés, les financements du CPER visaient à soutenir l'activité de coaching à l'attention des entreprises existantes (assistance et conseil en matière juridique, financière, management...)

⁵⁸ Sources : Site web du Réseau SYNERSUD, <http://www.synersud.com/> et Bilan 2004 du CPER Languedoc Roussillon

**Présence géographique du Réseau Synersud :
Un maillage régional complet**



Source : Site web du Réseau SYNERSUD, <http://www.synersud.com/>

Les Membres

Incubateurs	localisation
Incubateurs Ecole des Mines d'Alès	Alès
Incubateur technologique de l'ENSA-Montpellier LRI	Montpellier Montpellier
Pépinières	localisation
SAEM'ALES - PIST OASIS	Alès
Pépinière d'entreprises VIA INNOVA	Lunel
CAP ALPHA	Montpellier
Pépinière Phoros	Bédarieux
Pépinière d'entreprises SIMYRA	Frontignan
Pépinière d'entreprises Eole	Narbonne
Ales Myriapolis	Alès
Pépinières de Limoux	Limoux
CEEI	localisation
C.E.E.I de Nîmes	Nîmes
CEEI Plein Sud Entreprises	Rivesaltes
CEEI	Montpellier
Maisons d'entreprises	localisation
MIDEL	Mende
La Maison des Entreprises de St André de Sangonis	St André de Sangonis
La Maison de l'Entreprise de Pézenas	Pézenas
Maison des Entreprises de Prades	Prades

BILAN FINANCIER

Etat des lieux des financements :

Les subventions accordées au réseau Synersud se sont élevées à 409 K€ au cours de la période 2000-2004 (au titre de la mesure I.2 du CPER).

Elles représentent 22% des financements engagés au titre de la mesure I.2 et 2% de l'ensemble des financements innovation et transfert de technologie du CPER.

EN K€	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL
CPER Etat (DRIRE)		52	37	42		131
CPER Région	34	64	37	42	101	278
Hors CPER		0				0
TOTAL	34	116	74	84	101	409

REALISATIONS ET RESULTATS

Le CPER a permis de financer les activités d'animation du réseau et de montage de l'opération « coaching » :

En 2004, par exemple, les financements ont permis :

- l'adhésion de trois nouveaux candidats
- la poursuite de la démarche qualité engagée depuis 3 ans : élaboration d'un référentiel et d'un manuel qualité
- la participation à l'animation de Crealia (fonds d'amorçage) et des bourses SICE (mesure expérimentale finançant les dépenses non amortissables des porteurs de projet accompagnés)

7.1.6 Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement LBE Narbonne

Présentation générale

Contexte

Le laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement LBE-Narbonne est spécialisé dans la recherche et le développement des procédés biologiques pour le traitement des effluents et des résidus solides liés aux activités agricoles, urbaines et industrielles. L'équipe de recherche est constituée de 12 chercheurs, 4 ingénieurs et 13 assistants techniciens, et d'une dizaine d'étudiants en thèse. Orientant particulièrement ces recherches vers le traitement des pollutions et la valorisation de la matière résiduelle d'origine urbaine et agro-industrielle, cet organisme s'appuie sur un centre de transfert de technologie, qui lui est rattaché, en vue de rester en relation avec le monde économique⁵⁹.

Cette structure a bénéficié d'un financement Etat-Région dans le cadre de **l'action I.1. du CPER « mobiliser la ressource régionale en vue de la diffusion et du transfert de technologie »**.

Ces fonds, portés par l'INRA, étaient destinés à financer la construction d'une « halle pilote » à proximité du site du laboratoire.

Vocation de la « halle pilote »

La construction de cette halle s'est inscrit dans une volonté de conforter les activités de transfert du LBE en mettant à disposition des acteurs économiques les moyens nécessaires à la réalisation de travaux d'essai, d'expérimentation, de développement et de qualification préindustrielle dans le domaine de la dépollution.

La construction de cette halle vise à conforter la stratégie de mise en place d'un Centre d'Excellence de Biotechnologie de l'Environnement regroupant le centre de recherche LBE, une halle de transfert « TRIADE » déjà existante, un hôtel d'entreprises et des activités d'enseignement (IUT et IUP de l'Université de Perpignan (Cf : action VII.3)⁶⁰.

D'après les responsables du laboratoire, cette halle (1,5 ha) est destinée à constituer un « outil à usage partagé » géré par conventions et dédié :

- au transfert de technologie (PMI-PME logés au sein de l'hôtel d'entreprises et grands groupes industriels),
- à la formation (IUT, IUP : étudiants et enseignants),
- à la recherche (chercheurs) .

Avancée des travaux

A ce jour le projet n'a pu voir le jour suite à des difficultés liées à l'obtention des permis de construire sur le site retenu. Diverses études, appels d'offre à maîtrise d'ouvrage et notifications de maîtrise d'œuvre ont été lancés à ce jour, financés par le CPER 2000-2006, mais aucun travail de construction n'ait été engagé. Un autre site a été retenu pour la construction de la halle. La construction devrait démarrer en 2006.

⁵⁹ source : site Internet : <http://www.montpellier.inra.fr/narbonne/>

⁶⁰ source : Bilan 2004 CPER

Financement⁶¹

	Contractualisés 2000/2006	Engagés 2000/2004	Mandatés 2000/2004
ETAT	304 000	304 000	304 000
Région (INRA)	304 000	304 898	0

Un report des crédits CPER a été envisagé au-delà de 2006.

7.1.7 Minea

Présentation générale

Contexte

Le CEMAGREF est un institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement dont les actions sont orientées vers le développement durable des territoires à l'échelle nationale. La présence du CEMAGREF dans la région Languedoc Roussillon est assurée par son antenne de Montpellier.

Dans le cadre du CPER, Action I. 1 l'antenne de Montpellier a bénéficié d'un **financement de l'Etat et de la Région pour construire le bâtiment** du projet Maison de l'INGénierie, des Equipements Agricoles et alimentaires (MINEA), **attendants au Cemagref à Montpellier.**

Mission et services

D'après les responsables rencontrés, la mission principale de MINEA est le rapprochement de la recherche et de l'industrie, afin de pallier le manque de communication, souvent constaté, entre ces divers acteurs, tout en optimisant l'utilisation des équipements de recherche par la mise à disposition aux industriels.

MINEA est un établissement public scientifique et technique –EPST, membre associé de LRI et partenaire de la pépinière d'entreprise CapAlpha.

Il constitue un cadre unique de rapprochement des acteurs de la recherche publique et du monde industriel et offre à la fois **les services** :

- d'un incubateur pour les porteurs de projets (mise à disposition de locaux et d'équipements à titre gratuit pendant 18 mois maximum⁶²)
- d'une pépinière dès que le projet se concrétise par la création d'une entreprise (maximum 36 mois). Lors de la création d'entreprise, une contribution symbolique est réclamée aux entreprises afin de couvrir les charges locatives (loyer, eau, électricité...) et de mise à disposition des équipements.

⁶¹ source : Bilan 2004 CPER

⁶² Source :MINEA un concept pour favoriser la création d'entreprises de technologies innovantes, Présentation Novembre 2005, Christophe Guisard / site web : <http://minea.montpellier.cemagref.fr/>

BILAN FINANCIER

Etat des lieux des financements

L'Etat a engagé **1 102 K€ sur la période 2000-2004**⁶³ pour la mise en œuvre de ce projet porté par le CEMAGREF dans le cadre de l'action I.1 du CPER.

En K€	Contractualisés 2000/2006	Engagés 2000/2004	Engagé / Contractualisé	Mandatés 2000/2004	Mandaté / Contractualisé
Etat	1 219	1 102	90%	1 089	89%
Région	914	915	100%	915	100%
Total MINEA	2 133	2 017	95%	2 004	94%

Poids financier

Le financement de l'action I.1 « mobiliser la ressource régionale en vue de la diffusion et du transfert de technologie » se présente comme suit :

en K€	Contractualisés 2000/2006	Engagés 2000/2004	Engagé / Contractualisé	Mandatés 2000/2004	Mandaté / Contractualisé
Etat	10 211	7 336	72%	7 292	71%
Région	7 622	7 478	98%	6 879	90%
Total Action I.1	17 833	14 814	83%	14 171	79%

Ainsi le financement engagé dans MINEA pèse pour 14% dans le financement total engagé dans l'action I.1. L'Etat a participé à hauteur de 55% du financement total engagé sur MINEA.

Poids du financement de MINEA en K€	Contractualisés 2000/2006	Engagés 2000/2004	Mandatés 2000/2004
Financement total MINEA / Financement Action I.1	12%	14%	14%
Financement Etat dans MINEA / Financement Etat Action I.1	12%	15%	15%
Financement Etat dans MINEA / Financement total de MINEA	57%	55%	54%

Les chercheurs et entrepreneurs industriels sont intégrés au sein d'un même environnement.

Les bâtiments de cette nouvelle structure, dont la construction s'est achevée en Juillet 2004, comprennent :

- des bureaux équipés (d'environ 12 m²chacun) accueillant les porteurs de projets et entrepreneurs innovants,
- une halle technologique (d'environ 1000m²),
- des salles de projets,
- des ateliers de conception et de réalisation de prototypes
- des laboratoires de recherches.

Les travaux ont consisté à réhabiliter des anciens hangars.

⁶³ Sources : Bilan 2004 du CPER

Relation avec les autres acteurs du transfert de technologie et innovation de la région

En tant qu'acteur du transfert de technologie et de l'innovation et plus spécifiquement dans le domaine des sciences de l'ingénieur (Sciences appliquées), MINEA dispose d'un réseau de partenaires sur l'ensemble de la région :

- LRI qui assure un rôle d'animation et de mise en relation dont il incube des projets, vers qui il peut orienter les porteurs de projets innovants et avec lequel il organise des réunions d'animation collectives,
- La pépinière CapAlpha avec laquelle il entretient des relations similaires à celles de LRI sur une tout autres cibles : les entrepreneurs ; et qui assure également des formations à l'attention des chefs d'entreprise en pépinière à MINEA,
- OSEO-ANVAR qui attribue des aides financières aux entreprises et projets accompagnés, leur préconise des conseils et les oriente vers les laboratoires de recherches en fonction de leur besoin,
- les départements de Transferts-LR, anciennement pôles technologiques, dont le CEMAGREF est membre du Conseil Scientifique et aide à répondre aux appels d'offre. De plus les pôles peuvent intervenir pour gérer et monter les dossiers de financements des entreprises accompagnées par MINEA,
- les laboratoires et centre de recherches publics.

MINEA n'entretient aucune relation avec les CLAT et les PFT dans la mesure où ces structures répondent plutôt à des besoins techniques, quand MINEA est plutôt orienté vers de la technologie de haut niveau.

RESULTATS

MINEA contribue :

- au transfert de technologie,
- à la recherche industrielle
- à la création d'entreprise,
- à la promotion de la formation.

Ceci tout en offrant un cadre favorable à une pénétration du monde industriel dans la sphère scientifique et en s'appuyant sur les compétences de ses partenaires.

7.2 Liste des organismes rencontrés

■ Entretiens téléphoniques

CEA / Action régionale et diffusion technologique

CEEI DE MONTPELLIER

CIRAD

CNRS

Ecole des Mines d'Alès

INRA/ENSAM

INSERM

LBE de Narbonne

PFT Pyrénées Orientales

SYNERSUD

■ Entretien en face à face

AGROPOLIS

CCI de Perpignan et des Pyrénées Orientales

CEEI Nîmes

CEMAGREF / MINEA

CLAT des Pyrénées Orientales

CLAT Gard Sud Est

CLAT Hérault EST

Conseil Régional

DRRT

DRIRE

Entrepreneurs Pyrénées Orientales : CLAT PO, CARMELEC

Languedoc Roussillon Incubation

Mission Transfert de Technologie du Rectorat

OSEO – ANVAR

PFT des Pyrénées Orientales

PFT DU GARD

SGAR

TRANSFERTS-LR

Université Montpellier II / VARRI

7.3 Modalités de l'enquête auprès des entreprises

Dans le cadre de l'investigation visant à l'identification des besoins des entreprises régionales en matières de transfert de technologie et d'appréciation de la satisfaction des entreprises bénéficiaires d'un dispositif d'accompagnement et/ou de financement de ce type de projet, le choix a été fait de réaliser une enquête par questionnaire.

7.3.1 Présentation de l'échantillon retenu et des répondants

La constitution de l'échantillon des entreprises interrogées s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **Exploitation de la base de recensement d'entreprises « KOMPASS »**

Kompass France est une base de données sur les entreprises de l'industrie, des services et du commerce en France qui recense 160 000 entreprises françaises de 89 secteurs d'activité. Elle présente pour chaque entreprise les données suivantes : coordonnées, dirigeants, chiffres-clés, données financières, informations générales, activités.

- Sélection des entreprises du Languedoc-Roussillon répertoriée : 4 793 entreprises
- Sélection de celles avec adresse électronique : 3 067 entreprises.
- Extraction d'un fichier excel (par entreprise : raison sociale, coordonnées du siège social (adresse, fax et numéro de téléphone), contact (Nom, prénom, Civilité) et adresse e-mail, activité (référence : Nomenclature Économique de Synthèse -NES),
-
- Garantie de représentativité au regard des caractéristiques régionales (à partir des données INSEE).
 - ✓ En termes de secteur d'activité. Nb : des retraitements ont été effectués, les catégories de la nomenclature NES ne correspondant pas exactement à celles de la base KOMPASS.

	INSEE		KOMPASS		Après retraitement
Industries agricoles et alimentaires	4232	3,13%	177	5,8%	6%
Industrie des biens de consommation	2845	2,11%	162	5,3%	6%
Industrie automobile	101	0,07%	12	0,4%	0%
Industries des biens d'équipement	1939	1,44%	70	2,3%	3%
Industries des biens intermédiaires	2646	1,96%	163	5,3%	6%
Energie	577	0,43%	10	0,3%	0%
Construction	19343	14,33%	210	6,8%	8%
Commerce	37008	27,41%	647	21,1%	23%
Transports	3562	2,64%	119	3,9%	4%
Activités immobilières	4960	3,67%	167	5,4%	6%
Services aux entreprises	17800	13,18%	769	25,1%	28%
Services aux particuliers	21094	15,62%	39	1,3%	1%
Education, santé, action sociale (2)	18920	14,01%	213	6,9%	8%
Total	135027	100%	2758	90%	100%

echantillon de base 3067

manque 309

Sources : site de l'INSEE : La France en faits et en Chiffres / Entreprises / Données détaillées / Languedoc Roussillon / Caractéristiques des entreprises -2004

- ✓ Le même exercice a été réalisé sur la base des effectifs comme clé de répartition. Pour faciliter la comparaison, des retraitements ont été effectués, dans la mesure où les classes d'effectifs de L'INSEE ne correspondent pas exactement à celles de KOMPASS.

Nomenclature		En valeur		en pourcentage		en pourcentage après retraitement	
INSEE	KOMPASS	INSEE	KOMPASS	INSEE	KOMPASS	INSEE	KOMPASS
0 à 9 salariés	1 à 10 salariés	127978	1172	94%	38%		
10 à 49 salariés	11 à 50 salariés	6851	1443	5%	47%	99%	85%
50 à 199 salariés	51 à 250 salariés	846	396	1%	13%	1%	13%
200 à 499 salariés	251 à 500 salariés	121	30	0%	1%	0%	1%
500 salariés ou plus	> 501 salariés	29	26	0%	1%	0%	1%
		135825	3067	100%	100%	100%	100%

Source : site de l'INSEE : La France en faits et en Chiffres / Entreprises / Données détaillées / Languedoc Roussillon / Caractéristiques des entreprises -2004

L'échantillon retenu est représentatif du tissu économique régional, malgré quelques écarts dus essentiellement à des typologies de recensement différentes entre KOMPASS et l'INSEE.

- ✓ A titre indicatif, ci dessous la répartition de l'échantillon selon le critère du chiffre d'affaires, en retenant que seules 1900 entreprises sur les 3067 ont indiqué leur chiffre d'affaires.

Répartition de l'échantillon en fonction du chiffre d'affaires	Nbre	en %
Moins de 500 000 EUR	271	14%
De 500 000 à 1 million EUR	456	24%
De 1 à 2 millions EUR	280	15%
De 2 à 5 millions EUR	409	22%
De 5 à 25 millions EUR	375	20%
De 25 à 100 millions EUR	98	5%
> 100 millions	11	1%

Sources : site de l'INSEE : La France en faits et en Chiffres / Entreprises / Données détaillées / Languedoc Roussillon / Caractéristiques des entreprises -2004

- **Exploitation des informations fournies par les CLAT, PFT et départements thématiques de Transferts-LR.**

L'enquête est aussi destinée aux bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement au transfert de technologie et à l'innovation.

- ✓ Des fichiers d'entreprises ont été transmis par le réseau des CLAT et PFT : 174 entreprises ont été jointes à l'échantillon d'étude présenté précédemment.
 - CLAT : 137 entreprises
 - PFT de l'Aude: 8 entreprises
 - PFT du Gard: 7 entreprises
 - PFT de l'Hérault: 7 entreprises
 - PFT de Lozère: 7 entreprises
 - PFT Pyrénées Orientales 8 entreprises

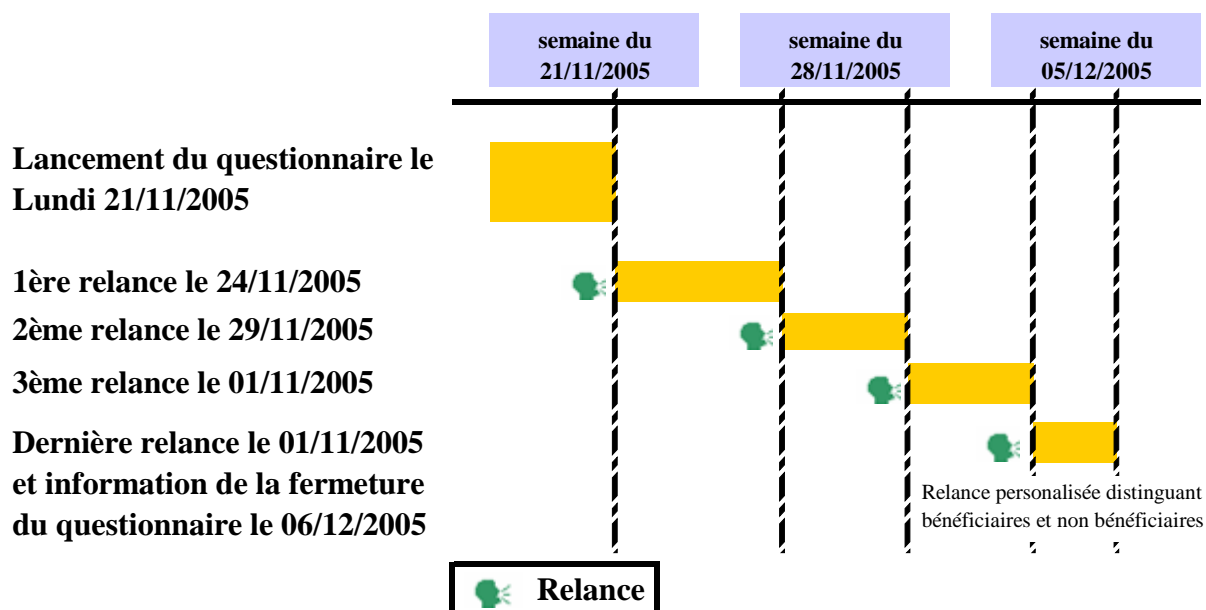
- ✓ Les fichiers des entreprises membres des Conseils d'Orientations Scientifiques Techniques et Industriels des 5 départements de l'association transfert LR, étaient quant à eux, ont permis de conforter la taille de l'échantillon de 49 entreprises.
- ✓ Retraitement des doublons éventuels

Taille de l'échantillon interrogé : 2 794 entreprises

7.3.2 Outil – calendrier

Le questionnaire a été envoyé le 21 novembre 2005 par e-mail à 2 794 entreprises. Quatre relances ont été effectuées, dont une personnalisée pour les bénéficiaires des dispositifs CLAT, PFT et pôles de technologies.

L'enquête en ligne a suivi les étapes suivantes :



7.3.3 Taux de retour et structure des répondants

Suite aux trois relances, on compte 195 répondants dont 155 intégralement exploitables. Le taux de retour est de 7%. Ce

■ Secteurs d'activité⁶⁴

La comparaison de la répartition du tissu économique régional, selon l'INSEE, au regard des caractéristiques des entreprises ayant répondu aux questionnaires, laisse paraître quelques différences.

Ainsi, le secteur industriel est davantage représenté parmi les répondants par rapport à l'échantillon des entreprises interrogées (32% contre 9%) et par rapport aux secteurs d'activité tels que le commerce, la construction et les services aux particuliers.

⁶⁴ Q.1.1 Quel est votre secteur d'activité?

Cette surreprésentation des entreprises du secteur industriel s'explique aussi par le fait que ce dernier est le plus concerné par la recherche et développement, l'innovation et le transfert de technologie.

	INSEE	Echantillon Kompass	Entreprises ayant répondu au questionnaire
Activités immobilières	3,7%	6,1%	1,3%
Commerce	27,4%	23,5%	7,0%
Construction	14,3%	7,6%	2,5%
Education, santé, action sociale	14,0%	7,7%	3,2%
Energie	0,4%	0,4%	3,2%
Industrie automobile	0,1%	0,4%	1,3%
Industrie des biens de consommation	2,1%	5,9%	1,3%
Industries agricoles et alimentaires	3,1%	6,4%	13,9%
Industries des biens d'équipement	1,4%	2,5%	12,7%
Industries des biens intermédiaires	2,0%	5,9%	3,8%
Services aux entreprises	13,2%	27,9%	15,2%
Services aux particuliers	15,6%	1,4%	1,3%
Transports	2,6%	4,3%	3,2%
sans réponses	-	-	2,5%
autres	-	-	27,8%
Total	100%	100%	100%

■ Effectifs

Le poids des entreprises de moins de 10 salariés est moindre sur le segment des répondants par rapport à l'échantillon des entreprises interrogées, mais reste le groupe le plus représenté.

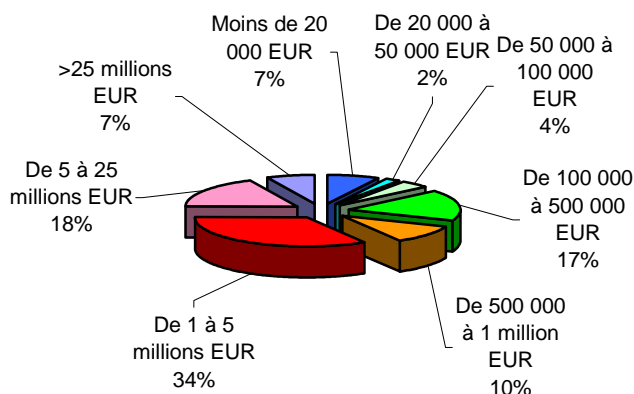
INSEE		KOMPASS		Entreprises ayant répondu au questionnaire	
0 à 9 salariés	94%	1 à 10 salariés	38%	0 à 10 salariés	39%
10 à 49 salariés	5%	11 à 50 salariés	47%	11 à 49 salariés	41%
50 à 199 salariés	1%	51 à 250 salariés	13%	50 à 99 salariés	7%
200 à 499 salariés	0%	251 à 500 salariés	1%	100 à 249 salariés	5%
500 salariés ou plus	0%	> 500 salariés	1%	Plus de 250 salariés	6%
sans réponse	ns	sans réponse	ns	sans réponse	3%
total	100%		100%		100%

■ Chiffre d'affaires

Les entreprises ayant un chiffre d'affaires de moins de 500 K€ sont davantage représentées dans les répondants (30%) que dans l'échantillon des entreprises interrogées (14%) : les bénéficiaires des dispositifs CLAT – PFT et Pôles ont été ajoutés à l'échantillon de départ issu de la base de données Kompass et ont été relancés de manière ciblée.

Répartition des entreprises par rapport au volume du CA

Entreprises répondantes



Echantillon de départ

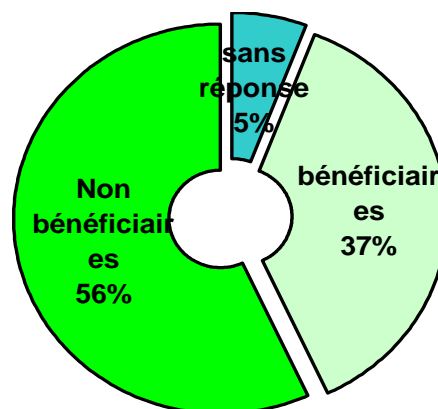
Moins de 500 000 EUR	14%
De 500 000 à 1 million EUR	24%
De 1 à 2 millions EUR	15%
De 2 à 5 millions EUR	22%
De 5 à 25 millions EUR	20%
De 25 à 100 millions EUR	5%
> 100 millions	1%

■ Bénéficiaires / non bénéficiaires⁶⁵

Un tiers des répondants (34,7%) a déclaré avoir bénéficié de l'appui d'une structure externe dans la mise en oeuvre d'un projet innovant, de transfert de technologie ou de création d'entreprises depuis 2000, dans le cadre du CPER.

Au sein de l'échantillon de base étaient incluses 137 entreprises bénéficiaires des CLAT et 37 en relation avec les PFT, soit respectivement 5% et 1% de l'échantillon.

Les bénéficiaires ont été destinataires d'une relance ciblée qui explique leur part importante des répondants.



⁶⁵ Q. 3.3.3. Votre entreprise a-t-elle reçu l'appui d'une structure externe (ANVAR, CLAT, plate forme technologique, pôles, incubateurs, etc.) dans le cadre d'un projet d'innovation, de transfert de technologies ou de création d'entreprises depuis 2000 ou une aide financière dans le cadre du contrat de plan Etat-Région ?

■ Structures ayant accompagné les entreprises

Structure d'accompagnement des bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	%
ANVAR	36	61%
Cellule Locale d'Animation Technologique (CLAT)	15	25%
Pôle Productique	9	15%
Autres, précisez	6	10%
Association Transferts LR	5	8%
Pôle TRIAL	5	8%
CEEI	5	8%
Pôle Technologie de la Santé	3	5%
Pôle VERSEau	2	3%
Plateforme Technologique (PFT)	2	3%
Cellule de valorisation de l'Ecole des Mines d'Alès	2	3%
Pôle Membranes	1	2%
Pôle Construction	1	2%
Pôle TIIM	1	2%
Incubateur LRI	1	2%
Cellule de valorisation de l'INSERM	1	2%
Capalpha, Capomega	1	2%
Cellule de valorisation du CNRS	1	2%
Cellule de valorisation du CEMAGREF	1	2%

Une forte majorité des entreprises a été accompagnée par l'ANVAR.

7.4 Base de données de l'offre

Cette base a été transmise pour validation aux cellules de valorisation des 3 universités de Montpellier. A ce jour, nous n'avons reçu aucun commentaire.

Un fichier Excel annexé au présent rapport présente une base de données de l'offre de recherche en région Languedoc-Roussillon.

Elle poursuit deux objectifs principaux :

- identifier les « émetteurs » potentiels d'innovation et leurs domaines de compétences,
- disposer d'un outil opérationnel d'information pour l'ensemble des parties prenantes au transfert de technologies et à l'innovation.

Cette base constitue ainsi un état des lieux à un instant t. Pour être utile, elle doit être mise à disposition de l'ensemble des acteurs de la recherche, de l'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologies ainsi que des entreprises. Elle doit en outre être actualisée régulièrement.

Afin de recenser les établissements de recherches susceptibles de conforter le dispositif d'innovation et de transfert de technologie au niveau régional, la démarche suivante a été suivie :

- Recherche Internet (site Internet des universités – annuaire de la recherche des universités de Montpellier, Agropolis, CNRS, ...)
- Contacts téléphoniques avec les cellules de valorisation identifiées
- Fiabilisation de la base par les cellules de valorisation

Certaines données ne sont cependant pas disponibles en ligne et nécessiteraient un travail d'investigation complémentaire, notamment quant :

- aux effectifs des laboratoires
- à l'organisation en matière de transfert de technologie et aux effectifs dédiés à la valorisation.

La base de données fait l'objet d'un fichier Excel :

- le premier onglet présente les laboratoires identifiés (194). Pour chaque ligne, la base de données présente les éléments suivants :

Nom du laboratoire	Détails des travaux	Fonction
Structure de tutelle	Adresse postale	Mail
Domaine de recherches	Tel	Site Internet
Discipline	Fax	Nom de l'organisme de valorisation de référence
Familles	Nom	
Sous-famille	Prénom	
Axes de recherche	Genre	

- le deuxième onglet présente les cellules de valorisation des universités et organismes de recherche de la région et identifie les personnes contact,
- le troisième onglet présente les typologies de domaines et disciplines de recherche retenues pour classer les laboratoires.

7.5 Bibliographie

- CPER 2000-2006
- Bilan du CPER 2000-2004
- Bilan qualitatif, quantitatif et financier / Programme d'action 2004 du réseau des CLAT
- Charte des Plates Formes Technologiques en Languedoc Roussillon, 4 décembre 2001
- Charte régionale des Cellules Locales d'Animation Technologique, 23 Juin 1999
- Financement du transfert de technologie 2002-2004 (feuille tableur)
- Le dispositif régional de transfert et d'appui technologique - Diagnostic et axe de transformation, MTR, Octobre 1996
- Le transfert de technologie en Languedoc-Roussillon, DRIRE
- Conventions PFT , DRIRE
- Rapport du Rectorat de Montpellier, Bilan transfert de technologie, Dispositif des 7 CLAT / Dispositif des 5 PFT 1990-2005
- Site internet Ministère de la Recherche
- Loi sur l'innovation – 1999
- Dépliants soirées thématiques – CLAT Hérault Est, CLAT Pyrénées Orientales
- Documents de présentation générale : activités CLAT et PFT Pyrénées Orientales
- UM II, Université de Montpellier II
- Rapports d'activité des Pôles
- Eléments financiers volet Région du CPER – Conseil régional

7.6 Glossaire

- ARCE : aides régionales à la création
- CA : chiffre d'affaires
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CEA : centre à l'énergie atomique
- CLAT : Cellule locale d'animation technologique
- CPER : Contrat de plan Etat/Région
- CRITT : Centre régional pour l'innovation et le transfert de technologie
- DRIRE : Direction régionale à l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- DRRT : Délégation régionale à la recherche et à la technologie
- EMA : Ecole des mines d'Alès
- FRAC : Fonds régional d'aide au conseil
- FRT : Fonds régional de technologie
- LBE : Laboratoire de biotechnologie de l'environnement
- LR : Languedoc-Roussillon
- LRI : Languedoc-Roussillon Incubation
- MINEA : Maison de l'INGénierie, des Equipements Agricoles et alimentaires
- PFT : plateformes technologiques
- PME : petites et moyennes entreprises
- PO : Pyrénées Orientales
- PRAT : Procédure Régionale d'Appui Technique

- PTR : prime technologique réseau
- RDT : réseau de développement technologique
- RED : Aide au recrutement de cadres dirigeants
- SPRINTT : Soutien au PRogramme d'INnovation et de Transferts de Technologies
- SRDE : Schéma régional de développement économique
- TPE : toutes petites entreprises
- TT : transfert de technologie
- UM II : Université de Montpellier II